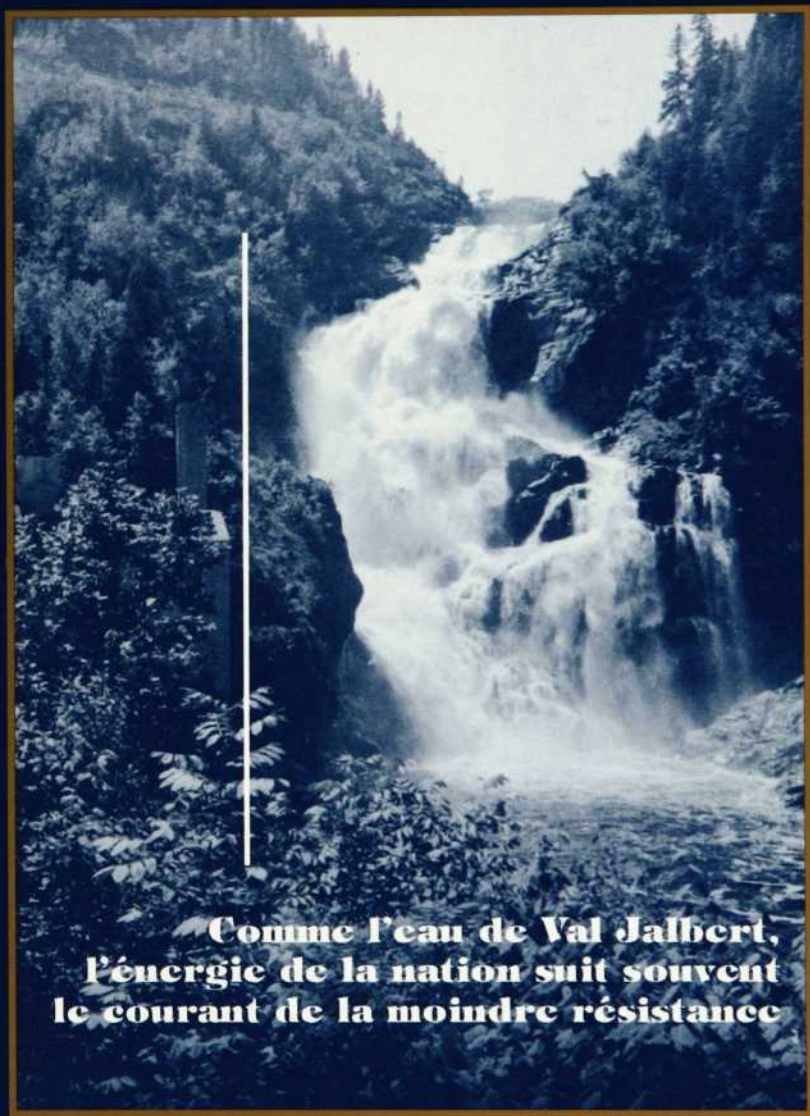


L'Action

NATIONALE

Volume LXXXIII, numéro 5, mai 1993



**Comme l'eau de Val Jallbert,
l'énergie de la nation suit souvent
le courant de la moindre résistance**

LE DEVOIR

*Des idées
qui inspirent,
des opinions
percutantes.*

Les pages
ÉDITORIAL et IDÉES
tous les jours

dans Le Devoir.

Le Devoir — La nouvelle nouvelle

La Ligue d'action nationale

Pour franchir un seuil décisif

La société québécoise traverse une véritable période de mutation. Des problèmes inédits se posent, des difficultés nouvelles apparaissent. Nous aurons besoin d'une vision claire pour mener une action rigoureuse dans le tumulte des événements qui placent à nouveau notre peuple devant la précarité de son sort. Et devant tous les possibles de son aventure.

Des défis d'une ampleur sans précédent se posent à nous. Il nous faudra inventer des solutions qui vont nous obliger à faire valoir le meilleur de nous-mêmes et à mobiliser, dans tous les milieux, des énergies créatrices extraordinaires.

Dans ce contexte le rôle de la Ligue d'action nationale est plus important que jamais. La mission d'action intellectuelle de ce qu'il ne faut pas hésiter à appeler une institution se confirme et s'enrichit chaque mois davantage dans notre Revue.

L'augmentation constante du nombre de ses abonnés (bientôt quatre mille), la diversité des milieux qui l'accueillent et l'enrichissent de nouveaux collaborateurs sont des preuves tangibles que la Ligue et la Revue sont d'importants outils de réflexion collective.

Mais le succès même de nos actions nous impose des contraintes de plus en plus dures. Nous ne pourrions plus tenir longtemps avec le seul bénévolat. Nous avons besoin, pour que notre action porte tous ses fruits, de doter la Revue d'une véritable permanence.

En 1992 nous avons posé quelques jalons: achat d'équipement, réaménagement du bureau, embauche de personnel occasionnel, etc. Nous voudrions cette année recueillir les fonds qui nous permettraient de rémunérer au moins un responsable à plein temps. C'est l'objectif que je voudrais soumettre à votre générosité pour cette année.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président
Robert LAPLANTE

Un peu d'histoire

Depuis 1917, «L'Action nationale» a participé à toutes les luttes nationales, sur tous les fronts. Les 72 000 pages de la revue constituent une vaste documentation sur l'histoire contemporaine du Québec.

Elles ont marqué l'histoire et la vie de la société québécoise. Depuis 76 ans, «L'Action nationale» œuvre à la construction d'une société française libre. Son «action intellectuelle» continue et le souffle de son actuel renouveau contribuent au dynamisme et au rayonnement de la culture québécoise et au bouillonnement des idées qui sont à la base de la vie sociale, de la prospérité économique et de l'émancipation politique.

Les pionniers

Depuis sa fondation, «L'Action nationale» peut se glorifier d'avoir regroupé les chefs de file du Canada français. Des équipes remarquables d'intellectuels ont fait des efforts continus de pensée et d'action pour protéger la vie d'un petit peuple toujours confronté à un destin périlleux.

Citons les noms de quelques directeurs qui ont animé la vie de la Ligue et de la Revue!

François-Albert Angers, Joseph-Papin Archambault, Richard Arès, René Chalout, Jean Drapeau, Roger Duhamel, Jean Genest, Lionel Groulx, Omer Héroux, André Laurendeau, Arthur Laurendeau, Olivier Maurault, Esdras Minville, Edouard Montpetit, Roland Parenteau, Antonio Perreault, Philippe Perrier...

La revue 1993

«L'Action nationale» demeure une revue critique, désireuse de baliser l'avenir par des analyses rigoureuses cernant au plus près les enjeux de développement de notre société. Elle publie des articles susceptibles de mieux faire comprendre les tendances qui se dessinent derrière les événements et l'actualité. La revue cherche à aller au-delà des constats, à dépasser les diagnostics et à faire naître des réflexions autour de ce que devraient être des pistes de solution. Aucune revue au Québec n'accueille autant de collaborateurs provenant d'horizons aussi diversifiés. Depuis trois ans, plus de 200 auteurs ont participé à la rédaction, bénévolement. Comme nous, ils croient que L'Action nationale constitue un forum privilégié, un lieu de débat indispensable au Québec d'aujourd'hui.

Citons quelques noms:

Roland Arpin, Louis Balthazar, Yvon Beauchemin, Claude Béland, Jules Bélanger, Diane Bellemare, Jocelyn Berthelot, Robert Bourbeau, Guy Bouthillier, Henri Brun, Jean Campeau, Paul-André Comeau, Robert Comeau, Fernand Daoust, Léon Dion, Clermont Dugas, Fernand Dumont, Jean Ethier-Blais, Bernard Fortin, Pierre Fortin, Jean-Claude Guérard, Fernand Harvey, Bruno Jean, André Joyal, Paul-André Julien, Andrée Lajoie, Simon Langlois, Robert Laplante, Alain Laramée, Yvon Leclerc, Jean-Marc Léger, Yves Michaud, Denis Monière, Jacques-Yvan Morin, Lorraine Pagé, Michel Paillé, Pierre Paquette, Pierre Patenaude, Michel Plourde, Jacques Proulx, Bruno Roy, Jean-Jacques Simard, Jean-Claude Tardif, Hélène Tremblay, Rodrigue Tremblay, Pierre Vadeboncoeur...

Vers de nouveaux sommets

Au cours de la dernière année, la Ligue a accordé une attention soutenue à la relance de la revue. L'équipe de rédaction a recruté une cinquantaine de nouveaux collaborateurs. Le comité de rédaction reçoit de plus en plus de suggestions d'articles, de propositions de thèmes, etc. De nombreux auteurs soumettent de leur propre initiative, sans que nous les ayons sollicités, des textes de la plus haute qualité. De nombreuses demandes de reproduction d'articles nous parviennent chaque semaine. Ce sont là des signes indéniables de la pénétration de la revue dans notre milieu et de la pertinence de sa mission.

Nous pensons, qu'avec votre aide, la revue peut atteindre de nouveaux sommets. *Aussi les sommes recueillies lors de la présente campagne devraient nous permettre de la doter des moyens de porter à au moins 5 000 le nombre de ses abonnés.* C'est un objectif réalisable. Nous nous devons de l'atteindre pour rendre justice aux efforts de nos auteurs: leurs travaux méritent d'être lus par un plus grand nombre de personnes; le Québec a besoin du dynamisme de tous ses penseurs.

Champs d'étude et d'action

La revue s'intéresse à tout ce qui fait le devenir de la nation. Voici quelques-uns des thèmes qui retiendront son attention cette année.

La grande enquête sur les institutions politiques

L'Action nationale a renoué cette année avec sa tradition des grandes enquêtes. Depuis février, chaque numéro comporte un article s'interrogeant sur l'un ou l'autre aspect des réalités institutionnelles d'un Québec indépendant. Ces articles seront réunis dans un ouvrage à la fin de l'année et un texte de synthèse fera le point sur les principaux paramètres du débat.

Les enjeux démographiques du Québec contemporain

Les faits doivent être connus: natalité, immigration, émigration.

Que faire pour modifier les perspectives?

Quelles réformes faut-il appliquer pour favoriser les naissances?

Quelles sont les actions à promouvoir pour une immigration respectueuse du fait français et des besoins du Québec?

La pauvreté et la marginalisation économique

Comment corriger la dépendance qui menace le quart de la population?

Comment intégrer les jeunes au travail et assurer l'égalité des femmes?

Quels changements convient-il d'apporter aux législations sociales?

L'organisation du travail peut-elle être améliorée?

La crise socioculturelle

Le Québec peut-il se développer sans politique culturelle digne de ce nom?

Comment les valeurs et les attitudes des Québécoises et des Québécois sont-elles affectées par les forces d'uniformisation continentale?

Que doit-on faire pour accroître la francisation de notre société?

Par-delà les enjeux proprement linguistiques, l'école intègre-t-elle vraiment à la vie culturelle du Québec?

Quel est notre rôle dans le développement d'une Francophonie forte?

L'histoire du Québec:

750 numéros de L'Action nationale

Voudriez-vous posséder la collection complète de L'Action Nationale, de 1917 à 1993? Le coût est minime: 2000,00 \$. Nous avons reconstitué 15 collections.

Veuillez remplir et retourner à: La Ligue d'Action Nationale
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
514-845-8533 Tc 514-923-5755

Le _____ 1993

Je désire recevoir une collection complète

Ci-inclus mon chèque à l'ordre de:

Ligue d'Action nationale au montant de \$ _____

Nom _____

Profession _____ Titre _____

Entreprise/institution _____

Adresse _____

Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Signature _____ Date _____

Je désire recevoir un reçu pour fins d'impôt.
Numéro d'enregistrement: 0341362-22-08.

Supplément postal. Envoi de publication, enregistrement numéro 1162, L'Action nationale, volume LXXXIII, numéro 5, mai 1993.

Abonnement à vie

1000,00 \$ seulement

C'est une formule de don qui vous est profitable. Vous recevez L'Action nationale durant toute votre vie et vous pouvez déduire la somme de 1000,00 \$ de vos revenus 1993.

L'Action nationale dépose votre don à la Fondation dont le capital est inaliénable et elle verse annuellement à la revue le coût de votre abonnement.

Veuillez remplir et retourner à: La Ligue d'Action Nationale
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
514-845-8533 Tc 514-923-5755

Le _____ 1993

J'accepte de souscrire à la Ligue d'Action nationale la somme de 1000,00 \$ et je serai heureux de recevoir la revue durant toute ma vie.

Ci-inclus mon chèque de 1000,00 \$ à l'ordre de:
Ligue d'Action nationale

Nom de l'abonné(e) _____

Profession _____ Titre _____

Entreprise/institution _____

Adresse _____

Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Signature _____ Date _____

Je désire recevoir un reçu pour fins d'impôt.
Numéro d'enregistrement: 0341362-22-08.

Supplément postal. Envoi de publication, enregistrement numéro 1162, L'Action nationale, volume LXXXIII, numéro 5, mai 1993.

CONFIRMATION DE DON

Veillez remplir et retourner à: La Ligue d'Action Nationale
82, rue Sherbrooke ouest
Montréal H2X 1X3
514-845.8533 Téléc.: 982-9047

Le _____ 1993

J'accepte de souscrire à la Ligue d'Action nationale

Ci-inclus mon chèque à l'ordre de:
Ligue d'Action nationale au montant de \$ _____

Nom _____

Profession _____ Titre _____

Entreprise/institution _____

Adresse _____

Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Signature _____ Date _____

Je désire recevoir un reçu pour fins d'impôt.

Numéro d'enregistrement: 0341362-22-08.

Supplément postal. Envoi de publication, enregistrement numéro 1162, L'Action nationale, volume LXXXIII, numéro 5, mai 1993.

SI VOUS N'ÊTES PAS ABONNÉ-E

200 personnes reçoivent la revue, chaque mois, sans être abonnées.

L'Action nationale est devenue un lieu de réflexion, de prospective et un instrument d'information.

Sensible aux problèmes du présent et aux défis du proche avenir, la revue défend nos valeurs fondamentales et elle fait la promotion de la souveraineté dans une démarche de progrès et dans une perspective universaliste.

Si vous n'êtes pas abonné-e, vous pouvez le devenir en nous retournant votre chèque et le formulaire joint ci-dessous.

Abonnement	10 numéros	20 numéros
Québec, Canada	35,00 \$	60,00 \$
Étudiant	20,00	
Autres pays	50,00	90,00

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Profession _____

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke ouest
Montréal (Québec)
H2X 1X3

Tél.: (514) 845-8533
Télécopieur:
514-982-9047

Les enjeux du développement économique

Que penser et comment réagir face aux mutations économiques provoquées par la mondialisation des marchés et par le développement technologique?

Comment peut-on éviter la désintégration économique qui menace nos régions?

Quel est le rôle de l'État dans une société où la richesse se concentre de plus en plus, où près du quart de la population souffre d'une marginalisation économique aux conséquences dramatiques?

La coopération constitue-t-elle encore une véritable voie d'émancipation, un outil au service du développement des personnes et des régions?

Le débat politique

En quels termes devons-nous promouvoir l'indépendance?

Quelles sont les priorités de l'heure?

Comment faire pour rappeler efficacement et faire comprendre que le fédéralisme canadien asphyxie notre société, marginalise notre culture et compromet notre avenir?

Que signifie le consentement à la minorisation proposée par une partie de nos élites?

Les réponses

L'Action nationale cherche des réponses originales à ces questions. Elle présente des faits, des idées et des propositions. La revue s'efforce de mettre en valeur les solutions audacieuses et innovatrices.

Quelques initiatives

En hommage à Richard Arès, la Ligue a lancé le prix Richard-Arès pour promouvoir la culture nationale en encourageant l'expression de la pensée.

Elle a aussi honoré François-Albert Angers en établissant le prix Angers pour promouvoir la coopération, par la recherche, l'analyse, l'étude et l'information.

Par ses luttes et ses travaux, la Ligue s'est méritée même le respect de personnes qui ne pensent pas comme elle. Elle a multiplié les démarches auprès des autorités publiques. Elle a organisé plusieurs colloques et rencontres sur la question nationale.

Par ses interventions continues, elle participe de façon non partisane à l'évolution politique du Québec. La guerre à la pauvreté, la promotion de l'identité québécoise et celle de l'indépendance sont trois objectifs prioritaires et permanents.

Mais la campagne de souscription ne se limite pas au maintien des activités actuelles. La période présente oblige notre Ligue à entreprendre des initiatives nouvelles pour favoriser la recherche, l'étude, la diffusion et la vulgarisation de questions nationales qui portent en elles l'avenir d'un pays à portée de main.

Besoins urgents

Dans la conjoncture présente, un organisme comme le nôtre doit entreprendre des initiatives nouvelles et durables pour promouvoir l'avenir national. À cette fin, de nouvelles ressources sont indispensables. La Ligue a besoin

1. d'une personne à temps plein pour coordonner le travail bénévole et augmenter l'efficacité des diverses activités: revue, publications, prix, colloques, conférences, relations publiques;
2. d'une personne à temps plein pour la réalisation des travaux de dactylographie, classification, etc.;
3. de microfilms pour documents, de reliure pour collections, etc.

Un actif de 500 000 \$

L'actif de la Fondation s'élève à 440 000 \$. Il est le résultat de l'action de 562 personnes qui ont souscrit de petits montants, chaque année, depuis 1970.

Au cours des prochains mois, élevons l'actif de la Fondation à 500 000 \$. Ce capital est inaliénable. Il s'accumule avec les générations. Il est placé dans des obligations ou dans des certificats de dépôts. Les intérêts annuels assurent la parution régulière de la revue et le dynamisme des initiatives de l'équipe.

Selon votre revenu

Notre appel s'adresse à nos abonnés, à nos amis, aux institutions et aux entreprises.

L'appui de nos abonnés nous est assuré. Ils comprennent notre démarche. Que celui qui peut souscrire le fasse! Un don d'un millième du revenu est ce petit ruisseau qui forme les grandes rivières.

Nous demandons l'aide à des amis qui ont déjà souscrit ou qui attendaient probablement une sollicitation. Du moins nous l'espérons. Leur solidarité sera appréciée.

La question nationale intéresse aussi les milieux du savoir et certaines institutions nationales, sociales et religieuses. L'entraide est une pratique qui complète l'action accomplie en un champ particulier de l'activité humaine.

Nous supplions les entreprises et les coopératives, bénéficiaires de notre action, de nous aider afin que nous puissions les appuyer davantage. À ce jour, leur coopération est à peine visible. Certaines entreprises peuvent même nous fournir des pièces d'équipement qu'elles empilent dans des entrepôts.

Avantage fiscal

Les dons faits à la Ligue sont déductibles de l'impôt jusqu'à concurrence de 20 pour cent du revenu net. Tout solde non déduit peut être reporté à l'année suivante. Le numéro du permis accordé à la Ligue est 0341362-22-08.

La Fondation Esdras-Minville

Les gouvernements et les entreprises étrangères ne nous subventionnent pas. Il nous faut compter sur nous-mêmes.

Les gouvernements inventent les TPS et TVQ, l'inflation hausse les prix et la récession diminue nos revenus. Les années 90 sont une période-cimetière pour les revues libres.

La conclusion s'impose

Pour assurer la pérennité de la revue, la Ligue a créé la Fondation Esdras-Minville. Le capital est inaliénable et les revenus engendrés sont destinés à soutenir et à subventionner la revue.

Le vrai mécénat

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays... L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté du citoyen d'améliorer le tissu de sa vie et de son avenir...

Non seulement le mécénat assurera la survie de «L'Action nationale» mais il lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays qui est maintenant à portée de main.

La gestion

Les membres du Conseil d'administration de «L'Action nationale» sont les administrateurs de la Fondation.

Supplément postal. Envoi de publication, enregistrement numéro 1162, L'Action nationale, volume LXXXIII, numéro 5, mai 1993.

Table des matières

Volume LXXXIII, numéro 5, mai 1993

- 557 ◀ **Comment se détruire!**
Rosaire Morin
-
- 561 ◀ **L'autre Québec: le monde rural**
Marcel Landry
-
- 587 ◀ **Redécouvrir nos valeurs**
Juliette L. Bonneville
-
- 597 ◀ **Décentralisation et développement**
Clermont Dugas
-
- 618 ◀ **La nécessaire ouverture**
Yvon Leclerc
-
- 625 ◀ **101 du français, il en faut plus**
SSJB de Montréal
-
- 645 ◀ **André Laurendeau**
Jean-François Nadeau
-
- 659 ◀ **Le prix Arès: Claude Corbo**
Jean Éthier-Blais, Jean Bellefeuille
-
- 667 ◀ **À la défense des petites nations**
Denis Monière
-
- 670 ◀ **Louis Laberge de Louis Fournier**
Érich Laforest
-
- 673 ◀ **À travers l'actualité**
Rosaire Morin
-
- 685 ◀ **La Ligue et la Revue**
-
- 686 ◀ **Nos annonceurs**
-

Envoi de publication
Enregistrement
numéro 1162

L'Action nationale remercie Camille Tremblay, concepteur et Marcel Décary, artiste, pour leurs conseils professionnels dans la nouvelle présentation de la revue.

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Champ d'observation

L'Action nationale s'intéresse aussi à la vie des francophones hors Québec. Elle reflète certaines préoccupations partagées par des associations *coopératives, syndicales* et *patronales*.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaborateurs. Elle ouvre ses pages à la fois aux jeunes auteurs et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'Action nationale peut refuser de publier un texte. Elle peut aussi demander à un auteur d'apporter certaines corrections.

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages.

Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. Il doit être dactylographié sur papier 8½ X 11, à *double interligne*. L'heure de tombée indiquée est la limite de temps à ne pas franchir.

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «l'Index de périodiques canadiens» depuis 1948 et dans «Point de repère», publié par les Services documentaires multimédia (SDM Inc.) et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans «l'Index analytique» et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans «Radar» et dans «Périodex» depuis 1984.

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action Nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Directeur:

Gérard Turcotte

Secrétaire de la revue:

Rosaire Morin

Comité de rédaction:

Robert Laplante,
Francine Lalonde,
Denis Monière,

Comité de lecture:

Jean-Jacques Chagnon,
Jean-Pierre Dupuis,
Lucia Ferretti,
Pierre Noreau,
Gilbert Paquette,
Christiane Pelchat
Janine Thériault

Abonnement: 10 numéros

Québec, Canada	35,00 \$
Autres pays	50,00 \$
Étudiant	20,00 \$
Soutien	75,00 \$
À vie	1 000,00 \$

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke
ouest,
Montréal
H2X 1X3
Tél.: 514-845-8533
Télécopieur:
514-982-9047

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Envoi de publication

Enregistrement
numéro 1162

Dépôt légal:
Bibliothèque nationale

Périodicité:

10 numéros par an

É D I T O R I A L

Comme l'eau de Val Jalbert, l'énergie de la nation suit souvent le courant de la moindre résistance

Rosaire MORIN ◀

Comment se détruire!

La chute de Val Jalbert émerveille le touriste. Ses flancs sont escarpés, à pic. Des brisures de terrain enjolivent le paysage. Un vent frisquet souffle lentement dans le feuillage des bouleaux et des érables. En amont, la rivière présente de fascinantes cascadelles qui ne repoussent pas à la rive les chicots meurtris et les souches pourrissantes.

L'harmonieuse cascade de Val Jalbert est nourrie par de petits cours d'eau pure et transparente. Mais le débit de la chute est agité, déchaîné, explosif. Le spectacle est féérique. En aval, les truites dansent de joie. Les petits écoureux se régalaient dans les noisetiers. Les oiseaux gazouillent des messages consignés dans les annales du temps. Ils nous font savoir que l'énergie de la nation suit souvent le courant de la moindre résistance. Écoutons leur bavardage.

L'Action nationale devient un instrument précieux de travail qui permettra, nous l'espérons, de déclencher un vrai projet de société.

De l'Action libérale nationale au Bloc Québécois

Une vieille corneille, de sa voix rauque, croasse un télégramme à M. Parizeau. «Souvenez-vous, lui écrit-elle, que les chicanes de famille ont empêché la réalisation du programme de restauration sociale de l'Action libérale nationale. La bisbille dans le choix des candidats aux élections de 1935 et de 1936 a conduit aux empoignades entre Paul Gouin et Maurice Duplessis. Ces altercations ont abouti aux départs des Gouin, Chaloult, Hamel, Grégoire, etc. Seul Oscar Drouin était resté dans la crèche... De grâce, M. Parizeau, intervenez pour que le perpétuel recommencement ne s'éternise pas!

Dans une conversation téléphonique, un hibou aux aigrettes de plumes blanchies ulule un avis de prudence au camarade Lucien Bouchard: «Souvenez-vous, lui dit-il, des conflits entre Maxime Raymond et René Chaloult, de la controverse entre Maxime Raymond et André Laurendeau, des querelles entre Maxime Raymond/Édouard Lacroix versus René Chaloult, Philippe Hamel et alias. Rappelez-vous que les mésententes entre le Bloc provincial et le Bloc fédéral et que les disputes à l'intérieur des deux ailes ont abouti à la mort du Bloc populaire. Puisse l'histoire ne pas se répéter!»

Une hirondelle récemment revenue de Floride croit bon d'intervenir à son tour. Elle envoie par télécopie une communication historique à tous les souverainistes du Québec. «Plus ça change, plus c'est pareil, leur expose-t-elle. Vous êtes incapables de fraternité. Une victoire ne s'acquiert pas dans la division. Une élection ne se gagne pas dans la discorde.» Et l'hirondelle philosophe de poursuivre: «Vos dissensions vécues dans les comtés de Beauport-Montmorency, Charlesbourg, Joliette, Mercier, Verchères et autres créent des malaises regrettables entre militants, malaises qui se transfor-

*Pour réaliser ce
pays à portée de
main, je demande
aux militants de
cesser d'être
frileux*

meront en tensions entre les deux partis et en guérillas à l'intérieur de chaque groupe.»

Et l'hirondelle de conclure: «Pour réaliser ce pays à portée de main, je demande aux militants de cesser d'être frileux, d'abandonner leurs escarmouches mesquines et, tous ensemble, de marcher à la conquête de la souveraineté en ouvrant les portes à d'autres René Lévesque jadis libéral et Lucien Bouchard ci-devant conservateur. L'action politique, écrit encore l'hirondelle, doit connaître une cohérence continue et une identité commune. Le Parti et le Bloc québécois ne peuvent vivre dans des désaccords sans issue et dans des querelles stériles. Pour réussir, les militants doivent travailler dans l'amitié, dans la bonne entente et non pas dans des disputes, des mésententes et des conflits sempiternels. La droiture, la solidarité et la fraternité ne font pas bon ménage avec la bisbille, la chamaillerie, la chicanerie, les controverses, les démêlés, les empoignades, les querelles et les tracasseries que l'on observe depuis un certain temps.»

Le message est transmis aux souverainistes. Comprendront-ils qu'ils ne sont que 41 pour cent de la population?

Les tablettes de Moïse

Un charmant renard argenté est venu ajouter son grain de sel au gazouillis des oiseaux. Cet animal est plus intelligent qu'un grand nombre d'hommes. Il apprenait à ses jeunes renardeaux à travailler. Chacun savait comment bâtir et entretenir son royaume sans assurance-chômage et sans allocation sociale.

Le sage renard, que ma petite fille Marika appelait Moïse, nous laissait deux tablettes d'instructions. La première conseillait l'objectivité. «Un parti politique, écrit-il, est un groupe de personnes qui défend certaines opinions. C'est une fraction de la nation et une partie des orientations. Votre Revue ne peut entrer dans un

*Vous devez juger
les partis selon
leurs idées et leur
programme
d'action*

parti. Elle ne peut ni penser ni agir dans le seul intérêt d'un parti. Toutefois, comme vous vivez sur la terre des hommes, vous ne pouvez pas ignorer l'action politique et vous devez juger les partis selon leurs idées et leur programme d'action. Dans la conjoncture actuelle, vous ne pouvez pas appuyer les partis fédéralistes de messieurs Bourassa et Mulroney, et gardant vos distances, en toute désespérance, vous devez espérer que les Parti et Bloc québécois répondront à vos espoirs si souvent déçus depuis le Parti national d'Henri Bourassa.»

La deuxième tablette du renard imposait à la revue une orientation. «Soyez toujours les défenseurs des valeurs fondamentales! Faites la promotion de la souveraineté dans une démarche démocratique de progrès et dans une perspective universaliste. Que les orientations et les priorités de votre revue épousent les problèmes du présent et qu'elles soient adaptés aux défis du proche avenir. Ayez confiance en la solidarité québécoise. Un jour, une nation de langue et de culture françaises aura la liberté de décider de son destin. Elle acceptera alors, avec plus d'empressement, la contribution provenant de multiples groupes ethniques.»

Voilà l'avis que nous a transmis le renard Moïse! Il voit quotidiennement couler l'eau des chûtes de Val Jalbert qui suit invariablement le courant de la moindre résistance. C'est là une inclinaison que la nation québécoise ne doit pas imiter. Au lieu de vivre avec facilité, les Québécoises et les Québécois sont confrontés à une bataille quotidienne pour affirmer leur caractère français et leur volonté de décider eux-mêmes de leur avenir. □

Montréal, le 30 mars 1993

Faites la promotion de la souveraineté dans une démarche démocratique de progrès et dans une perspective universaliste.

Marcel ◀
LANDRY
Directeur
Direction
Formation
et Vie
syndicale
Union des
Productions
Agricoles

L'autre Québec: Le monde rural

**«De victoire en victoire,
nous reculons sans cesse.»**

Cette boutade de Pierre Dufort, un leader rural du Bas Saint-Laurent, traduit, sous le signe d'une ironie contenue, le riche bilan de nos trente ans de développement régional planifié. Un peu comme le thème de cette rencontre nationale, «L'autre Québec: le monde rural», elle souligne le malaise rural de plus en plus répandu et visible, celui de la déstructuration, de la marginalisation. C'est en quelque sorte le constat d'un milieu rural en marge de l'évolution du Québec, d'un autre Québec aussi exclu du cheminement collectif. Le Conseil des affaires sociales du Québec, au cours des dernières années, les États généraux du monde rural en 1991 et divers mouvements régionaux aussi constatent le déclin du milieu rural. Malgré certaines politiques dites de développement régional, les résultats attendus par les populations rurales ne se sont tout simplement pas matérialisés. On peut certes noter dans les régions à prédominance rurale la consolidation de quelques petits ou moyens pôles régionaux,

Malgré certaines politiques dites de développement régional, les résultats attendus par les populations rurales ne se sont tout simplement pas matérialisés.

mais globalement, les milieux ruraux périclitent.

Pendant quelques décennies, on a pu se bercer de l'illusion que le déclin rural était un problème de l'Est du Québec, surtout, à cause disaient-on, entre autres, de la pauvreté des terres et du climat. Pourtant, on peut voir aussi des signes de déstructuration sur la Côte-Nord, au Saguenay/Lac Saint-Jean, en Haute-Mauricie, à Lanaudière, dans l'Outaouais, en Abitibi. On en trouvera aussi, dans le secteur des Appalaches, d'Ouest en Est du Québec. Qu'on roule sur la 132, entre Québec et Montréal, et là aussi, on verra que «l'Autre Québec» gagne du terrain. Et ce n'est pas celui de la prospérité.

«Tant vaut le village, tant vaut le pays», ce mot d'ordre et message d'espoir, de devoir, des États généraux, nous interpelle tous. Après les constats, les analyses, les rappels, nous ne pouvons pas nous contenter de regrets. Nous sommes concernés par ce qui va arriver à la ruralité, comme nous le sommes aussi du déclin de nos centres-villes, déversoirs des misères de nos ruraux d'un peu partout, déménagés en ville dans l'illusion d'un mieux-être, d'un travail régulier.

Dans les moyens de nous en sortir collectivement ou plutôt de nous réaliser, certaines solidarités doivent être affirmées. Solidarité rurale, solidarité urbaine, solidarité entre ruraux et urbains autour d'un projet commun, autour de valeurs communes, voilà certes des énergies premières à déployer.

1. Le dépeuplement rural et l'occupation du territoire

Le phénomène de dépeuplement rural n'est pas une question de territoire, de ressources, car le phénomène se répand aujourd'hui, à des rythmes différents dans toutes les régions. Il n'est pas, au sens strict, lié à la qualité des sols, à la richesse relative du sous-sol, à la diversité des

Solidarité rurale, solidarité urbaine, solidarité entre ruraux et urbains autour d'un projet commun, autour de valeurs communes, voilà certes des énergies premières à déployer.

*Qu'est-ce qui
nous a conduits
où nous sommes
rendus
aujourd'hui?*

espèces, au potentiel forestier, faunique, halieutique. Certes des indices d'épuisement, de ruptures de stocks appréhendées, de baisses des débarquements peuvent entraîner des décisions majeures sur l'activité économique rurale mais ces indices sont plutôt les révélateurs des conséquences issues de choix politiques et économiques, technologiques et idéologiques qui ont, de diverses façons, disqualifié le monde rural.

A. Quelques choix problématiques

Qu'est-ce qui nous a conduits où nous sommes rendus aujourd'hui?

Dans le cadre des États généraux du monde rural, les constats largement partagés par les intervenants communautaires, les élus ruraux les agents économiques concordent: «...Le Québec des régions est en danger. Les jeunes quittent, la population vieillit, le chômage envahit les communautés, la dépendance face à l'État est à un niveau alarmant et l'économie régresse» (mémoire de l'UMRCQ). Ce constat est aussi confirmé par les chercheurs. Citons ici Bernard Vachon, directeur du groupe de recherche en aménagement et développement des espaces ruraux et régionaux (GRADERR) à l'UQAM:

«Les relations villes-campagnes et centres-périphéries sont particulièrement sensibles à ces bouleversements, l'évolution favorisant la concentration. Or, la contraction de l'espace économique s'accompagne de la contraction de l'espace habité qui affecte principalement les zones rurales».

«Dans un contexte de très faible natalité que partagent dorénavant les milieux ruraux, l'exode vers les centres urbains des jeunes populations se traduit par une diminution et un vieillissement accéléré des populations rurales.»

*Ce qui a pour
conséquence, non
seulement la
déstructuration
des communautés
rurales locales,
mais la
détérioration d'un
patrimoine
naturel, social et
culturel.*

«La perte de la capacité de rétention de ses populations entraîne le monde rural dans un processus de dépérissement marqué par le chômage, la pauvreté, la dégradation des services, l'effritement de la qualité de vie, l'instauration d'un contexte de dépendance et d'assistance.»

«Ce qui constitue pour plusieurs la manifestation normale d'un processus d'évolution réglé par les forces d'une économie «efficiente» à l'échelle nationale et internationale a pour conséquence, non seulement la déstructuration des communautés rurales locales, mais la détérioration d'un patrimoine naturel, social et culturel.»

«À ce titre, le problème prend, dans certaines régions, l'ampleur d'une question de survie.»

Exemple tristement éloquent de cette réalité, la région Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine. De 1956 à 1986, cette région connaît un bilan démographique négatif, de 115 500 à 112 455. De 1986 à 1991, le résultat est catastrophique: de 112 455 à 105 968 habitants.

Au tournant des années 1960-1970, dans le grand «déménagement» planifié, on payait les gens pour les relocaliser, dans les villages et villes de l'Est du Québec ou pour les migrer vers «la Ville». Aujourd'hui, la *rationalisation* de l'espace par nos nouveaux gourous du bien-être collectif s'accommode de méthodes plus expéditives: on leur coupe les services (écoles, poste, services de santé, chemins de fer, télévision et radio). Ces méthodes sauvages affaiblissent les communautés locales qui voient partir à la suite les petits commerces et services locaux, leurs coopératives et usines, faute d'activités suffisantes. Puis tombent à leur tour, l'église, les associations communautaires, faute de ressources actives pour les animer. L'actualité des derniers mois nous a d'ailleurs fait voir, tantôt à Amos, tantôt à St-Clément, tantôt à

À ce titre, le problème prend, dans certaines régions, l'ampleur d'une question de survie.

Aujourd'hui, la rationalisation de l'espace par nos nouveaux gourous du bien-être collectif s'accommode de méthodes plus expéditives: on leur coupe les services (écoles, poste, services de santé, chemins de fer, télévision et radio).

St-Camille ces agressions d'institutions publiques pour dépouiller et déstructurer encore plus nos communautés locales.

Mais l'État n'est pas le seul porteur de cette logique de concentration. Nos industries agro-alimentaires, forestières, minières ont aussi suivi cette logique de *concentration*. On transformerait les produits agricoles, forestiers, miniers en ville, pour des «économies d'échelle». Il fallait faire ça en grand et en gros! C'était sans compter la crise du pétrole, puis la crise énergétique... Pour réaliser cette concentration, cela signifiait le regroupement d'activités de transformation de plus en plus loin de l'extraction ou de la production primaire. Or, les emplois perdus à ce niveau primaire par les gains de productivité ne se sont pas transposés au niveau secondaire dans nos milieux ruraux. Ils ont été plutôt «transportés» vers les villes. Avec ce processus les communautés rurales ont perdu leur caractère autosuffisant d'antan.

À ce sujet, relisons Bruno Jean, professeur à l'UQAR:

«Les communautés rurales ont perdu leur indépendance de jadis; plusieurs fonctions économiques, sociales et culturelles du village ont été regroupées dans des villes desservant un espace rural de plus en plus large. À l'époque on parlait d'une régionalisation nécessaire afin d'offrir aux populations locales ces agréments urbains jugés indispensables dans le monde moderne. Les ruraux étaient aussi invités à se défaire d'un «esprit de clocher» rétrograde au profit d'une nouvelle «conscience régionale». Ce qui se passe dans nos campagnes à l'heure de la mondialisation des échanges est donc fortement dépendant de la dynamique urbaine souvent éloignée de plusieurs zones rurales. Dans les études rurales européennes récentes, on a réalisé plusieurs travaux de recherche mettant l'accent sur ce phénomène.

Dans certains cas, on n'a pas hésité à parler d'une nouvelle domination de la ville sur le monde rural, qui subissait, de plus en plus passivement, une évolution sur laquelle il n'avait plus de prise.»

«Si cette domination n'est pas totale, car il y a toujours des phénomènes de résistance, il n'en reste pas moins que l'interdépendance entre la campagne et la ville est plus forte que jamais; l'avenir du monde rural, son propre dynamisme, ne dépend donc plus seulement des ruraux. Ainsi, le développement rural aujourd'hui suppose la reconnaissance de cette interdépendance et l'expression d'une solidarité s'exerçant à l'échelle nationale.»

«Par ailleurs, les incidences de cette évolution sont souvent interprétées à l'aide du concept de marginalisation. Celle-ci apparaît comme la conséquence nécessaire de la généralisation de l'économie de marché en agriculture, qui a engendré une sorte de modèle de développement agricole dominant, souvent désigné comme le modèle productiviste, qui concentre la production dans certains espaces et disqualifie d'autres espaces ruraux (Jean, 1990). Ce modèle produit donc des espaces ruraux marginalisés ou périphériques...»

«*La marginalisation* du monde rural peut s'entendre sur le plan socio-politique; la faiblesse du poids démographique des campagnes se traduit par la faiblesse de sa représentation politique...»¹

Concentration, rationalisation, productivisme, pôles de croissance, voilà certes des expressions très à la mode des dernières décennies pour assurer la prospérité du Québec.

La faiblesse du poids démographique des campagnes se traduit par la faiblesse de sa représentation politique...

Pourtant les bilans urbains comme les bilans ruraux nous montrent toujours l'existence de communautés rurales déstructurées, de «trous de beigne» urbains aux prises avec des phénomènes de désintégration sociale économique, politique.

1. Bruno Jean, «La ruralité québécoise contemporaine: principaux éléments de spécificité et de différenciation, Le Québec rural dans tous ses états, Boréal 1991.

Pourtant les bilans urbains comme les bilans ruraux nous montrent toujours l'existence de communautés rurales déstructurées, de «trous de beigne» urbains aux prises avec des phénomènes de désintégration sociale économique, politique.

Aurions-nous par hasard importé des solutions pas tout à fait adaptées à nos besoins, à notre culture?

Le résultat démographique de ces choix peut se résumer ainsi: une baisse de population de plus en plus marquée dans certaines portions de territoire rural, et même l'abandon de certaines zones, comme le soulignait la Chambre des notaires aux États généraux². C'est aussi le vieillissement de la population, le tout amplifié par l'exode des jeunes du milieu rural. C'est aussi l'absence d'immigration en région.

Autre résultat, la déstructuration rurale engendrée par le modèle productiviste qui décline certains agents, par la centralisation gouvernementale qui concentre les emplois publics au centre et par la cohabitation agricole-urbain mal vécue, qui met en opposition les pouvoirs municipaux et les impératifs agricoles.

Comme la population agricole ne représente plus que 15 % de la population rurale, selon le recensement de 1986, on constate que l'agriculture seule ne pourra pas sauver les campagnes.

S'il n'y a pas de diversification économique, on peut donc s'interroger sérieusement sur l'avenir rural.

Autre conséquence du mal-développement, la perpétuation de la pauvreté dans le tiers des petites municipalités rurales. Selon les études du géographe Clermont Dugas, il y a une relation significative entre la taille de la commu-

2. Tant vaut le village, tant vaut le pays, États généraux du Monde rural, Montréal 1991, page 35.

S'il n'y a pas de diversification économique, on peut donc sérieusement s'interroger sur l'avenir rural.

nauté et le revenu de ses habitants. «Globalement, les personnes qui vivent dans une communauté de 3000 habitants ou moins ont des revenus qui sont nettement inférieurs à la moyenne nationale, de 30 % à plus de 50 % selon le cas...»³

Enfin, la disparité des situations rurales entre les régions rurales centrales soumises à la pression envahissante des banlieues, à la déstructuration par invasion et spéculation d'une part, et, d'autre part, les ruralités périphériques déstructurées par l'exode, la prédation des ressources et le déclin socio-économique.

B. La réduction des écarts

Les vingt dernières années, entre les Opérations Dignité en 1970 et Urgence-Rurale dans le Bas du Fleuve, nous montrent que les luttes pour le développement ne sont jamais gagnées une fois pour toutes. À la fermeture des villages (ou colonies comme on les appelait il n'y a pas si longtemps), les gens de l'Est, tout comme ceux du Saguenay-Lac St-Jean et ceux de l'Abitibi-Témiscamingue ont mis de l'avant leurs solutions. Ils décidaient d'aménager leur pays autrement que ne l'avaient prescrit les planificateurs gouvernementaux.

C'est l'émergence de formules collectives de développement entendues sous les noms de groupements forestiers, de chantiers coopératifs, de sociétés d'exploitations des ressources. C'est aussi le Jal, c'est l'action de Guyenne, c'est la Chaîne Coopérative. Dans ces formules nouvelles ou déjà existantes mais mises à l'heure de nouveaux défis, on aborde l'avenir de la ruralité sous l'angle du développement intégré des ressources. Ce concept, introduit par des chercheurs et fonctionnaires, traduisait en quelque sorte une certaine approche chez

C'est l'émergence de formules collectives de développement.

C'est le Jal, c'est l'action de Guyenne, c'est la Chaîne Coopérative.

C'était, avant le temps, une des expressions de ce que deviendrait plus tard le développement durable. C'était aussi l'idée, avant l'expression, du développement local.

3. «Le Québec rural dans tous ses états», Boréal 1991, page 88.

des leaders ruraux de travailler à un plan mettant en valeur le milieu global. C'était, avant le temps, une des expressions de ce que deviendrait plus tard le développement durable. C'était aussi l'idée, avant l'expression, du développement local.

Cette espèce de grand projet, plus ou moins défini, plus souvent qu'autrement étiré et essoufflé par les contraintes bureaucratiques, portait quand même en lui des éléments importants pour un développement rural:

- une place et un droit de communauté locale et régionale à établir en plan de développement;
- une mise en valeur des potentiels naturels, économiques et humains du milieu;
- une intégration dans la mise en valeur des ressources pour en retirer le maximum de retombées au niveau de chacune des ressources et des interfaces (G.V. tourisme-agroforestier, restauration et hébergement rural, etc.);
- un partenariat entre l'État et les communautés locales;
- une mise à contribution des services publics dans les dynamismes locaux.

Il y a certes un écart entre la réalité et le projet. Mais peut-être, de ces expérimentations socio-économiques, reste-t-il quelques pistes pour redynamiser le milieu rural.

Nous constatons aussi de ces initiatives que le développement rural n'est pas acquis une fois pour toutes. Un changement politique, une crise économique, une nouvelle technologie, une crise énergétique, une modification des tendances démographiques peuvent remettre en cause, freiner tout processus de développement rural. Il faut une très grande mobilisation des acteurs du développement pour surmonter ces contraintes, pour rebondir. Les crises économiques, politiques et institutionnelles des der-

*Les fermetures
d'usines, les
pertes de services
publics, les
services postaux
coupés se
répandent un peu
partout. Et bientôt
les écoles?*

nières années montrent aussi à quel point la vigilance et la solidarité des ruraux sont nécessaires. Car les phénomènes de marginalisation observés en périphéries se manifestent maintenant en régions centrales. Les fermetures d'usines, les pertes de services publics, les services postaux coupés se répandent un peu partout. Et bientôt les écoles? Il y a vingt ans les villages côtiers de la Gaspésie et du Bas Saint-Laurent voyaient ces phénomènes dans le Haut-Pays et les considéraient presque inévitables.

Aujourd'hui ils goûtent à cette médecine, au nom de la même rationalité. Qui sera le prochain bénéficiaire de cette rationalisation?

Pour réduire l'écart entre le Québec développé et celui qui se sent exclu du développement, avons-nous d'autres choix que l'implication collective et la solidarité?

C. Le rayonnement de la culture rurale

Considérons d'abord quelques spécificités de la culture rurale. En milieu rural, les rapports sociaux sont particuliers.

«On se parle, car on se connaît... Dans ce milieu, généralement on se fait confiance et on s'entraide... La notion d'entraide est aussi présente dans le développement des petites entreprises comme de la communauté...⁴»

«L'appartenance à un décor, à un coin qui a son histoire, ses habitudes et ses coutumes, cela fait aussi partie des valeurs rurales...»

«L'espace est aussi une valeur typiquement rurale.»

«S'il se sent frustré quand il est privé de ses grands espaces, le rural, et plus particulièrement l'agriculteur, réagit encore plus mal quand on lui enlève son autonomie. Il est capable d'entraide, il a édifié des associa-

*En milieu rural,
les rapports
sociaux sont
particuliers.*

*On se parle, car
on se connaît...
Dans ce milieu,
généralement on
se fait confiance
et on s'entraide...*

4. Tant vaut le village, tant vaut le pays, États généraux 1991, page 59.

La famille est, à la campagne, à la fois la première source de motivation, le premier foyer d'entraide, la première assurance contre la déshumanisation.

Il faut que les enjeux ruraux soient presque devenus des causes désespérées à inscrire à notre «martyrologie» nationale pour qu'on daigne en témoigner.

tions coopératives efficaces, il fait confiance au syndicalisme agricole, mais il tient à l'instar de ses voisins garagistes, boulangers, cordonniers, épiciers, à être son propre patron. Pour eux, la liberté s'exerce quotidiennement...»⁵

(Il en est peut-être des peuples comme du paysan, celui qui fait le pays, celui qui habite le pays; on est peut-être d'autant plus capable d'entraide et de coopération qu'on est capable d'autonomie. Il faut être soi-même pour être capable de rapports aux autres)

«Cette culture est largement remise en cause par les mass-média qui présentent une culture définie et standardisée qui exclut le rural comme l'artisan.»

«D'ailleurs cette culture ne présente que peu leur grand attachement à la valeur qu'est la famille et à la relation entre l'homme et la femme. La famille est, à la campagne, à la fois la première source de motivation, le premier foyer d'entraide, la première assurance contre la déshumanisation.»⁶

Cette culture rurale participe aussi, cependant, aux grands courants qui agitent et animent la société. Les mass-média acheminent les grands courants actuels de pensée, fabriquent en milieu rural les mêmes habitudes et attitudes qu'en milieu urbain. Ils y véhiculent les mêmes valeurs et aussi les mêmes désarrois face à l'absence de valeurs, de projets.

Cependant ces mass-média sont trop peu souvent porteurs des valeurs issues du milieu rural. Il faut que les enjeux ruraux soient presque devenus des causes désespérées à inscrire à notre «martyrologie» nationale pour qu'on daigne en témoigner. Ou bien que quelqu'un

5. Ibidem page 60.

6. Ibidem page 60.

d'ailleurs ne découvre quelque valeur ou réalisation culturelle pour qu'on ne la reconnaisse.

Un autre défi important à relever en milieu rural est la cohabitation et l'enrichissement culturel réciproque entre nouveaux arrivants et ruraux de longue durée. Les zones de frottement sont présentes à partir de divergence sur l'importance de l'éducation, de la sauvegarde du patrimoine, de l'aménagement du territoire. Pourtant, une bonne dose de gros bon sens permettrait de voir où on peut s'entendre et s'enrichir mutuellement.

Enfin si la culture populaire trouve encore de nombreuses façons de se célébrer, il est un peu plus difficile d'accéder à la diffusion des arts. Aussi il faut favoriser l'expression de la culture rurale. Et ça, ça relève d'abord de la volonté de la ruralité de s'affirmer comme valeur de fond, pour la société, comme porteuse de projet. La ruralité doit occuper son espace, tout son espace.

D. Le redressement

Les milieux ruraux québécois comptent un peu plus de 1 million d'habitants, soit à peine un sixième des 7 116 288 de citoyens peuplant le Québec⁷. Pourtant, les rôles essentiels que remplissent les milieux ruraux en termes d'occupation et d'aménagement du territoire, de fourniture de ressources de base (eau, bois, agriculture, pêcheries, mines, énergie), de conservation de ces ressources, de préservation de notre patrimoine faunique et végétal, (la biodiversité pour prendre les mots du temps), ne sont pas assurés tant que nous ne prenons pas collectivement et solidairement les décisions politiques économiques et sociales pour dyna-

Il faut favoriser l'expression de la culture rurale. Et ça, ça relève d'abord de la volonté de la ruralité de s'affirmer comme valeur de fond, pour la société, comme porteuse de projet. La ruralité doit occuper son espace, tout son espace.

7. Liane BÉLANGER, L'Action Nationale, Volume LXXXIII, numéro 1 janvier 1993, «La population du Québec totalise 7 116 288 personnes au recensement de 1991...» (BSQ).

L'agriculture occupe une proportion de plus en plus réduite de la population rurale, soit au plus 15 % de cette population.

Malgré une productivité agricole 5 fois plus forte qu'au tournant des années 50, l'agriculteur québécois est encore aux prises avec une insécurité relative de ses revenus.

miser ces milieux ruraux. La crise du débat des années quatre-vingts nous a montré la grande vulnérabilité d'une région comme la Côte-Nord. Sa trop grande dépendance d'une exploitation primaire centrée sur le minerai et le bois l'a vidée d'une part importante de sa population lors de la crise du fer et de la fermeture de Rayonnier.

Autre constat aussi, les régions qui bougent le plus dans le sens du développement sont celles qui peuvent compter sur l'arrivée ou le retour de jeunes, instruits, formés. La croissance démographique et la mise en valeur de ressources qui amènent des gens en milieu rural contribuent à stabiliser, voire à attirer des services, du moins à maintenir des services de base.

En ce sens, il n'y a pas de taille idéale aux entreprises pour revitaliser les milieux ruraux. De la très petite entreprise (T.P.E.) à la moyenne ou grande entreprise, il s'agit de générer et diversifier les occupations.

2. L'avenir de l'agriculture des pêches et de la forêt

A. L'agriculture

L'agriculture occupe une proportion de plus en plus réduite de la population rurale, soit au plus 15 % de cette population comme nous l'avons mentionné plus tôt. L'activité agricole n'est plus dominante en milieu rural.

Dans la société québécoise, la classe agricole ne représente plus que 2 % de la main-d'œuvre totale. Cette activité agricole génère cependant près de trois cent mille emplois en incluant l'amont et l'aval de l'agriculture, de la fourniture d'intrants à la consommation. C'est plus de 3,5 \$ milliards de produits agricoles et 15 \$ milliards d'affaires dans la chaîne agroalimentaire. Au Québec nous exportons pour 1,3 \$ milliard de produits alimentaires, mais nous en importons pour 1,8 \$ milliard.

Malgré ces chiffres impressionnants, nous constatons qu'une partie des revenus agricoles doivent provenir de programmes de stabilisation des prix ou de soutiens car les producteurs agricoles ne peuvent obtenir le prix correspondant au coût de production. Malgré une productivité agricole 5 fois plus forte qu'au tournant des années 50, l'agriculteur québécois est encore aux prises avec une insécurité relative de ses revenus. La gestion de l'offre, qui apparaissait une approche de gestion de la production en fonction des besoins du marché assurant un juste prix au producteur, risque elle aussi d'être sacrifiée sur l'autel du libre marché, de l'ouverture des frontières. Au profit de qui? Quel paysan, dans quelque pays, va en tirer profit, de cette ouverture des frontières?

Autre constat, le coût moyen d'investissement très élevé sur la ferme actuelle. Si nos quarante milles fermes québécoises produisent pour trois milliards et demi de denrées, elles nécessitent dix sept milliards d'investissement. L'actif moyen des fermes est de 422 300 \$ en 1991, pour générer 1,5 emploi direct. Il faut donc en agriculture 5 dollars d'investissement pour générer 1 dollar de produit.

La croissance de la productivité, la spécialisation des productions et les phénomènes de concentration de la production et de la transformation ont aussi entraîné une certaine marginalisation de terres et de territoires, voire l'abandon de ces territoires autrefois productifs. Les quelque soixante cinq mille hectares actuellement utilisés à l'agriculture en Gaspésie représentent à peine 45 % des sols utilisés à des fins agricoles au tournant des années 50.

En régions centrales, et près des petites et moyennes villes régionales, c'est l'urbanisation qui a grugé dans les bonnes terres, pour toutes sortes d'usages, et pas toujours très écologiques.

Il faut donc en agriculture 5 dollars d'investissement pour générer 1 dollar de produit

En régions centrales, et près des petites et moyennes villes régionales, c'est l'urbanisation qui a grugé dans les bonnes terres, pour toutes sortes d'usages, et pas toujours très écologiques.

Autre problème, lié à la forte capitalisation, celui de la transférabilité des fermes. La vente de la ferme représente souvent la sécurité pour leurs vieux jours pour la femme et l'homme qui ont consacré une vie à l'agriculture. C'est en quelque sorte leur rente. Compte tenu du retour très bas sur l'investissement, l'achat d'une ferme se fait rarement à sa juste valeur. Et encore faut-il des aides à l'établissement, un financement adapté. Remettre en cause ces supports, c'est en quelque sorte toucher à la pérennité de notre agriculture, et en partie de notre ruralité.

B. Quelques éléments sur la problématique des pêches

Les dernières années nous ont révélé de façon criante les malaises liés à cette industrie alimentaire: surpêche de certaines espèces dans le golfe, rejet de certaines espèces en abondance non mises en valeur, transformation primaire en région, sans grande valeur ajoutée. Comme le soulignait monsieur Alban Arsenault à la Semaine Verte à Radio Canada au printemps 1991, on a prélevé des espèces sans nous soucier de cultiver la ressource, comme on le fait dans les ressources agricoles où on produit, on élève ce qu'on consomme. En pêche, on s'est contenté de pêcher, de prélever la ressource. Il faudrait aussi cultiver la mer, développer l'aquiculture, aider la nature.

Monsieur Gaston Langlais, industriel et consultant en pêche attirait aussi l'attention des téléspectateurs, lors d'une émission de Radio Canada (Québec) en novembre 1991, portant sur la situation économique et sociale de la Gaspésie, sur le fait que les emplois lucratifs du secteur soient généralement à l'extérieur de la région ou des régions de pêche: chercheurs, consultants, hauts fonctionnaires, spécialistes en marketing, etc.

Quand accèderons-nous à une seconde ou troisième transformation? Quand diversifions-nous la mise en valeur des espèces? Quand investirons-nous collectivement les énergies nécessaires à une aquiculture viable? Quand ferons-nous en régions les maillages nécessaires entre l'agriculture et les pêcheries pour une transformation accrue des ressources et, conséquemment une diversification économique?

Pourtant on parle de plus en plus, dans les stratégies de développement, de décentraliser les emplois de savoir, nécessitant peu d'infrastructures.

Aussi, nos industries sont encore concentrées au niveau de première transformation. Quand accèderons-nous à une seconde ou troisième transformation? Quand diversifierons-nous la mise en valeur des espèces? Quand investirons-nous collectivement les énergies nécessaires à une aquiculture viable? Quand ferons-nous en régions les maillages nécessaires entre l'agriculture et les pêcheries pour une transformation accrue des ressources et, conséquemment une diversification économique? Quand apparaissent dans les frigos des supermarchés urbains des crêpes de fruits de mer produites en Gaspésie, ça ranime l'espoir.

En recherche, développement et transfert technologique, l'engouement des entreprises régionales pour les programmes d'essais et expérimentations aquicoles et halieutiques indique sûrement une volonté de prendre en mains l'avenir de cette industrie.

C. La forêt

Les récentes secousses vécues par les divers maillons de l'industrie forestière remettent en question dans plusieurs régions la contribution de la mise en valeur des ressources forestières pour assurer l'équilibre du milieu rural. Les exigences du recyclage des papiers et cartons, le passage de l'utilisation du bois en billes (la pitoune) à l'approvisionnement des usines de pâtes et papiers à partir des résidus du sciage, en même temps que les difficultés financières et de marchés de nos papetières ébranlent sérieusement l'activité forestière. Les changements technologiques nécessaires chez les producteurs forestiers privés, changements liés à un déplacement de marché de la pâte au sciage, remettent en question les bases économiques de nombreuses communautés rurales, tout comme

Les changements technologiques nécessaires chez les producteurs forestiers remettent en question les bases économiques de nombreuses communautés rurales.

les changements majeurs en aménagement forestier.

Pour de nombreuses collectivités, la ressource forestière est devenue le complément, et même l'alternative à une agriculture désormais insuffisante au maintien du tissu rural.

Cette remise en question introduit peut-être le défi d'aller plus loin, en milieu rural, dans l'appropriation de la ressource forestière.

L'utilisation polyvalente de la forêt, à des fins d'approvisionnement en matière ligneuse, de récréation, de mise en valeur et de conservation des potentiels fauniques et forestiers prend forme. Des formules comme le Triangle de Bellechasse préconisent une utilisation diversifiée de la forêt.

Autre piste aussi mise de l'avant, celle de la rétrocession d'une bande de la forêt publique aux producteurs forestiers pour la consolidation de fermes forestières ou agroforestières. Cette idée, chère à monsieur Léonard Otis, sylviculteur, à monseigneur Bertrand Blanchet, archevêque de Rimouski et écologiste spécialisé en foresterie, chemine actuellement dans l'Est et le Nord-Ouest québécois.⁸

Peut-être ces unités polyvalentes de production et de mise en valeur des ressources contribueraient-elles au maintien de l'activité rurale. Aussi seraient-elles plus garantes d'une mise en valeur durable de leurs potentiels.

Dans la revue Métropolis N° 96/97 «Urbanisme végétal», Marie-Claude Robert nous parle d'un écosystème agroforestier à revaloriser:

«L'espace rural appelle à un requestionnement global de son développement, dans le sens de sa survie économique, sa mise en valeur environnementale, son intégrité paysagère, et dans l'intégration de la gestion de ses ressources.»

8. Bertrand BLANCHET, La Gaspésie a-t-elle un avenir, Gaspé avril 1991.

*Autre piste aussi
mise de l'avant,
celle de la
rétrocession
d'une bande de la
forêt publique aux
producteurs
forestiers pour la
consolidation de
fermes forestières
ou agroforestières.*

«Pour le domaine forestier, ces enjeux impliquent différentes adaptations des programmes en vue de diversifier les marchés, de développer des débouchés pour les peuplements de familles, l'abandon progressif et substantiel du marché de la pulpe (actuellement en déclin prononcé) pour la forêt privée et l'association de l'aménagement forestier à la création d'activités plus diversifiées misant sur le savoir-faire des populations locales et le développement de modèles de gestion et de mise en valeur plus adaptés au potentiel de l'écosystème forestier, et respectant le paysage régional...»⁹

3. Quelques avenues pour l'avenir du milieu rural dans le Québec à venir

Les acquis, les recettes toutes faites, les solutions magiques à la crise rurale n'existent pas. En Amérique, en Europe, sur les autres continents aussi, la ruralité est «bardassée» par l'évolution, comme une barque sur la mer démontée du profit, de la concentration. Pourtant la ruralité c'est aussi la fonction essentielle de conservation du patrimoine, de la planète habitée et mise en valeur.

Mais nous pouvons faire certains choix pour redynamiser le monde rural. Nous pouvons poser certains gestes, adopter certaines stratégies gagnantes.

A. Quelques orientations

À la clôture des États généraux du monde rural, les participants adoptaient une orientation de fond, porteuse de valeurs et d'actions pour l'édification d'une nouvelle ruralité. Voici un extrait de cette déclaration:

«— la valorisation de la personne;

Nous nous rangeons résolument à inventer et à bâtir une nouvelle société rurale et non pas aux côtés de ceux et celles qui considèrent la désertification de l'espace rural comme une fatalité.

9. ROBERT Marie-Claude, Métropolis, numéro 96/97, Urbanisme végétal.

- la prise en charge, par le milieu, de son avenir;
- le respect et la promotion des valeurs locales et régionales;
- la concertation des partenaires locaux et régionaux;
- la diversification de la base économique régionale;
- la protection et la régénération des ressources;
- le rééquilibrage des pouvoirs politiques du haut vers le bas;
- la promotion de mesures alternatives pour un développement durable.

Par cet engagement nous nous rangeons résolument aux côtés de ceux et celles qui travaillent à inventer et à bâtir une nouvelle société rurale et non pas aux côtés de ceux et celles qui considèrent la désertification de l'espace rural comme une fatalité.»¹⁰

B. Une ruralité qui se réaffirme

Un constat important de la déstructuration rurale est l'évacuation de son sens, de sa propre normativité. On ne définit plus ce qui est et doit être le milieu rural par ses propres repères, mais par des modèles et normes extérieurs. Une ruralité qui veut se reprendre en mains doit agir à ce niveau.

«La tendance à traiter le local un simple relais des perspectives économiques traditionnelles provoque une fausse enchère de projets entrepreneuriaux soumise à des normativités de plus en plus spécialisées et souvent dysfonctionnelles en regard des territoires ruraux périphériques.»

«Il est illusoire d'imaginer des développements locaux qui seraient essentiellement

On ne définit plus ce qui est et doit être le milieu rural par ses propres repères, mais par des modèles et normes extérieurs.

10. Tant vaut le village, tant vaut le pays, UPA, Longueuil 1991, page 120.

construits sur cette concurrence de projets individuels et volontaristes. Plutôt de parler d'une politique de la création d'entreprise, il faut envisager une stratégie intégrée de programmes socio-économiques tendant à la mise en mouvement des dynamismes locaux de développement... L'appropriation du développement par les collectivités locales ne peut se réaliser sans cette implication collective des réseaux d'acteurs locaux. Ce qui suppose une volonté collective de prise en main dans les perspectives de développement ascendant et endogène.¹¹»

C. Une diversification des activités économiques

Les constats sur la baisse des activités strictement liées à l'exploration des ressources naturelles et à une première transformation nous amènent à examiner des pistes de diversification. Comme le souligne Marie-Claude Robert dans *Métropolis* 96/97, page 82.

«La survie et le développement du monde rural forcent l'adhésion de l'ensemble des acteurs à un processus de redéfinition des activités et des gestes d'aménagement du territoire dans une perspective régionale de diversification et d'intégration»

D. La formation

Toutes les stratégies plus ou moins récentes de développement privilégient la formation comme facteur de réussite. Ce n'est pas une solution suffisante, mais certes un élément essentiel de développement.

Les constats sur la baisse des activités strictement liées à l'exploration des ressources naturelles et à une première transformation nous amènent à examiner des pistes de diversification.

Les milieux ruraux doivent innover, élargir leur base d'activités, trouver des réponses à de nouveaux besoins.

11. Hugues DIONNE, De la région-ressource à la région-milieu de vie: à la recherche de nouveaux partenaires, GRIR-UQAC: le partenariat à la rescousse du développement local: discours ou réalité, Chicoutimi 1991.

L'accès au savoir, l'accès à la formation continue, l'interaction entre les institutions, les entreprises et les collectivités rurales sont certes des clés pour mieux appréhender le réel et agir sur lui.

Les exigences de plus en plus grandes de qualité et de savoir dans le moindre produit ou service qu'on offre sur un marché d'usagers ou de consommateurs rehaussent encore plus la valeur des investissements en formation.

E. L'innovation

Tous les champs de l'activité humaine sont confrontés aujourd'hui à la nécessité de l'innovation. Que ce soit par la création de nouvelles idées de nouveaux produits, par la recherche, l'adaptation ou le transfert à partir d'emprunts extérieurs, les milieux ruraux doivent innover, élargir leur base d'activités, trouver des réponses à de nouveaux besoins. Cette capacité d'innovation et d'adaptation fera aussi une différence entre la stagnation et le développement.

Ces nouveaux usages ou produits peuvent être dans la mise en valeur des ressources naturelles (agricoles, forestières, halieutiques, minières, fauniques) comme dans la mise en valeur des services à la communauté ou pour l'extérieur. Encore une fois nous insistons sur les interfaces entre les diverses ressources du milieu. Par exemple, des initiatives telles les «Cuisines régionales», «Qualité Québec» portent en elles le développement de créneaux qui peuvent entraîner des gains significatifs pour les milieux et secteurs d'activités ruraux. On y met en valeur des savoirs, des savoir-faire, et on met à profit plusieurs ressources d'un même milieu. Il y a des notions de valeur ajoutée importantes pour la diversification.

F. La conquête des marchés

En juin 1992, l'UPA annonçait, lors de la conférence sur l'avenir de l'agriculture québécoise

C'est dans ce contexte de reprise en main de notre avenir rural, de notre agriculture et selon nos valeurs que s'inscrit la conquête des marchés.

organisée par le MAPAQ, son intention d'aller «À la conquête des marchés».

Après les interprétations les plus fantaisistes sur ce «virage», il y a lieu de reconnaître le lien organique entre les États généraux du monde rural et cette «Conquête des marchés».

Malgré les avantages de notre propre système agroalimentaire et la valeur des outils collectifs dont nous nous sommes dotés, nous constatons que certains marchés nous échappent, que nos milieux ruraux s'effritent.

C'est dans ce contexte de reprise en main de notre avenir rural, de notre agriculture et selon nos valeurs que s'inscrit la conquête des marchés.

À son dernier congrès général, l'UPA adoptait d'ailleurs une solution d'orientation balisant cette conquête des marchés. Nous croyons qu'elle peut peut-être ouvrir à d'autres: secteurs d'activités rurales, des pistes de réflexions. Ainsi le congrès demande à l'UPA.

- «De travailler à récupérer des marchés locaux régionaux, nationaux et internationaux et à en conquérir de nouveaux en misant sur les quatre piliers de la politique agricole québécoise;
- de faire travailler ensemble tous les partenaires de la filière;
- de mettre en place une concertation basée sur un partage des risques et des revenus;
- d'encourager les projets qui misent sur le concept de valeur ajoutée;
- de privilégier notre approche collective pour bien répondre aux besoins de commercialisation de nos produits agricoles sans négliger les initiatives individuelles;
- de miser sur l'innovation et le regroupement pour réduire les coûts de production;
- de poursuivre le développement d'une société rurale soucieuse de la durabilité de ses ressources;

- d'assurer une formation académique et syndicale de haut niveau aux productrices et producteurs pour relever le défi de la conquête des marchés;
- de prioriser un discours vulgarisateur, clair et précis, sur la situation et les enjeux réels de la conquête des marchés;
- d'impliquer toutes les personnes et organismes concernés dans la recherche de nouvelles formules qui favoriseront le développement de l'industrie agroalimentaire dans toutes les régions du Québec à partir des gens du milieu;
- d'assurer le leadership à l'intérieur de la structure syndicale en élaborant un plan stratégique susceptible d'appuyer les démarches des fédérations et syndicats affiliés;
- de collaborer de façon dynamique en impliquant notamment l'État dans l'élaboration d'un plan stratégique global afin de donner suite aux orientations du Sommet sur l'agriculture québécoise;
- d'informer périodiquement les productrices et producteurs agricoles sur l'évolution du dossier et, surtout, sur les impacts prévisionnels engendrés par l'objectif de conquête des marchés.»¹²

Cette orientation, fruit de quelques années de réflexion d'initiatives des milieux syndicaux agricoles québécois, résume à sa façon diverses pistes de développement rural.

G. Le rôle de l'État

Les crises économiques récentes et l'accumulation excessive des déficits ont gravement miné les possibilités d'intervention de l'État. Cependant, il serait trop facile pour l'État de se désen-

La tentation de l'État de décider à la place des communautés de l'avenir rural et de leur imposer un cadre normatif externe doit faire place à une approche de partenariat, de concertation.

12. La conquête des marchés, un virage qui s'impose, UPA, février 1993.

gager, au nom de la rationalisation et de la saine gestion des deniers publics.

L'intervention de l'État doit être un investissement dans le développement, en supportant les dynamismes locaux et régionaux. La tentation de l'État de décider à la place des communautés de l'avenir rural et de leur imposer un cadre normatif externe doit faire place à une approche de partenariat, de concertation.

C'est la mise à contribution des ressources humaines et techniques de l'État au service du développement rural.

Les fonds d'aide mis à contribution doivent aussi supporter les dynamismes locaux et régionaux, dans le sens des concertations locales et régionales réelles.

H. Le développement local

Cette stratégie de développement centrée sur la force de la communauté, suppose la mise à contribution des membres et agents de la communauté locale autour d'objectifs et d'intérêts communs. C'est l'action collective concertée, sur la base de consensus, pour la solution de problèmes communs. Cette stratégie resitue la communauté au cœur de l'action, plutôt qu'en attente de l'extérieur.

Nous joignons en annexe un «processus de revitalisation par le développement local», tiré de l'ouvrage de Bernard Vachon et Francine Coalier, intitulé: Développement local, théorie et pratique.

Conclusion

Une solidarité féconde, sur la base de nos valeurs

Le 8 février 1993, avait lieu la seconde conférence nationale de solidarité rurale. Cette grande journée de réflexion sur la ruralité regroupait quelque cent soixante personnes en provenance du Québec rural.

On peut certainement dégager la nécessité pour les milieux ruraux d'enrichir le devenir de la société à partir de leurs valeurs profondes.

Des messages des deux éminents conférenciers, Raymond Lacombe, leader agricole français et président de Sol et civilisation, et Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, on peut certainement dégager la nécessité pour les milieux ruraux d'enrichir le devenir de la société à partir de leurs valeurs profondes. Nous avons à recréer avec les villes de nouvelles relations d'équilibre, relations bâties à partir de nos solidarités respectives. Nos outils les plus durables dans nos sociétés sont d'ailleurs ceux que nous avons créés collectivement, nos institutions publiques, nos mouvements associatifs.

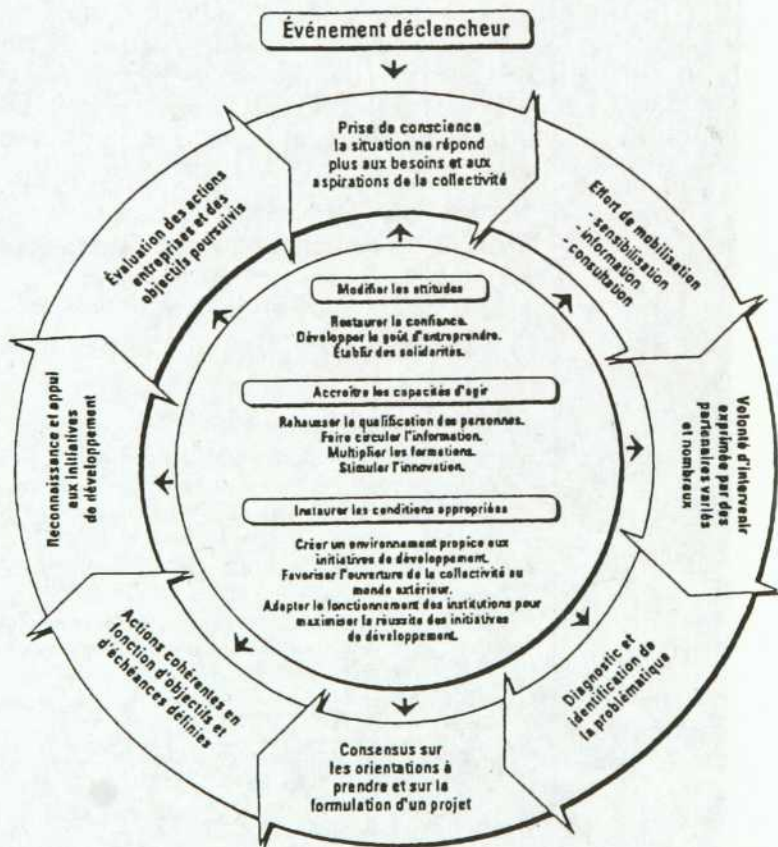
Nos valeurs d'autonomie, de démocratie, de participation collective, de durabilité et de préservation de la vie, de conservation des patrimoines peuvent devenir des ferments pour un projet de société. □

Bibliographie

- BLANCHET, Bertrand. La Gaspésie a-t-elle un avenir? Gaspé, avril 1991.
- Collectif. Manifeste, le Ralliement gaspésien et madelinot, Chandler, 23 mai 1991.
- Collectif. Sous la direction de Bernard Vachon: Le Québec rural dans tous ses états, édition Boréal 1991.
- Conseil des affaires sociales: Deux Québec dans un, rapport sur le développement social et démographique, Gaétan Morin éditeur 1989.
- Conseil des affaires sociales: Agir ensemble, rapport sur le développement, Gaétan Morin éditeur 1990.
- Conseil des affaires sociales: Un Québec solidaire, rapport sur le développement, Gaétan Morin éditeur 1991.
- DIONNE, Hugues. De la région ressource à la région milieu de vie: à la recherche de nouveaux partenaires, GRIDEQ, UQAR 1991.
- L'Action nationale, volume LXXXIII, numéro 1, janvier 1993.
- Métropolis, numéro 96-97: Urbanisme végétal.
- Tant vaut le village, tant vaut le pays, UPA, Les États généraux du monde rural, 3, 4, 5, février 1991.
- UPA, La conquête des marchés, un virage qui s'impose, UPA, février 1991.
- VACHON, Bernard. Le développement rural (notes de session), Solidarité rurale, Nicolet 1992.

ANNEXE

Processus de revitalisation par le développement local



Redécouvrir nos valeurs et mettre en œuvre des moyens collectifs

Deux avenues solides pour bâtir un Québec nouveau

À l'aube du XXI^e siècle, alors que les règles du libéralisme donnent lieu à une restructuration de l'activité économique ayant d'importantes répercussions sur la vie de nos quartiers et de nos régions, la coopération constitue plus que jamais le moyen par excellence pour:

- favoriser le regroupement des forces dans chaque milieu et à l'échelle du Québec, afin de trouver des solutions adaptées aux situations d'aujourd'hui et aux besoins fondamentaux des personnes et des communautés; et
- développer des entreprises saines et compétitives qui contribuent à enrichir le patrimoine collectif.

C'est à l'atteinte de ces objectifs que les coopérateurs et les coopératrices invitent à travailler ensemble ceux et celles qui partagent les mêmes conceptions de la personne, du développement et de l'entreprise.

Extrait du Manifeste du Conseil de la coopération du Québec, 1^{er} mai 1992

En adoptant le Manifeste du Conseil de la coopération du Québec lors des Assises des États généraux tenues en mai dernier, le mou-

Juliette L. ◀

BONNEVILLE

Directrice
générale,

Conseil de
la

Coopération
du Québec

Trouver des solutions adaptées aux situations d'aujourd'hui et aux besoins fondamentaux des personnes et des communautés.

vement coopératif québécois réaffirmait son engagement envers les valeurs de la coopération et sa conviction à l'effet que la formule coopérative est un outil de développement social et économique qui non seulement est encore d'actualité — et qui le sera toujours parce qu'il vise essentiellement à répondre aux besoins des gens — mais aussi un outil capable de transformer le visage du Québec, apte à mobiliser et à canaliser les énergies de tous ceux et celles qui veulent contribuer à l'élaboration d'un projet de société.

Aujourd'hui, comme jadis, les Québécoises et les Québécois des milieux ruraux comme ceux des villes et des banlieues ont choisi la formule coopérative pour prendre en main leurs affaires, leur économie, le développement de leur milieu, de leur région et de leur «pays».

Un héritage imposant

À preuve, le mouvement coopératif québécois constitue un héritage des plus imposant. Par leur volonté d'être les propres artisans de leur développement personnel et collectif, les Québécoises et les Québécois ont mis sur pied des réalisations importantes, ont donné naissance à des organisations colossales qui sont à leur service dans divers domaines de l'activité économique.

La coopération a été un outil précieux pour l'agriculture: aujourd'hui les producteurs québécois occupent plus de 50 % du marché du lait industriel et près de 50 % du marché du lait nature. Dans le secteur agro-alimentaire, les coopératives détiennent, pour l'approvisionnement et la mise en marché, une part de marché supérieure à 60 % pour le lait, le porc et la volaille. Elles détiennent aussi près de 20 % du marché québécois des fruits et légumes et 35 % de la production mondiale de sirop et produits de l'érable.

Les Québécoises et les Québécois ont choisi la formule coopérative pour prendre en main leurs affaires, leur économie, le développement de leur milieu, de leur région et de leur «pays».

Fortes de plus de 5 millions de membres, les 300 entreprises du mouvement coopératif génèrent plus de 55 000 emplois.

Dans le domaine de l'épargne et du crédit, les Québécoises et les Québécois ont réussi à bâtir un réseau d'institutions financières coopératives qui occupe chez nous la première place et qui jouit d'une haute reconnaissance internationale.

Le réseau coopératif des caisses Desjardins enregistre au Québec un actif global qui dépasse 48 milliards de dollars.

La coopération est aussi présente dans plusieurs autres champs d'activité: dans le domaine de l'habitation, 1 150 coopératives détiennent 23 000 unités de logement; les coopératives funéraires réalisent un chiffre d'affaires annuel de près de 7 millions de dollars; les 150 coopératives de travail procurent un emploi à plus de 7 500 personnes et œuvrent dans des secteurs aussi variés que les communications, les garderies, la santé, les loisirs, la forêt, les services aux personnes en perte d'autonomie, le transport, etc. Les coopératives en milieu scolaire, les mutuelles, les coopératives de consommation en alimentation, les coopératives de développement régional et les coopératives du Nouveau-Québec sont autant d'entreprises qui appartiennent collectivement à leurs membres, qui appartiennent aux Québécoises et aux Québécois.

Fortes de plus de 5 millions de membres, les 300 entreprises du mouvement coopératif génèrent plus de 55 000 emplois et, grâce à leur formule originale de participation, offrent l'occasion aux 30 000 dirigeants bénévoles, élus par les membres, de décider des orientations d'une entreprise de leur milieu et de participer ainsi à son développement. Ces bénévoles sont donc des hommes et des femmes qui ont non seulement à cœur leur développement personnel, mais qui sont aussi préoccupés par le développement de tout un milieu. Bien que ces quelques chiffres soient des plus éloquentes, ils ne témoignent que partiellement de l'importance du patrimoine que constitue pour le Québec le

Parce qu'elle repose sur la solidarité et l'entraide, valeurs culturelles fortement enracinées chez les Québécoises et les Québécois, la coopération a encore sa place dans notre société.

mouvement coopératif. Sa richesse inestimable tient surtout au fait qu'il donne aux Québécoises et aux Québécois les moyens de devenir de véritables entrepreneurs, maîtres de leurs entreprises et de leur développement.

Vers une action solidaire

La coopération tient une place importante au Québec. Trop importante pour qu'on ne puisse considérer sa formule comme un outil efficace de développement pour l'avenir. Parce qu'elle repose sur la solidarité et l'entraide, valeurs culturelles fortement enracinées chez les Québécoises et les Québécois, la coopération a encore sa place dans notre société. Alors qu'on s'interroge sur les moyens à mettre en place pour relancer l'économie et bâtir une société prospère, un coup d'œil sur l'histoire peut nous donner un éclairage sur les avenues qui nous ont jadis été profitables et que l'on pourrait de nouveau considérer. Lors des Assises des États généraux de la coopération, le président du Conseil de la coopération du Québec Claude Béland, affirmait «que les plus belles réalisations des Québécoises et des Québécois – et les plus durables – sont celles qui résultent de leur action solidaire, du regroupement des forces, soit par l'entremise de leur gouvernement, lorsque c'était nécessaire – soit par eux-mêmes – à travers des associations, des entreprises, des sociétés mises sur pied, non pas au bénéfice de quelques-uns, mais à l'avantage de la collectivité. En somme, nous avons réussi de grandes choses lorsque nous nous sommes préoccupés davantage de réussite collective que de réussite individuelle et que nous nous sommes laissés guider par des visions à long terme».

C'est en quelque sorte l'essence du message qui a été lancé par les coopératrices et les coopérateurs lors des États généraux de la coopération, à l'intention de tous ceux et celles qui veulent ensemble bâtir un Québec nouveau. C'est un contrat d'envergure que nul ne pour-

*Mettre en œuvre
un projet collectif
à portée sociale et
économique
s'appuyant sur
ces valeurs
fondamentales de
la coopération.*

rait concrétiser seul. À cet égard, le mouvement coopératif a sollicité les divers partenaires culturels et socio-économiques en proposant de mener ensemble des actions motivées par le «self-help», l'entraide, la solidarité, la concertation. À toutes fins utiles, ce que les coopératrices et les coopérateurs souhaitent, c'est de mettre en œuvre un projet collectif à portée sociale et économique s'appuyant sur ces valeurs fondamentales de la coopération.

À cet égard, certains peuvent croire que les valeurs coopératives sont démodées. Toutefois, selon les résultats d'une enquête effectuée en 1991 pour le compte du Conseil de la coopération du Québec, ces valeurs apparaissent encore d'une étonnante actualité. La prise en charge du milieu par les gens qui y vivent, l'égalité entre les individus, la démocratie, la solidarité et l'entraide se sont révélées des valeurs auxquelles les Québécoises et les Québécois sont toujours fortement attachés. Ainsi, en plus de constituer un imposant héritage économique, la coopération représente certes aussi un héritage culturel important.

Faisant appel à la concertation et au regroupement des forces et des moyens, ces valeurs sont aussi de plus en plus conformes à de nouveaux courants sociaux. Avec le repli de l'État-Providence, les bouleversements structurels de l'économie et le retour d'une certaine insécurité sociale, de nouvelles solidarités se créent. Ce contexte apparaît pour plusieurs apte à redonner toute sa modernité au projet coopératif.

Les gens d'abord

L'action coopérative, qui se traduit dans l'activité économique par la mise en œuvre de la formule coopérative, repose sur des valeurs qui placent la personne au premier plan.

Cette formule de développement à visage humain:

Cette formule de développement à visage humain contribue à l'épanouissement des personnes grâce à l'apprentissage découlant de l'action collective.

- encourage la recherche de solutions aux problèmes économiques et leur mise en œuvre par les gens eux-mêmes;
- développe le sens des responsabilités et de l'entraide;
- contribue à l'épanouissement des personnes grâce à l'apprentissage découlant de l'action collective;

(...)

Extrait du *Manifeste* du Conseil de la coopération du Québec, 1^{er} mai 1992

Par les valeurs qui la sous-tendent, la coopération permet d'intégrer la réalité économique et les aspirations sociales. Ainsi, elle met l'économie au service des femmes et des hommes, plutôt que de procéder à l'inverse. L'activité économique devient donc un moyen, non une fin. Cette activité économique est donc mise en œuvre, non pas pour générer des profits, mais d'abord et avant tout pour répondre aux besoins des gens. La mesure de son efficacité ne tient donc pas du rendement sur le capital investi, mais bien de l'utilisation par les membres des services de leur coopérative. En définitive, la coopération est d'abord un outil pour accéder à un mieux-être individuel et collectif.

Toujours selon l'enquête effectuée pour le Conseil de la coopération du Québec en 1991 et visant à connaître la perception de la population à l'égard de la coopération, les Québécoises et les Québécois sont fiers de leurs institutions coopératives. En ce sens, l'entreprise coopérative elle-même représente aussi un précieux héritage. Il ne fait aucun doute que son caractère inaliénable et permanent enrichit notre patrimoine collectif.

La coopérative est la combinaison originale d'une association et d'une entreprise qui trouvent leur raison d'être dans la satisfaction des besoins de leurs membres. Par l'association, elle vise à permettre à chaque coopérateur de grandir humainement et so-

La coopérative est une association de personnes qui assument collectivement leurs responsabilités d'entrepreneurs.

cialement; par l'entreprise, elle saisit des occasions de développement.

La coopérative est donc:

- *une association de personnes qui assument collectivement leurs responsabilités d'entrepreneurs;*
- *une entreprise dont les copropriétaires sont les usagers;*
- *une entreprise dont la finalité consiste à maximiser les divers avantages que les membres retirent, à la fois comme entrepreneurs, usagers et citoyens d'un milieu;*

(...)

Extrait du *Manifeste* du Conseil de la coopération du Québec, 1^{er} mai 1992

Les valeurs et les motivations qui guident les coopératrices et les coopérateurs font de la formule coopérative une véritable formule de développement.

Au Québec, depuis quelques années, on parle de concertation, de décentralisation, d'entreprises créées dans le milieu et pour le milieu, d'engagement des gens dans leurs propres affaires, de la nécessité de la permanence des entreprises. La formule coopérative a à son actif des réalisations qui répondent à ces critères.

Bon nombre de jeunes ont ainsi décidé de se regrouper en coopérative pour créer leur entreprise et se donner un emploi. Notamment, dans les domaines des arts et des communications, depuis plus de 10 ans, ces jeunes acquièrent le sens des affaires et celui des responsabilités personnelles et collectives. De surcroît, ils ont créé une richesse inaliénable. Le village de Guyenne, où la main-d'œuvre locale ne peut aujourd'hui suffire à combler les emplois créés par la coopérative de travailleurs des Serres pour la production de tomates et la culture de plans de reboisement, constitue un exemple éloquent de prise en charge et d'engagement. Cette entreprise ne cesse de générer des retom-

Les valeurs et les motivations qui guident les coopératrices et les coopérateurs font de la formule coopérative une véritable formule de développement.

bées économiques sur les plans de l'habitation, du logement, du transport, de l'alimentation, etc. C'est donc toute une communauté qui voit à ses affaires, qui se prend en main!

L'expérience acquise à travers la gestion et l'administration d'une coopérative de travail n'est pas à négliger. Elle permet aux travailleurs de passer d'une mentalité de salarié à celle de propriétaire, d'entrepreneur. Cette expérience offre aussi l'occasion aux travailleurs membres de développer entre eux le difficile exercice de la démocratie et du travail en groupe, de prendre confiance en leurs capacités personnelles.

Parce qu'elles sont des entreprises, les coopératives connaissent aussi des difficultés qui les forcent parfois à cesser leurs activités. Cependant, ce sera toujours les membres qui décideront de l'avenir de leur entreprise dans leur milieu et non des gens qui n'y sont pas engagés, et davantage préoccupés par la maximisation du rendement des investissements que par la nécessité de répondre aux besoins d'une communauté. Cependant, injustement la société est souvent plus sévère devant l'échec d'une coopérative que devant celui de toute autre entreprise. Lorsqu'une coopérative ferme ses portes, c'est la formule coopérative qui est remise en cause alors que devant la faillite d'une entreprise à capital-actions, le mode d'organisation économique de cette dernière n'est jamais remis en question!

Un outil de développement

Les petites et les moyennes entreprises québécoises sont créatrices de nombreux emplois. Comptant aussi que les coopératives naissent et se développent la plupart du temps dans les paroisses, les villages, dans des communautés où les gens ayant les mêmes besoins peuvent se regrouper plus facilement, on convient aisément que le Québec d'aujourd'hui a avantage à

Ce sera toujours les membres qui décideront de l'avenir de leur entreprise dans leur milieu.

La formule coopérative est une formule efficace pour remédier aux problèmes actuels de la société.

développer et à multiplier les entreprises coopératives. Les coopératives étant ainsi une formule efficace pour la création d'emplois et le développement de nos régions.

La prise de conscience des besoins des gens de nos milieux, – en regard de l'emploi, du décrochage scolaire, de l'exode des jeunes vers les grandes villes, de la pauvreté, des déficits de nos gouvernements, de la recherche de valeurs qui donnent un sens à la vie –, oblige désormais à imaginer des moyens neufs, des solutions appropriées. La connaissance de ces besoins, liée à la conviction que la formule coopérative est une formule efficace pour remédier aux problèmes actuels de la société, est une incitation à se concerter pour mettre en place des coopératives qui répondent à ces nouveaux besoins.

La coopérative, c'est aussi:

(...)

- *une entreprise dont les règles garantissent aux membres l'égalité dans l'exercice du pouvoir et l'équité dans la répartition des contributions et le partage des résultats;*
- *une entreprise qui favorise l'intercoopération pour développer ses affaires et contribuer au développement de son milieu;*
- *une entreprise qui fait de l'éducation un de ses mécanismes de fonctionnement essentiels, notamment par le partage de la connaissance et de l'information.*

Extrait du *Manifeste* du Conseil de la coopération du Québec, 1^{er} mai 1992

La coopération est plus qu'une simple formule d'entreprise, c'est un véritable projet de société. Faisant appel à la solidarité, à la démocratie, à la reconnaissance de la personne pour ce qu'elle est et, appliquant les règles de l'équité dans l'avoir, elle permet d'atteindre le difficile partage de la richesse.

La coopération est plus qu'une simple formule d'entreprise, c'est un véritable projet de société.

Éduquer: enseigner des valeurs

Bien qu'il incombe au mouvement coopératif de mettre en œuvre des activités d'éducation à la coopération, les institutions d'enseignement ont, elles aussi, une responsabilité en regard de l'enseignement de la coopération et des valeurs qui s'y rattachent. En tant que forme d'activité économique, la coopération fait aussi partie intégrante de notre activité sociale et de notre histoire. L'enseignement de ses valeurs devrait, sous une forme ou sous une autre, être inclus aux programmes académiques pour contribuer à faire de nos enfants des individus responsables. Les milliards de dollars transigés à travers l'activité économique des coopératives devraient aussi être jugés assez importants pour faire connaître l'apport «différent» de ces entreprises. Cette différence devrait être enseignée à plus grande échelle et reconnue tant à travers les activités économiques des coopératives qu'à travers leurs activités sociale et éducative.

Car l'action éducative distingue aussi l'entreprise coopérative. Elle est une condition de réussite, non seulement de la coopérative mais, en raison des valeurs qui motivent les coopératrices et les coopérateurs, une condition essentielle à la réussite d'un réel projet de société.

Forme d'entreprise particulière, la coopérative repose sur des valeurs profondément justes et humaines. La primauté des personnes sur le capital, la prise en main ou le «self-help», l'entraide, l'égalité des personnes en nature et en droits, l'équité de traitement des avoirs, des ressources et des résultats en constituent les principales valeurs qui guident l'action des coopératrices et des coopérateurs et en font une forme d'organisation de l'action économique et sociale qui, à l'aube du XXI^e siècle, demeure encore originale mais surtout toujours d'actualité. □

L'action éducative est une condition de réussite essentielle à la réussite d'un réel projet de société.

Clermont ◀

DUGAS

*Module de
géographie
Université
du Québec à
Rimouski*

Décentralisation et développement régional

Introduction

Les disparités socio-économiques entre régions sont une réalité maintenant bien connue. Le phénomène n'est pas nouveau et il a été analysé sous de multiples aspects parmi lesquels le chômage, la pauvreté, les déficiences en services de base, l'émigration de la population et le dépeuplement ont particulièrement été mis en évidence. Les solutions ou tentatives de solution à ces problèmes s'inscrivent habituellement dans l'expression «développement régional» dont le sens n'est pas très précis et qui recouvre une très grande diversité d'interventions. Parmi ces dernières, la décentralisation a toujours occupé une place de choix tout au moins au niveau du discours. C'est cette notion vue dans un contexte de développement régional qui fera l'objet principal de la présente analyse.

La lutte aux disparités

Autant il semble maintenant admis de tous que le développement régional doit faire l'objet d'une préoccupation majeure de l'État, autant on est partagé sur sa signification et sur la

*La
décentralisation a
toujours occupé
une place de
choix tout au
moins au niveau
du discours.*

façon d'aborder le problème des disparités. À cet égard, il y a lieu d'abord de distinguer les disparités régionales des disparités sociales. Les premières qui matérialisent des inégalités entre régions ou entités territoriales des inégalités plus ou moins importantes entre régions ou entités territoriales de tailles diverses peuvent être interprétées comme d'inévitables spécificités territoriales imputables tout autant à la géographie, à l'économie, à l'histoire, à la culture qu'aux décisions politiques. Les espaces les plus défavorisés abritent des individus disposant d'une grande variété de niveaux de bien-être. Ainsi à côté de ceux qui ont des problèmes évidents, se localisent des travailleurs ou des rentiers qui bénéficient d'une bonne qualité de vie. En référence aux disparités sociales les catégories deviennent plus homogènes. Les personnes appartenant au groupe des plus pauvres partagent en gros les mêmes problèmes pour l'obtention des services de base. Ces gens démunis ne sont pas confinés à des milieux particuliers et ils se répartissent dans toutes les localités y compris celles disposant d'un niveau de vie élevé.

Si l'impératif de combattre les disparités sociales rencontre une adhésion unanime il n'y a toutefois pas de consensus sur la nécessité d'entreprendre des efforts particuliers pour chercher à atténuer les disparités régionales, même s'il est bien évident que les deux catégories se recouvrent passablement dans un grand nombre de petites localités et font partie d'un même phénomène. Les moyens usuels de lutte aux disparités sociales sont appliqués à toutes les catégories d'espaces, indépendamment de leur niveau de développement. Il s'agit surtout de grands programmes universels gouvernementaux de redistribution comme les pensions de vieillesse, les allocations familiales, l'assistance sociale et l'assurance chômage. Ces programmes ne s'attaquent pas aux racines du mal et ne visent essentiellement qu'à assurer le mi-

Ces gens démunis se répartissent dans toutes les localités y compris celles disposant d'un niveau de vie élevé.

Ces programmes ne s'attaquent pas aux racines du mal et ne visent essentiellement qu'à assurer le minimum nécessaire de biens et services aux gens les plus dépourvus.

nimum nécessaire de biens et services aux gens les plus dépourvus au plan économique. Les hésitations ou l'incapacité d'intervenir et même la volonté délibérée de ne rien faire au niveau des facteurs de paupérisation et de marginalité, sont occultées par les politiques dites de développement régional ou bien souvent par les discours qui en tiennent lieu.

L'absence d'une politique

En dépit de toutes les inéquités, de l'inefficacité, de l'improductivité et des gaspillages que les disparités territoriales peuvent engendrer, il n'y a plus depuis au moins vingt ans dans les instances gouvernementales supérieures québécoises et canadiennes, de volonté affirmée d'essayer de les résorber. Toute la politique de développement régional est orientée vers la croissance économique et la mise en valeur des espaces et des ressources qui présentent les meilleurs potentiels, ou encore les meilleurs avantages comparatifs. Elle se traduit par des interventions économiques et/ou sociales de portée limitée, appliquées de façon ponctuelle indistinctement des carences régionales à corriger. La dimension conjoncturelle, reposant tout autant sur les données économiques que sociales et politiques, a nettement préséance sur la dimension structurelle. La planification à l'échelon provincial de l'aménagement du territoire et de l'évolution de la structure du peuplement est inexistante. Les ministères et organismes d'État opèrent de façon sectorielle, en fonction de leurs propres finalités, sans coordination de leurs actions dans des perspectives régionales et évidemment encore moins dans le souci de corriger les carences des régions les plus défavorisées.

La planification à l'échelon provincial de l'aménagement du territoire et de l'évolution de la structure du peuplement est inexistante.

Dans son usage courant, le terme «développement régional» signifie actuellement au Québec, une intervention ou réalisation quelconque de différents niveaux d'envergure, initiée par

des individus, des entreprises, des organismes publics et différents paliers de gouvernement. C'est pour une bonne part la manifestation du libéralisme à l'état pur. Dans ce contexte tout peut être interprété comme du développement, tels la subvention pour fin de dépollution à la multinationale, la construction d'une prison, le ramassage sélectif des ordures ménagères, la concentration d'entreprises entraînant des pertes d'emplois, l'établissement d'une cour à rebuts qui perturbe l'environnement, aussi bien que la construction de routes, de maisons, et la mise en valeur des ressources naturelles. C'est largement dans cet esprit que le gouvernement du Québec a établi sa nouvelle politique de développement régional et que les élus locaux et intervenants régionaux réclament des réalisations et, à l'occasion de nouveaux pouvoirs. Les ententes cadre de développement signées entre les régions et le gouvernement provincial ne sont que l'officialisation d'accords de financement de projets disparates, conclus entre l'État et les promoteurs.

L'absence d'une véritable politique de développement axée sur la correction des problèmes structurels qui freinent le dynamisme des régions, et sur la lutte aux disparités, conduit à la persistance et même à l'aggravation des problèmes socio-économiques dans de nombreuses parties du territoire. La volonté, maintes fois exprimée, de prise en mains par les résidents des régions et les nombreux efforts de concertation et d'intervention qu'ils consentent sont pratiquement sans effet sur les principaux indicateurs de développement et l'amélioration de leurs conditions de vie. Dans un tel contexte et dans le but de provoquer un changement plus sensible et constructif, c'est devenu un lieu commun de réclamer de la décentralisation. Lors des audiences de la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, de nombreux organismes régionaux ont fait état d'une telle demande.

L'absence d'une véritable politique de développement conduit à la persistance et même à l'aggravation des problèmes socio-économiques dans de nombreuses parties du territoire.

Décentralisation comme outil de développement

La décentralisation comme moyen de développement régional n'est pas une idée nouvelle au Québec. C'était un objet de préoccupations déjà à la mode dans les années 1960. Dans son plan d'aménagement et de développement, le Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ), considérait parmi ses objectifs majeurs la mise en place d'un cadre institutionnel de planification et de participation impliquant un organisme régional de développement. Cette proposition qui ne fut pas entièrement retenue par les gouvernements entraîna quand même une certaine déconcentration et une restructuration administratives. Mais c'était loin de correspondre à ce qui était demandé et les velléités décentralisatrices ont continué à se manifester dans l'Est-du-Québec comme dans les autres régions.

En 1977, suite à de nombreux débats et revendications sur le sujet, la décentralisation est finalement devenue une importante matière à analyse, réflexion et consultation au ministère d'État à l'aménagement du Conseil exécutif. L'organisme prépara et diffusa largement une série de neuf fascicules ayant pour thématique générale: *La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle.*

Cette campagne gouvernementale de sensibilisation reposait sur le principe d'un nouveau partage de pouvoirs et de responsabilités entre le gouvernement provincial et les gouvernements locaux. La décentralisation envisagée devait donner aux citoyens une plus grande facilité de se doter des services et activités adaptés à leurs besoins et aspirations. Elle a été présentée dans le *fascicule 1, une vue d'ensemble*, comme «un appel à la créativité, une assise pour des solidarités nouvelles, une confiance partagée, un esprit de dialogue, un goût de prendre des responsabilités et un respect des

La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle.

différences». Il s'agissait d'un discours très mobilisateur qui a rapidement retenu l'attention et même l'adhésion de nombreux intervenants impliqués dans l'aménagement du territoire et le développement régional. On y a vu les promesses de nouvelles possibilités de développement socio-économique cadrant bien avec les concepts de «prise en mains» et de «développement endogène».

L'exercice aboutit finalement à l'adoption en 1979 de la loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme qui créait les municipalités régionales de comté et leur imposait de se doter de schémas d'aménagement intégrant, entre autres données, les normes et directives du niveau provincial. Les municipalités recevaient pour leur part l'obligation d'élaborer un plan d'urbanisme avec un ensemble de règlements afférents. La loi donnait ainsi de nouvelles obligations aux municipalités en matière de gestion de l'organisation de l'espace. Les nouveaux conseils de MRC qui remplacent les anciens conseils de comté constituent des lieux de concertation des maires des municipalités urbaines et rurales et des courroies de transmission vers divers organismes et ministères provinciaux. Leurs responsabilités, qui pour le moment se limitent à l'aménagement du territoire, à la gestion des déchets et à l'évaluation foncière, correspondent davantage à de nouvelles obligations imputables à de grandes transformations sociales qu'à un changement de niveau décisionnel. Les schémas d'aménagement qui ne sont souvent que des recueils d'orientations et d'objectifs forts disparates sont nés avec ces MRC.

Une décentralisation inattendue

Cette décentralisation qui n'était pas celle attendue n'est quand même pas inutile. Elle oblige les municipalités et les petites régions que sont les MRC à mieux s'occuper de la gestion de leur territoire. Elle favorise aussi

Les schémas d'aménagement qui ne sont souvent que des recueils d'orientations et d'objectifs forts disparates sont nés avec ces MRC.

une meilleure conscientisation de la qualité de l'environnement et du cadre de vie et une concertation accrue entre municipalités voisines. Toutefois elle concerne beaucoup plus l'aménagement que le développement et n'apporte pas de nouveaux outils en matière de création d'emplois, de réduction du chômage et d'augmentation du niveau de vie. Elle ne donne pas non plus de nouveaux moyens aux municipalités pour améliorer leurs infrastructures de services.

La décentralisation promise ne s'étant pas vraiment concrétisée, les revendications populaires en vue d'une décentralisation de pouvoirs porteuse de développement se sont amplifiées. Cette décentralisation dont le contenu n'a jamais été précisé est surtout vue comme un moyen de corriger les principaux problèmes qui affligent les régions, comme si leur existence dépendait de mauvaises décisions prises dans les instances centrales des gouvernements supérieurs. Il s'agit plus d'une affaire de perception que la résultante d'une analyse en profondeur. S'il est en fait loisible à peu près à n'importe qui de faire état de décisions inappropriées, de lenteurs et d'inefficacité administratives du gouvernement central, il est plus difficile d'identifier des situations de marginalité et des formes de disparités qui lui seraient clairement imputables.

Le rôle de la décentralisation sur le développement et la lutte aux disparités semble vu beaucoup plus comme une promesse ou une nouvelle expérimentation que comme un mécanisme dont il est facile de démontrer l'efficacité. On n'a pas encore jusqu'à maintenant été vraiment en mesure d'identifier clairement les pouvoirs que l'on réclame et évidemment encore moins d'en justifier la pertinence. La revendication vient pour l'essentiel de l'adage que l'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Elle s'associe aussi avec le désir bien légitime de pouvoir gérer ses propres affaires

*La revendication
vient pour
l'essentiel de
l'adage que l'on
n'est jamais
mieux servi que
par soi-même.*

tout en s'inscrivant dans des sentiments régionalistes. Elle apparaît comme un corollaire tout à fait naturel de la volonté de prise en mains. On a donc tendance à la relier à la nouvelle approche à caractère fortement idéologique de développement local.

Décentralisation et politiques actuelles de développement

Le flou qui entoure toute la problématique de la décentralisation, les revendications régionales dans le sens d'une plus grande maîtrise d'œuvre en matière de développement et la volonté clairement affirmée de l'État de ne plus combattre les disparités régionales se traduisent dans la dernière politique de développement régional du gouvernement du Québec présentée par le ministre Yvon Picotte en 1992. Sans être le fondement de la nouvelle orientation adoptée par le conseil des ministres, la décentralisation en demeure un principe sous-jacent. Il s'agit cependant d'une opération bien différente de celle revendiquée par des intervenants régionaux. Le gouvernement agit en quelque sorte de la même manière qu'avec la mise en application de la loi 125. Il maintient au niveau central d'importants pouvoirs décisionnels et donne de nouvelles responsabilités aux régions. Dans le présent contexte, c'est celle d'assumer elles-mêmes leur propre développement. C'est une responsabilité très lourde qui dépasse la capacité des régions et qui n'est pas accompagnée des moyens financiers suffisants. L'État se définit tout simplement comme un allié des régions dans leurs efforts de développement. Évidemment c'est le minimum qu'il pouvait faire et le contraire aurait été carrément inacceptable.

Tout en gardant en vigueur son plan d'action de 1988 qui s'appuie sur l'orientation générale «basée sur l'affirmation que le développement régional repose essentiellement sur l'initiative des individus et sur leur entrepreneurship et,

Il maintient au niveau central d'importants pouvoirs décisionnels et donne de nouvelles responsabilités aux régions.

par conséquent, sur les dynamismes propres à chaque région» (O.P.D.Q. 1988), le gouvernement québécois a indiqué en 1992 que son action en matière de développement régional serait une «démarche d'accompagnement du dynamisme des régions». En mentionnant que le développement des régions n'est pas indépendant de celui du Québec, il précise qu'il doit veiller à la cohérence du développement de la province dans son ensemble. C'est évidemment un mandat qu'on ne peut lui contester mais cela peut aussi vouloir dire que le développement régional n'a de la valeur que dans la mesure où il contribue à la croissance de l'économie globale indépendamment des disparités qui peuvent exister et qu'elle peut engendrer.

L'essentiel de la réforme passe par la modification de la structure et du rôle des conseils régionaux de concertation et de développement. Leur composition est élargie de façon à englober d'avantage de décideurs régionaux. Comprenant de 20 à 50 personnes, ils réuniront désormais les députés de l'Assemblée nationale, des représentants des élus municipaux, des agents de développement socio-économique et des organismes dispensateurs de services comme les cégeps et universités. Leurs fonctions de base seront d'assurer la concertation des intervenants, de donner des avis au gouvernement, de définir une stratégie de développement régional, de conclure des ententes spécifiques avec des organismes et ministères gouvernementaux, d'assurer le suivi et la coordination d'actions et de programmes de développement et de gérer en concertation avec le ministre délégué aux Affaires régionales, un fond régional de développement attribué par le gouvernement (Picotte Yvon, 1992, pages 39-40).

Une réforme sans changement

En dépit des inégalités identifiées, toutes les régions sont traitées sur le même plan. S'inscri-

En dépit des inégalités identifiées, toutes les régions sont traitées sur le même plan.

vant dans une optique de concertation et de partenariat, le gouvernement fait des nouveaux conseils régionaux ses «interlocuteurs» et «associés» au plan régional. La dimension décentralisation de l'opération se limite principalement à l'allocation à chaque région d'un montant forfaitaire annuel moyen de l'ordre de 2 millions de dollars et à l'élaboration d'un plan de développement stratégique dont la mise en application n'est aucunement garantie. Le montant octroyé à chaque région indépendamment de ses faiblesses et de ses besoins, équivaut approximativement à celui du fond géré antérieurement par les bureaux régionaux de l'OPDQ.

Faisant en partie suite aux revendications régionales, le gouvernement indique qu'il veut impliquer, valoriser et responsabiliser davantage les intervenants régionaux. Le nouveau concept de «responsabilisation» résume assez bien l'essentiel de la philosophie de l'État. Ce qui à première vue apparaît comme une option normale et légitime équivaut aussi à l'acceptation des inégalités territoriales compte tenu de la grande hétérogénéité des potentiels régionaux de développement. Cela peut également être interprété comme un moyen facile pour l'État de se départir d'une responsabilité qu'il ne veut pas assumer.

Tout l'équivoque qui entoure le concept «décentralisation» sert très bien le gouvernement du Québec. Sans qu'il ait à définir une véritable politique décentralisatrice et à prendre des engagements significatifs en ce sens, il lui est possible d'entretenir les espoirs et la confusion dans le domaine en assortissant, par exemple, son discours sur le développement régional de références plus ou moins précises au transfert de responsabilités, à la nécessité de rapprocher le plus possible l'appareil administratif des administrés et à l'importance de miser sur le dynamisme et la créativité des individus.

Cela peut également être interprété comme un moyen facile pour l'État de se départir d'une responsabilité qu'il ne veut pas assumer.

Pour importante qu'elle soit, la réforme de la politique de développement régional n'apporte aucun changement substantiel.

Pour importante qu'elle soit, la réforme de la politique de développement régional n'apporte aucun changement substantiel par rapport à ce qui existait antérieurement tant aux niveaux de l'efficacité que des transferts de responsabilités. Pour l'essentiel, chaque ministère et organisme de l'État va continuer à opérer selon sa propre logique sectorielle, en vertu de ses propres finalités et sans soucis des déséquilibres territoriaux. Avec leur maigre deux millions de dollars qu'ils devront dépenser en tenant compte des règles imposées par Québec, les nouveaux conseils de développement pourront difficilement faire mieux que les anciens bureaux régionaux de l'OPDQ. Compte tenu de la volonté clairement exprimée du gouvernement québécois d'être un accompagnateur du dynamisme régional, plutôt qu'un instigateur et un orienteur du développement, on peut s'interroger sur le sens de la tâche d'orientation et d'harmonisation qui incombe au nouveau secrétariat aux Affaires régionales. Sans volonté politique de combattre les disparités régionales, il y a fort à parier que tout le travail qu'il fera n'apportera rien de vraiment nouveau par rapport aux pratiques établies. L'essentiel de la concertation interministérielle reposant dans les régions sur les délégués régionaux, ces derniers se retrouvent avec une responsabilité qui sera très difficile à assumer et ce d'autant plus que les décisions importantes ne se prennent pas dans les régions mais au niveau central.

Les limites de la décentralisation

Tout en se disant réceptif aux volontés de décentralisation maintes fois exprimées par différents organismes, le gouvernement québécois tient à préciser dans son document «développer les régions du Québec» qu'il n'a pas l'intention d'établir des gouvernements régionaux. Il ne fait pas non plus état de champs de compétence dont il veut se départir avec les moyens appropriés, au bénéfice des municipalités, des muni-

D'autant plus que les décisions importantes ne se prennent pas dans les régions mais au niveau central.

cipalités régionales de comté et des régions. Il établit ainsi en quelque sorte les limites de la décentralisation qu'il est prêt à effectuer. Cette orientation n'est pas sans décevoir ceux qui réclament davantage de pouvoirs pour favoriser le développement régional. Il y a toutefois lieu de se demander en quoi et comment une décentralisation plus forte pourrait être avantageuse.

Tout en adhérant au principe que les individus et organismes de toutes les régions doivent s'impliquer fortement dans le développement socio-économique de leur territoire, et qu'ils ne doivent pas s'attendre à ce que tout leur parvienne de l'État, il faut aussi reconnaître que ce même État a des responsabilités considérables en matière de développement dont il ne peut se départir. C'est à lui qu'appartient la responsabilité ultime d'établir une distribution équitable des biens et services pour l'ensemble de la collectivité. Par ailleurs, par les taxes et impôts qu'il prélève, par son énorme capacité de dépenser, par ses lois, ses règlements, ses normes, ses contrôles et ses subventions discrétionnaires, par sa gestion des ressources et par ses interventions directes et indirectes dans l'organisation de l'espace, il génère constamment des disparités. Même s'il se voulait neutre en terme de développement économique, il ne l'est pas et ne le sera jamais. Qu'il intervienne directement ou pas dans l'économie, il l'influence quand même, tellement sa masse critique est énorme et ses moyens d'action puissants et diversifiés. En raison de la complexité et de la dimension de son administration d'une part, et de l'étendue et de la diversité du territoire sous sa juridiction d'autre part, il n'arrive même pas à produire une distribution spatiale parfaitement équilibrée des services qu'il fournit à la population.

Compte tenu de ce rôle de l'État en tant que facteur de disparités, il ne peut être question d'ignorer sa présence dans les stratégies de développement. La prise en mains ou le contrôle

Ce même État a des responsabilités considérables en matière de développement dont il ne peut se départir.

Il n'arrive même pas à produire une distribution spatiale parfaitement équilibrée des services qu'il fournit à la population.

du développement revendiqué par des intervenants régionaux ne peut être envisagée sans la participation de l'État. Il est le seul à pouvoir corriger les fortes distorsions qu'il crée. Il est aussi illusoire de vouloir l'éloigner du domaine du développement économique, parce qu'il génère des inégalités.

En raison de ses champs de compétence, tout gouvernement central est en quelque sorte par définition, le pivot de la machine économique. Cette position, si elle est bien exploitée, est avantageuse pour toutes les régions puisqu'elle permet d'utiliser des mécanismes d'ajustement, de rééquilibrage et de redistribution à l'avantage des entités les moins bien pourvues et les plus désavantagées et en faveur de l'optimisation de l'utilisation de toutes les ressources. Elle peut aussi contribuer à atténuer des tensions porteuses d'inefficacité entre milieux trop hétérogènes.

À l'heure de la mondialisation

La période actuelle de mondialisation de l'économie commande un dépassement des limites du local et du régional. En étendant à l'échelle de la planète le champ de compétition pour les ressources, les gains de productivité et les marchés, elle contribue en outre à exacerber les problèmes liés aux carences structurelles qui freinent le développement de nombreuses régions. Il est difficile d'imaginer dans ce contexte comment ces dernières pourraient améliorer leur sort en s'appuyant uniquement sur une augmentation de leurs pouvoirs décisionnels. Leur situation ne découle pas seulement de ce qu'elles peuvent faire ou ne pas faire mais surtout de leur position relative dans un vaste ensemble. Il leur faut les moyens adéquats de production pour influencer sur cet ensemble. Or, ces moyens dépassent habituellement les capacités de territoires marginalisés ou en voie de déstructuration. Une vaste région rurale

Il leur faut les moyens adéquats de production pour influencer sur cet ensemble. Or, ces moyens dépassent habituellement les capacités de territoires marginalisés ou en voie de déstructuration.

si bien aménagée soit-elle, n'aura jamais le potentiel de compétition économique nationale et internationale d'une grande région métropolitaine.

Dans l'optique du développement local, la décentralisation est vue comme le déclencheur et le moyen de stimulation du dynamisme local. De telles relations de cause à effets doivent être considérées avec beaucoup de prudence. C'est une vision très réductionniste de la complexe problématique du développement régional.

Tout d'abord, un petit retour dans le passé fait vite voir que le dynamisme n'a pas fait défaut lors de la mise en valeur des régions périphériques. Il a en effet fallu du courage, de l'énergie et de l'imagination pour défricher la terre, effectuer la mise en valeur des ressources, aménager et structurer l'espace et construire les institutions sociales, culturelles et religieuses qui charpentent les collectivités locales et régionales. Dans la plupart des localités rurales, les petites entreprises commerciales et de fabrication étaient en plus grand nombre à la fin des années 1950 qu'actuellement. Les politiques gouvernementales favorisaient alors leur concentration. Les solidarités qu'on aime beaucoup évoquer étaient apparemment au moins aussi fortes sinon plus dans le passé qu'aujourd'hui. Le coopératisme existait bien avant que l'on crée les concepts «développement régional», «développement communautaire» et «aménagement du territoire». Tout cela n'a pas empêché les disparités de se maintenir ou de se former et n'a pas évité la marginalisation d'espaces et la déstructuration de vastes secteurs habités. Par ailleurs, le dynamisme d'aujourd'hui comme celui d'hier n'a pas partout la même intensité et la même efficience. Il en est en ce domaine comme pour tous les autres facteurs de développement. L'hétérogénéité est davantage la règle que l'exception.

De mêmes lois, normes et réglementations applicables à l'ensemble de la province n'ont pu

Le dynamisme d'aujourd'hui comme celui d'hier n'a pas partout la même intensité et la même efficience.

Les avantages liés à la structure du peuplement et à la nature des contextes biophysiques seront toujours des éléments déterminants.

empêcher la formation d'importantes inégalités socio-économiques. Ces mêmes inégalités évoluent constamment sans qu'il y ait de transformations équivalentes des politiques et mesures gouvernementales en vigueur. Par ailleurs, lors des travaux du BAEQ, on a mis en évidence la forte sous-utilisation des pouvoirs locaux existants en vertu des lois des cités et villes et du code municipal. Même si le gouvernement central a intensifié ses contrôles depuis ce temps, le champ des compétences locales dépasse encore les domaines d'intervention des gouvernements municipaux.

Le dynamisme populaire est beaucoup plus qu'une émanation du cadre législatif et réglementaire existant. Son efficacité n'est pas non plus une fonction directe de son intensité. Les conditions dans lesquelles il s'exerce et ses modalités d'expression entraînent une forte différenciation des résultats. Un nouveau partage de pouvoirs entre le central, le régional et le local amènerait sans doute des modifications sensibles dans les interventions mais ne serait pas suffisant pour aplanir tous les facteurs de disparités. Les avantages liés à la structure du peuplement et à la nature des contextes biophysiques seront toujours des éléments déterminants.

La question fondamentale est de savoir comment créer ces emplois dans des milieux peu peuplés, en déstructuration, déficients en services et loin des marchés.

Un des problèmes majeurs des régions à difficultés économiques et particulièrement celles identifiées de périphériques ou encore de régions ressources réside dans la pénurie d'emplois réguliers et bien rémunérés. Il faut de nouveaux emplois pour combler les déficits qui existent depuis des décennies et pour remplacer ceux perdus dans le secteur de la mise en valeur des ressources. Il en faut également pour satisfaire les nouvelles cohortes de travailleurs qui arrivent sur le marché du travail. Beaucoup de ces emplois doivent aussi être à la mesure des attentes et des capacités des travailleurs fortement scolarisés qui sont formés par les institutions régionales et les universités extérieures.

La question fondamentale est de savoir comment créer ces emplois dans des milieux peu peuplés, en déstructuration, déficients en services et loin des marchés. La solution dépasse largement les possibilités de la décentralisation. On aura beau donner tous les pouvoirs politiques possible à un ensemble de petites localités forestières et agroforestières des plateaux appalachien ou laurentien, ça ne suffira pas à solutionner leurs problèmes économiques et sociaux. Si compétentes qu'elles soient, les autorités locales et régionales auront toujours peu de poids sur le contexte national et international qui influencent fortement l'économie.

Tous ces arguments ne doivent cependant pas conduire à minimiser le rôle de la décentralisation. La centralisation excessive entraîne des inconvénients de toutes sortes qui, tant au pays qu'à l'étranger, ont été maintes fois dénoncés. Il s'agit plutôt de chercher un juste équilibre entre les deux formes administratives et d'identifier des modalités de décentralisation qui feraient réellement avancer la cause du développement régional et contribueraient à la réduction des disparités territoriales.

Les conditions d'une décentralisation efficace

La décentralisation semble vue par la plupart de ceux qui la revendiquent comme un moyen pour améliorer l'économie. Pour qu'il en soit ainsi, il faudra qu'elle contribue directement à accroître la production, la transformation et la commercialisation dans les régions ainsi que la création d'emplois. Elle devra donc être conçue de façon à favoriser la créativité, l'entrepreneuriat et la formation d'entreprises. Elle devrait aussi impliquer une meilleure diffusion spatiale d'activités économiques et d'infrastructures de base.

Créer des entreprises dans de vastes régions rurales en voie de dévitalisation et de déstructu-

Pour qu'il en soit ainsi, il faudra qu'elle contribue directement à accroître la production, la transformation et la commercialisation dans les régions ainsi que la création d'emplois.

La télématique et l'informatique, vues par certains comme des outils de décentralisation, contribuent fortement à favoriser un tel processus de concentration.

ration représente un défi considérable puisque cela s'inscrit en sens contraire des grandes forces qui régissent l'économie et qui contribuent à affaiblir leur potentiel de production. Non seulement les investisseurs hésitent à y implanter leurs entreprises mais, de plus, la logique centralisatrice qui prévaut actuellement conduit, par le biais des regroupements et des fusions, au déplacement vers les villes d'entreprises en expansion qui y ont été initialement installées. La télématique et l'informatique, vues par certains comme des outils de décentralisation, contribuent fortement à favoriser un tel processus de concentration.

Pour modifier ce courant centralisateur, le concours de l'État est indispensable. Il devra articuler sa stratégie économique en fonction des besoins des régions. En d'autres termes, il ne peut être question de laisser les régions à elles-mêmes, dans une compétition inégale entre elles et par rapport au marché international. Cela veut dire qu'en plus de disposer de pouvoirs suffisants pour agir efficacement sur le monde des affaires, les régions devront compter sur une modulation des politiques nationales et la mise en place d'incitatifs appropriés. Cette politique nationale devrait être sous-tendue par un plan global d'aménagement du territoire, visant à moyen et long termes, un étalement plus équilibré du tissu de peuplement et une redistribution des forces et activités productives.

Il ne peut être question de laisser les régions à elles-mêmes, dans une compétition inégale entre elles et par rapport au marché international.

Il faudra aussi voir à ce que les opérations administratives décentralisées soient organisées dans le but d'adapter les normes et les mesures d'assistance aux particularismes locaux et régionaux, de diminuer les contraintes bureaucratiques, de raccourcir les processus décisionnels, de simplifier les démarches, de répondre rapidement aux demandes d'information et sollicitations du milieu, de stimuler la créativité et d'orienter l'entrepreneurship vers les besoins du marché, compte tenu des spécifi-

cités locales et régionales et des conjonctures nationales et internationales.

Le maintien de la cohérence nationale et la responsabilité de la croissance globale qui appartiennent à l'État sont facilement conciliables avec une telle approche. En plus de favoriser l'équité entre régions, cette dernière contribuera à diminuer les gaspillages générés par les inégalités de développement, notamment, les coûts sociaux et environnementaux de la concentration et les pertes engendrées par la sous-utilisation des équipements de services et des ressources dans les espaces à population dispersée.

Des changements dans la gestion du quotidien

Le monde rural doit aussi être en mesure d'exercer un meilleur contrôle sur certaines de ses infrastructures de base qui actuellement sont sous la responsabilité d'organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux. Ces derniers les gèrent avec des visions sectorielles et des objectifs d'efficacité et de rentabilité qui font souvent fi des besoins réels des milieux concernés. Les logiques de fonctionnement de ces organismes ignorent souvent complètement les particularismes des régions et les conditions structurelles de leur développement. Aussi est-il devenu courant de chercher à balancer des bilans financiers ou à réduire ou éponger des déficits en effectuant des coupures de services en milieu rural. Radio-Québec, Poste-Canada et Via-Rail en sont des exemples éloquents. Dans une optique toute centralisatrice et pour des raisons budgétaires sans aucun lien avec les problèmes des régions, on supprime des services structurants d'une importance majeure obtenus habituellement après de longues et pénibles démarches.

La décentralisation doit être comprise comme une des actions faisant partie d'une stratégie

Le monde rural doit aussi être en mesure d'exercer un meilleur contrôle sur certaines de ses infrastructures de base.

Sans aucun lien avec les problèmes des régions, on supprime des services structurants d'une importance majeure.

d'interventions multisectorielles orientées vers la lutte aux disparités régionales. Il faut donc au départ une volonté gouvernementale ferme de réduire les disparités. Cette volonté doit se traduire par un contrôle ou au moins une concertation de tous les organismes ayant des incidences sur le développement. Il faut éviter que la planification et les orientations d'un ou de quelques-uns, comme c'est le cas maintenant, viennent paralyser ou annuler les interventions des autres. L'ensemble des interventions gouvernementales territorialisées devrait être fait de façon cohérente et en fonction d'orientations nationales et régionales complémentaires.

Quelques soient les formes que prendra la décentralisation, les régions seront toujours en position inégale par rapport aux possibilités de développement. Les multiples problèmes structurels qui affectent les plus défavorisées ne disparaîtront pas instantanément avec l'arrivée de nouveaux pouvoirs. L'efficacité de chaque administration locale et régionale ne sera toujours qu'à la mesure de ses potentiels qui, étant différents vont continuer à générer les disparités. Dans un tel contexte, l'État ne peut se départir de sa responsabilité de redistribution. Il devra donc par les nombreux moyens qui sont en son pouvoir, chercher à favoriser une répartition spatiale plus équitable de l'activité économique.

Il est aussi impératif d'améliorer l'harmonisation et l'efficacité de l'appareil gouvernemental. Les rigidités, les duplications, l'immobilisme, les lenteurs, les contraintes et les gaspillages caractéristiques de l'administration centrale exercent des effets néfastes sur l'économie et contribuent à freiner le dynamisme et l'innovation tout en occasionnant des coûts importants à l'entreprise privée comme à l'ensemble des individus. Ce sont en grande partie ces problèmes qui sont à l'origine des revendications en faveur de la décentralisation. Toute-

*L'État ne peut se
départir de sa
responsabilité de
redistribution.*

fois, cette dernière ne pouvant remplacer le rôle majeur exercé par le pouvoir central sur l'économie, il importe alors que l'action de ce dernier devienne plus performante. La souplesse et l'efficacité souhaitée dans les instances régionales devraient logiquement avoir leur contrepartie au niveau national. Il faudrait que l'allègement du système au bénéfice des régions contribue à l'amélioration de son efficience.

La portée de toute forme de décentralisation sera toujours fonction des finalités poursuivies par ceux qui la conçoivent et ceux qui la réalisent. Pour être avantageuse aux régions et surtout aux plus démunies, elle doit être plus qu'un simple éclatement territorial du pouvoir central ou une simple déconcentration de l'appareil existant. Il faut qu'elle amène des changements réels dans la gestion du quotidien mais surtout dans la lecture des problèmes et la façon d'y faire face. Si elle doit être porteuse de dynamisme et de créativité, elle doit être autre chose qu'un nouvel encadrement territorial contribuant surtout à alourdir et à accroître les contrôles existants. Dans cette seule perspective, mieux vaut peut-être l'encadrement d'un gouvernement lointain à qui bien des choses échappent. C'est davantage dans un esprit de concertation, de coopération, d'appui et de soutien aux initiatives du milieu que devrait prendre forme cette décentralisation. Mais cela suppose une orientation au niveau central, qui privilégie l'initiative, l'imagination et la formation à la propension à vouloir tout contrôler.

Conclusion

C'est surtout comme une émanation et une expression de la culture, des caractéristiques, des capacités, des besoins et de la volonté des régions que la décentralisation politique et administrative serait susceptible de favoriser des changements positifs. Mais un tel aboutissement repose sur un ensemble de préalables tant

Il faut qu'elle amène des changements réels dans la gestion du quotidien mais surtout dans la lecture des problèmes et la façon d'y faire face.

au niveau régional que central qui ne sont pas encore en place. Beaucoup de réflexions s'imposent encore de la part de tous les intervenants dans ce dossier avant d'en arriver à une solution acceptable.

Le potentiel de solidarités nouvelles, de responsabilisation, de dynamisme et de développement que contient le concept de décentralisation risque fort de s'affaiblir si les enjeux en cause ne sont que la recherche de nouveaux pouvoirs pour les instances locales et régionales et un moyen de se débarrasser pour le gouvernement central. Le succès de toute démarche décentralisatrice dépend avant tout du degré d'efficacité recherché et d'un souci de doter les espaces différenciés que sont les régions des meilleurs outils susceptibles de favoriser leur développement.

En regard du développement régional, la décentralisation ne devrait toujours être considérée que comme un des nombreux moyens d'action. Quelques soient ses modalités d'application et de fonctionnement, elle ne saurait remplacer le rôle prépondérant du pouvoir central comme régulateur de l'économie. Il importe donc de la concevoir en ce sens. □

Bibliographie

Office de planification et de développement du Québec, *Québec à l'heure de l'entreprise régionale; Plan d'action en matière de développement régional*, Québec, Service des communications de l'OPDQ, 1988, 90 pages.

Picotte Yvon, *Développer les régions du Québec*, gouvernement du Québec, 1992, 47 pages.

Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, *La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle, fascicule 1, une vue d'ensemble*, Québec, Ministère du conseil exécutif, 1978, 30 pages.

La
décentralisation
ne devrait
toujours être
considérée que
comme un des
nombreux moyens
d'action.

La nécessaire ouverture

► Yvon
LECLERC

Il y a les jours de célébration. Puis les jours de déprime, d'inquiétude, d'angoisse même. Comment y parviendra-t-on? Un jour, il faudra 50 % du vote. Et les points qui manquent, nonobstant les plus nobles idéaux politiques, il faut les espérer davantage sur la Côte-de-Beaupré qu'à Parc Extension. Soyons réalistes. Les efforts consentis par les dirigeants du Parti québécois depuis René Lévesque jusqu'à Jacques Parizeau auprès des «communautés» culturelles (quelle expression!) et des anglophones du Québec n'ont pas produit les résultats attendus. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut cesser d'essayer mais pour franchir la barre des 50 %, il faut aussi regarder ailleurs.

Or, à observer les tendances actuelles des organisations électorales au sein du mouvement souverainiste, il faut s'inquiéter. Prenons le cas, justement, de la Côte-de-Beaupré, depuis près de trois ans.

Acte premier: Louis Duclos.

La Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans abritent une population à 99,9 % francophone qui a voté «oui» à 49,6 % en 1980 et «non» à 69,6 % en 1992. À Québec, le comté de Montmorency est représenté par un député du Parti québécois depuis août 1991 et à Ottawa, par un député

À observer les tendances actuelles des organisations électorales au sein du mouvement souverainiste, il faut s'inquiéter.

conservateur depuis 1984. Dans ce berceau francophone que l'on pourrait croire gagné à la cause souverainiste se produit pourtant un clivage politique qui compromet les chances d'élargissement de la base militante que l'on espérait au lendemain de l'échec de l'accord du Lac Meech et avec la fondation du Bloc québécois. L'histoire remonte à l'automne '90 au moment de l'annonce que Louis Duclos, ex-député libéral fédéral du comté de 1973 à 1984, se préparait à rejoindre les rangs du P.Q. et pourrait même briguer les suffrages à l'investiture de ce parti prévue pour avril 1991. Débutent alors les hostilités: une lutte à finir entre les quatre candidats admis à la convention. En fait, la lutte se déroule à trois contre un: le candidat à battre est Duclos. Même les quelques signaux discrets de monsieur Parizeau («Amenez-en des Duclos» avait-il lancé lors d'une entrevue au journal *Le Soleil*) n'ont pas réussi à ébranler l'ardeur des combattants. Au point que parti bon premier, il termine dernier, à une seule voix du troisième rang. La lutte a creusé et laissé des plaies profondes, lentes à cicatriser. Les démons ont la dent dure.

Les analystes ont alors prétendu que l'ex-député libéral fédéral avait laissé trop peu de temps entre l'annonce de son adhésion au P.Q. et celle de se porter candidat du même parti laissant poindre ainsi une certaine forme d'opportunisme. C'était faire bon marché de la lutte qu'il avait menée contre le rapatriement unilatéral de la constitution, seul contre son parti et son chef, dix ans plus tôt. Du reste, il ne faut pas oublier la résistance des militants d'un parti à confier leur sort à un transfuge provenant d'un autre parti. Et a fortiori lorsque cet homme politique a été leur adversaire durant plus de dix ans! Fut-ce pour la bonne cause.

Par ailleurs, peut-on tenir rigueur à des militants sincères de s'interroger sur l'authenticité de l'engagement des leaders politiques à servir la cause de la souveraineté alors même qu'ils

*La méfiance naît
de la confiance
abusée.*

ont vécu l'étapisme, le beau risque et autre affirmation nationale. La méfiance naît de la confiance abusée. On pourra donc toujours trouver des excuses à l'insuccès de Louis Duclos mais comment justifier le même discours pour Jean-François Simard, deux ans plus tard?

Acte deux: Jean-François Simard.

Car en septembre 1984, au moment de la défaite de Louis Duclos et du Parti libéral aux mains des Conservateurs, Jean-François Simard avait à peine 17 ans. Il s'intéresse pourtant déjà à la chose publique et participe aux activités de l'Association des jeunes du Parti libéral du Canada, formation politique où militait son grand-père. Passionné par la politique, il se fait vite remarquer. À 18 ans, il est vice-président de son association de comté; à 19 ans, élu vice-président de l'association des jeunes du PLC, il en devient président à 21 ans. Plus tard, au moment de la Commission Bélanger-Campeau, le cinéaste Jacques Godbout le remarque et l'invite, en compagnie de deux autres jeunes politiciens, à participer à son film «Le mouton noir».

Déjà, en février 1990, constatant les difficultés qu'éprouvait l'accord du Lac Meech, Jean-François Simard prévenait, dans un article paru dans les grands quotidiens, que si cet accord ne passait pas, il opterait pour l'indépendance. À cette date, tous les députés actuels du Bloc québécois étaient encore membres du gouvernement ou de l'opposition!

En juin, avec l'échec de l'accord, il démissionne de son poste, imité par la majorité des membres de son exécutif. Dès lors, il milite aux côtés de Gilles Duceppe dans Laurier-Sainte-Marie et participe à la fondation du Bloc québécois avec Lucien Bouchard. Le geste connaît une portée telle que le caricaturiste du *Globe and Mail* le présente, en compagnie des membres de son ex-exécutif, sous les traits des *New Kids on the «Blocs»*. Depuis, il écrit de nom-

Personne ne peut mettre en doute la solidarité de son engagement à promouvoir la cause de la souveraineté du Québec.

breux articles dans des journaux et revues et combat l'entente de Charlottetown. Chose claire, personne ne peut mettre en doute la solidité de son engagement à promouvoir la cause de la souveraineté du Québec. Personne, donc, ne s'est étonné de le voir briguer l'investiture du Bloc québécois dans le comté où il est né.

Pourtant, durant les quatre mois de la campagne à l'investiture dans le comté de Beauport-Montmorency-Orléans, l'adversaire de Simard a prétendu qu'il ne pouvait être un vrai souverainiste puisqu'il était encore un Libéral, qu'il était le «poulain» de Duclos, que si Sheila Copps était devenue chef du PLC, il serait resté au Parti libéral du Canada (comme si Meech n'avait jamais existé...), etc. Bref, Simard était présenté comme un suppôt de «Duclos» et celui-ci, comme le frère de Méphisto. En somme, toute la stratégie de l'adversaire de Simard reposait sur des suppositions, des faussetés, des malhonnêtetés intellectuelles qui n'avaient d'autres buts que d'attiser les vieilles rancunes partisans afin d'écarter le jeune candidat de 26 ans de la course. Comment attirer les nouvelles adhésions, les nouveaux votes si l'on ne se complait que dans le «tricoté serré»?

Bien plus. Dans sa croisade, l'adversaire de Simard a reçu l'appui sournois mais très actif du bureau de comté du député du Parti québécois de Montmorency.

Évidemment, une telle stratégie ne laisse pas les militants indifférents. Chez ceux qui possèdent une culture politique élaborée, on a écouté ce discours rapetissant avec une certaine pointe d'humour. D'autres pourfendaient ces nouveaux chevaliers de l'intolérance en invoquant la nécessité du rassemblement. Chez beaucoup d'autres, enfin, dont la culture politique est plutôt conjoncturelle, les arguments fallacieux et mensongers devenaient des vérités politiques. On leur présentait Jean-François Simard comme un dangereux révisionniste dont il fallait

Comment attirer les nouvelles adhésions, les nouveaux votes si l'on ne se complait que dans le «tricoté serré»?

absolument contrecarrer les visées pour éviter que le Bloc québécois ne tombe aux mains de la «clique libérale». Ce qui devait arriver arriva: les croisés de la purification souverainiste ont eu gain de cause et Simard fut devancé par un nez au fil d'arrivée.

Il faut bien dire que dans une convention pour le choix d'un candidat d'un parti, il y a toujours un gagnant et un ou des perdants. Il se tient parfois des propos sur l'un ou l'autre candidat qui feraient rougir les plus aguerris d'entre eux. C'est presque inévitable. Mais ce qu'il faut dénoncer avec force, c'est la manière avec laquelle certains militants se drapent dans le manteau de la souveraineté exclusive et refusent tous ceux qui n'ont pas milité avec René Lévesque au MSA. À ce compte-là, point d'ouvriers de la onzième heure car à coup sûr, cette heure-là ne viendra jamais! Sur la Côte-de-Beaupré, par exemple, le discours d'exclusion qu'ont tenu le député du Parti québécois et le candidat du Bloc a creusé encore le fossé qui existait déjà entre les militants, séquelles de l'investiture du Parti québécois de 1991. Si bien que ce comté qui présente toutes les caractéristiques pour s'offrir un député du Bloc et reconduire le député du Parti québécois pourrait bien ne jamais élire l'un et perdre l'autre.

Pour ne pas avancer en arrière

Pourtant, chaque fois que le mouvement souverainiste a fait des gains significatifs, c'est lorsqu'il a accueilli un leader politique provenant d'une formation politique adverse. Le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) et le Rassemblement national (RN) avaient récolté ensemble 10 % à l'élection de 1966. Avec l'arrivée de René Lévesque, le mouvement souverainiste est passé à près de 24 %, en 1970, à 30 % en 1973 et à un peu plus de 40 % en 1976. Dans une certaine mesure, le passage de Rodrigue Biron au Parti québécois a sûrement profi-

Ce qu'il faut dénoncer avec force, c'est la manière avec laquelle certains militants se drapent dans le manteau de la souveraineté exclusive.

té, lui aussi, au mouvement souverainiste que la plupart des observateurs s'accordent à situer aujourd'hui à environ 45 % de l'électorat.

Toutefois, depuis l'échec de l'accord du Lac Meech et surtout de celui de Charlottetown, on sent qu'une coalition est possible. On l'a vu pour le référendum du 26 octobre. Sauf qu'un référendum n'est pas une élection. Outre deux partielles, à Québec et une à Ottawa, toutes remportées par les souverainistes, on ne dispose d'aucun test pour éprouver la solidité de la coalition qui a permis de gagner le référendum d'octobre dernier. Sur papier, l'exploit devrait pouvoir se répéter. À moins que par sa propre turpitude l'élan souverainiste ne se brise, que les militants ne se chamaillent et que le cancer ne le ronge de l'intérieur avant même qu'il ne touche le but. Ce cancer, c'est le manque de confiance que l'on témoigne à l'endroit des ouvriers de la onzième heure.

Pourtant, on espérait beaucoup du Bloc québécois qu'il élargisse la base militante en accueillant d'ex-membres de formations politiques traditionnelles. Avec le départ des Lapierre et Rocheleau, les candidatures qui pourraient symboliser l'ouverture du Bloc à d'autres formations que le Parti québécois se font rares. Or, en se drapant du manteau souverainiste-de-longue-date, le mouvement souverainiste s'isole dans sa superbe, se roule en boule, se recroqueville et le Bloc québécois que l'on voyait balayer très large deviendra le décalque, à Ottawa, du Parti québécois à Québec. Ce n'est pas si mal, mais pas assez. Ce n'est pas ce que souhaitent les leaders souverainistes. Ce n'est surtout pas ce dont a besoin le mouvement souverainiste pour franchir les étapes cruciales qui viennent: les élections à Ottawa et à Québec ainsi qu'un référendum qui exigera plus de 50 % des voix exprimées.

Nos leaders souverainistes, à Québec comme à Ottawa, sont franchement démocrates et héri-

Le problème, c'est que le discours n'est pas suivi partout avec la même ouverture d'esprit.

tiers de l'idéal politique de monsieur Lévesque. Une société doit se réjouir de pouvoir compter sur de tels timoniers aussi bien que sur la présence d'une base militante active et organisée. Le problème, c'est que le discours n'est pas suivi partout avec la même ouverture d'esprit et que les intendants, comme dans la maison d'Ulysse durant son odyssée, cherchent à prendre le contrôle du parti au nom d'idéaux beaucoup moins nobles. Entre la base militante et les dirigeants, la communication doit s'appuyer sur un coffre à outils qui assurera que les messages témoignant de la nécessaire ouverture soient repris, véhiculés, répandus afin de refouler les vieux démons de la traditionnelle partisanerie.

Il paraît évident que les leaders souverainistes devront redoubler de vigilance, autant dans le discours d'ouverture et d'accueil que dans les orientations à donner aux militants des comtés. Il leur incombe, en effet, de s'assurer que les orientations fondamentales du mouvement souverainiste soient appliquées et respectées. Le laisser-faire n'est pas un gage de démocratie. Être candidat ne donne pas le droit de dire des bêtises!

L'histoire regorge de mouvements politiques amples et généreux qui ont couru à leur perte, minés de l'intérieur. On n'a qu'à se rappeler la triste fin de l'Action libérale nationale, avant la Dernière guerre. Ce n'est pas si loin et plusieurs s'en souviennent. Plus que jamais nos leaders politiques portent la responsabilité de notre destin collectif. □

*Plus que jamais
nos leaders
politiques portent
la responsabilité
de notre destin
collectif.*



101+
DU FRANÇAIS, IL EN FAUT
Plus, PAS MOINS!

L'Action nationale publie ci-dessous de larges extraits du manifeste rendu public, le 11 mars dernier, par le président général Jean Dorion, au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

La Loi 101 avait été faite pour tous les Québécois, pas seulement pour les francophones.

Nul ne conteste les progrès accomplis par le français au Québec au cours des dernières décennies, surtout de 1970 à 1986. Mais les indicateurs plus récents sont rares et révèlent souvent un plafonnement ou un déclin, ce qui nous mène aux vraies questions: ces progrès passés sont-ils suffisants, se poursuivent-ils présentement et, surtout, survivraient-ils à un éventuel affaiblissement de la législation linguistique?

Les objectifs de la Loi 101

On ne peut répondre correctement à ces questions qu'en évoquant les objectifs que visait la Charte de la langue française. La Loi 101 avait été faite pour tous les Québécois, pas seulement pour les francophones. Par cette loi, on voulait s'assurer qu'avec le passage du temps, et en vertu d'un processus commun à tous les pays d'immigration, le groupe linguistique majoritaire demeurerait majoritaire et le serait

même toujours davantage, par l'adjonction à la majorité, à plus ou moins long terme, des descendants d'immigrants.

Cette préoccupation démo-politique était dominante dans le débat linguistique des années soixante et du début des années soixante-dix. C'est pour y répondre que la Charte de la langue française a voulu faire du français non pas **une** mais **la** langue officielle du Québec.

Le droit de vivre en français

Le peuple québécois a le droit de vivre en français, tel est le postulat qui sous-tendait toute l'économie de la Loi 101. Jusqu'en 1760, il avait d'ailleurs toujours vécu en français. C'est la Conquête qui lui avait imposé le bilinguisme institutionnel. Ce bilinguisme institutionnel, parce qu'il rendait le français facultatif plutôt qu'indispensable pour beaucoup de ceux qui sont venus s'installer au Québec, a été la source de graves problèmes, dont l'incapacité pour la majorité de vivre pleinement dans sa propre langue et d'intégrer les immigrants comme le firent les autres peuples issus de la colonisation européenne des Amériques. **Le bilinguisme institutionnel avait créé deux Québec, souvent antagonistes, là où il aurait dû n'y en avoir qu'un seul. Le droit de vivre en français, mais aussi le droit d'intégrer les immigrants, le peuple québécois en a longtemps été privé, mais il n'y a jamais renoncé: c'est ce qu'a voulu proclamer la Loi 101 en abrogeant le bilinguisme institutionnel.**

Une loi qui crée l'ouverture

Accueillie par la majorité francophone comme une véritable mesure de libération, la Loi 101, loin de sonner l'heure d'un repliement sur soi, inaugura, par la sécurité linguistique qu'elle apportait, **une période d'ouverture aux autres peut-être sans précédent dans le Québec français: qu'on se rappelle que le 16 novembre**

Le peuple québécois a le droit de vivre en français.

Le bilinguisme institutionnel avait créé deux Québec, souvent antagonistes.

La Loi 101 inaugura une période d'ouverture aux autres peut-être sans précédent dans le Québec français.

1978, par une déclaration de son ministre de l'Immigration, le Québec devenait le premier État en Occident à annoncer son intention d'accueillir les réfugiés vietnamiens du cargo Hai Hong, dont personne ne voulait. Dans les mois qui suivirent, à l'appel du ministre Jacques Couture, plus de mille groupes de parrainage de réfugiés devaient se constituer dans plus de deux cents villes et villages de tout le Québec. Cette époque est aussi celle de la naissance des programmes d'enseignement des langues d'origine (PELO), de l'amnistie des réfugiés haïtiens, etc.

Le respect de la minorité

«Le français doit devenir la langue commune de tous les Québécois», écrivait le D^r Laurin dans son Livre blanc; «ce premier principe en appelle un deuxième, qui ne constitue pas un repentir, encore moins quelque concession machiavélique: le respect des minorités»¹.

Cette attitude plaçait le Québec aux premiers rangs parmi les États de notre planète pour le traitement accordé à une minorité historique. La communauté anglophone se voyait reconnaître le contrôle d'un réseau complet d'enseignement, de la maternelle à l'université, d'un réseau de services de santé et de bien d'autres instruments propres à assurer sa survie et qui font l'envie de toutes les minorités francophones des provinces canadiennes.

Cette exception à la règle de l'unilinguisme français des institutions publiques, elle était consentie aux personnes qui faisaient alors partie de cette communauté; elle ne devait d'aucune façon être invoquée pour contrer le droit de la majorité de vivre en français ou empêcher l'intégration dans le Québec français

La minorité pouvait garder sa langue, mais elle devait accepter que le Québec fonctionne en français.

1. *La politique québécoise de la langue française*, mars 1977, p. 22.

de tous les futurs immigrants, quels que soient leur langue ou pays de provenance.

Bref, la minorité pouvait garder sa langue, mais elle devait accepter que le Québec fonctionne en français. Or, la plupart des Anglo-québécois refusent toujours d'admettre ce dernier principe, hélas, comme le montrent tous les sondages, par exemple, celui effectué par CROP, en avril 1991. Il révèle que 74 % s'opposent à la législation visant à faire du français la langue du travail; 89 % sont contre le français langue d'enseignement aux immigrants et 90 % contre le français seule langue officielle du Québec².

Le démantèlement de la Loi 101

Ce refus du nouvel ordre des choses, les groupes de pression anglo-québécois, et en particulier Alliance Québec, avec l'aide active du gouvernement fédéral, l'ont exprimé par de nombreux recours aux tribunaux. Les tableaux suivants illustrent la démolition en règle que ces recours ont fait subir à la Charte de la langue française.

Langue des lois et des tribunaux

Articles visés — Les articles 7 à 13 font du français la seule langue officielle de la législation et de la justice. Des aménagements pratiques sont prévus en faveur des citoyens anglophones, mais non pour les personnes morales (entreprises, etc.).

Décision de cour — 3 décembre 1979. La Cour suprême décrète que le Québec doit adopter ses lois en deux versions officielles, anglaise et française. Toute personne, a le droit d'utiliser l'anglais ou le français devant les tribunaux, y compris une personne morale (entreprise).

*3 décembre 1979.
La Cour suprême
décrète que le
Québec doit
adopter ses lois
en deux versions
officielles.*

2. *Le Devoir*, 29-4-91.

15 août 1983. La Cour supérieure décrète que pour avoir droit à un rapport en français, il faut en faire la demande avant de recevoir le service médical.

Conséquences — Affaiblit le statut du français comme seule langue officielle du Québec. Entre autres conséquences, les entreprises ont moins besoin du français pour leurs affaires légales. Des jugements, émis au Québec dans des causes impliquant des francophones, peuvent être rendus en anglais.

Langue des services professionnels

Article visé — L'article 30 prévoit, entre autres, que les professionnels doivent fournir leurs services (ex.: rapports médicaux) en français.

Décision de cour — 15 août 1983. La Cour supérieure décrète que pour avoir droit à un rapport en français, il faut en faire la demande avant de recevoir le service médical. (En décembre 1983, la Loi est amendée en conséquence).

Conséquences — Victime d'une appendicite, un patient sera-t-il en mesure de faire cette demande? La fera-t-il s'il croit qu'elle risque d'indisposer le médecin?

* * *

Article visé — En vertu de l'article 35, pour exercer certaines professions, les candidats doivent démontrer leur connaissance du français à l'Office de la langue française.

Décision de cour — 31 août 1984. La Cour d'appel décrète que le règlement imposant des tests de français aux candidats est discriminatoire.

Conséquences — En décembre 1983, en réaction aux procédures qui devaient aboutir à ce jugement, le Québec modifiait l'article 35: les professionnels ayant fait leurs études secondaires au Québec sont maintenant exemptés de tests.

31 août 1984. La Cour d'appel décrète que le règlement imposant des tests de français aux candidats est discriminatoire.

Langue de travail

Article visé — Selon l'article 41, l'employeur doit communiquer en français avec son personnel (communications écrites seulement).

Décision de cour — 22 mars 1984. La Cour d'appel décrète que l'employeur n'a cette obligation que si l'employé exige au préalable qu'on communique avec lui en français.

Conséquences — Quel non-syndiqué osera exprimer cette exigence? Et à plus forte raison quel immigrant? Affaiblissement considérable du droit de travailler en français et du rôle du français langue de travail comme instrument de francisation des immigrants.

Langue du commerce

Article visé — En vertu de l'article 53 (devenu articles 52 et 53 en 1983), les brochures, circulaires et catalogues commerciaux doivent être rédigés en français.

Décision de cour — 4 avril 1984. La Cour supérieure invalide un règlement adopté en vertu de cet article par l'Office de la langue française, qui avait pour effet de limiter la distribution de telles publications dans une forme bilingue.

Conséquences — Les circulaires bilingues ont refait leur apparition partout. Là encore, on limite le droit fondamental des Québécois de vivre en français et on dissuade les non-francophones d'apprendre le français.

* * *

Article visé — Selon l'article 55, les contrats d'adhésion doivent être rédigés en français.

Décision de cour — 6 juillet 1983. La Cour provinciale statue qu'un contrat rédigé dans une autre langue que le français au Québec n'est pas nul.

Conséquences — L'entreprise qui vous impose un contrat d'adhésion en anglais ne court plus

6 juillet 1983. La Cour provinciale statue qu'un contrat rédigé dans une autre langue que le français au Québec n'est pas nul.

de risque sérieux (risque de nullité). Elle s'expose tout au plus à payer une amende négligeable, s'il y a plainte et si le plaignant prouve qu'il n'était pas consentant, ce qui est très difficile.

* * *

Article visé — L'article 58 décrète que, sauf certaines exceptions, l'affichage commercial doit être en français seulement.

Décision de cour — 15 décembre 1988. La Cour suprême décrète que cette disposition est contraire à la liberté d'expression.

Conséquences — L'affichage bilingue dissuade les non-francophones d'apprendre le français, nuit à la qualité du français publicitaire et affaiblit le français comme langue de travail. Par la loi 178, le Québec a maintenu l'affichage unilingue à l'extérieur des commerces, en invoquant la clause nonobstant.

Langue de l'enseignement

Article visé — En vertu de l'article 72, tout enfant doit recevoir l'enseignement en français à moins que l'un de ses parents n'ait reçu l'enseignement en anglais au Québec («clause Québec»).

Décision de cour — 26 juillet 1984. La Cour supérieure, appliquant la Charte canadienne des droits de 1982, ouvre l'école anglaise à toutes les familles dont un membre (père, mère, enfant) a reçu l'enseignement en anglais n'importe où au Canada («clause Canada»).

Conséquences — Cette charte canadienne, imposée de force au Québec, laisse le français sans protection contre d'éventuelles migrations inter-provinciales plus importantes que maintenant. Elle permet de plus à certains parents de contourner la Loi en envoyant un enfant étudier quelque temps dans une autre province ou dans une école privée au Québec, ce qui donne à toute la famille accès à l'école anglaise au Qué-

26 juillet 1984.
La Cour
supérieure,
appliquant la
Charte
canadienne des
droits de 1982,
ouvre l'école
anglaise à toutes
les familles dont
un membre (père,
mère, enfant) a
reçu
l'enseignement en
anglais n'importe
où au Canada
(«clause
Canada»).

bec. Depuis son adoption, la Charte canadienne a permis à plus de 21 000 élèves qui n'auraient pas été autrement admissibles de s'inscrire à l'école anglaise au Québec. (Source: **Ministère de l'éducation**, 1993).

Langue des institutions publiques

Article visé — L'article 113f permet le fonctionnement bilingue des municipalités, commissions scolaires, services de santé et services sociaux qui fournissent leurs services à des personnes en majorité d'une langue autre que française.

Décision de cour — 24 août 1990. La Cour supérieure affirme, entre autres, que le bilinguisme peut s'appliquer même là où les anglophones sont minoritaires, si les personnes de **plusieurs langues autres que le français** sont majoritaires.

Conséquences — Revient à considérer les allophones comme des anglophones, ce qui est contraire à l'esprit de la loi, qui vise au contraire à franciser les allophones.

Quinze articles stratégiques de la Loi 101 ont donc été invalidés ou interprétés d'une façon très restrictive. Dans ces derniers cas, les valeurs dominantes du gouvernement fédéral, obsédé par l'idée de bilinguisme et de libre choix, et qui nomme tous les juges, semblent avoir joué un rôle important dans les décisions de certains d'entre eux. Ainsi, en ce qui concerne la langue du travail, le texte de la Loi 101 affirme clairement que l'employeur doit rédiger en français ses communications écrites à ses employés (article 41) mais que là où il les rédige **à la fois** en français et dans une autre langue, il peut continuer à le faire (article 89). Un juge en a conclu que cela voulait dire qu'un employeur qui les rédigeait en anglais seulement pouvait aussi continuer à le faire dans cette seule langue, interprétation contraire au texte même de la Loi et qui vidait celle-ci de

Mais les recours juridiques ne furent pas le seul instrument de démolition de la Loi 101: s'y ajoutèrent des campagnes incessantes d'Alliance Québec, financées à coup de millions par le Gouvernement canadien.

toute signification, mais qu'aucun autre tribunal n'a récusée jusqu'ici!³

Mais les recours juridiques ne furent pas le seul instrument de démolition de la Loi 101: s'y ajoutèrent des campagnes incessantes d'Alliance Québec, financées à coup de millions par le Gouvernement canadien, pour culpabiliser l'opinion publique québécoise et faire pression sur Québec. Une partie des amendements apportés à la loi en décembre 1983 résultent de ces campagnes.

Par suite de ce travail de démolition, le Québec se trouve donc doté d'un instrument fortement abîmé et diminué pour promouvoir le droit de son peuple de vivre en français et pour intégrer ses immigrants.

Or, cette double tâche exige plus d'efforts aujourd'hui qu'en 1977, et cela à cause de trois facteurs principaux: d'abord la modification de la composition ethno-linguistique de la population de l'Île de Montréal; ensuite, la relativité et la fragilité des gains effectués par le français comme langue de travail, à Montréal surtout, et finalement la pénétration croissante de l'anglais dans toutes les sphères d'activité, par suite de l'internationalisation de notre économie.

La situation démolinguistique dans l'île de Montréal

En septembre dernier, Statistique Canada publiait les résultats du recensement de 1991 concernant la langue maternelle. Pour l'île de Montréal, ces chiffres indiquent que, de 1986 à 1991:

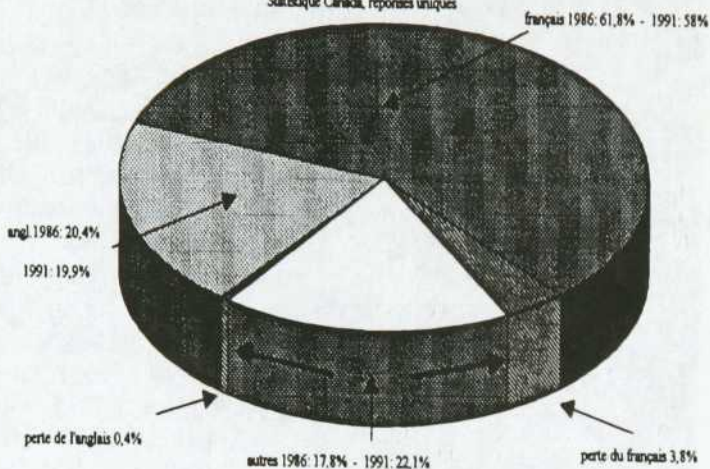
- La part des anglophones n'a pas connu la chute vertigineuse que l'on imagine parfois, passant de 20,36 % en 1986 à 19,94 %

La part des francophones a chuté de 3,8 %, passant de 61,8 % à 58 % de la population de l'Île.

3. Cf Cour d'Appel, SCFP contre Centre d'accueil Miriam, jugement du 22-4-84, Opinion du juge Nichols.

Île de Montréal - Parts des langues maternelles, 1986 et 1991

Statistique Canada, réponses uniques



en 1991, soit une baisse de quatre dixièmes d'un pourcent.

- la part des allophones est passée de 17,8 % à 22,1 %, en hausse de 4,3 %.
- la part des francophones a chuté de 3,8 %, passant de 61,8 % à 58 % de la population de l'Île.

Une telle diminution de 3,8 %, si elle devait se répéter aux deux prochains recensements, ramènerait la part des francophones à 50,4 % de la population de l'Île de Montréal en l'an 2001, c'est-à-dire dans 8 ans. Certes, on dira que l'Île ne peut pas être dissociée de la grande région métropolitaine (où le recul du français est deux fois plus lent et où l'on trouve toujours, pour dix résidents, sept francophones); mais plus d'un résident du Montréal dit «ethnique» vit, travaille et magasine dans son quartier. Or, il existe de vastes secteurs de l'île de Montréal où l'on entend rarement parler français, alors que l'anglais y pénètre de toute la force de ses moyens économiques et culturels.

Bien sûr on a raison de souligner que les Québécois de langue maternelle française ne

Il existe de vastes secteurs de l'île de Montréal où l'on entend rarement parler français.

sont pas les seuls à utiliser le français; un grand nombre d'allophones ont appris notre langue; mais en l'absence d'une population d'accueil francophone, un incitatif majeur de cet apprentissage ne disparaîtra-t-il pas?

En résumé, les résultats du recensement de 1991 confirment les prévisions passées de plusieurs démographes: dans l'Île de Montréal, les personnes de langue maternelle française formeront moins de la moitié de la population d'ici dix ans. Cette perspective ne nous effraie pas: l'intégration des immigrants dans notre peuple francophone reste l'un des plus beaux défis que le Québec ait eu à relever dans son histoire. Mais encore ne faut-il pas lui enlever les moyens, qui sont en grande partie d'ordre législatif dans une métropole où tant d'autres facteurs: langue de travail, produits culturels, échanges internationaux, jouent en faveur de l'anglais.

La langue du travail

Ainsi, les indicateurs de la situation linguistique au Québec (éd. 1992) permettent de constater la modestie, à bien des égards, des progrès accomplis par le français comme langue de travail, tant en ce qui concerne les francophones que les non-francophones.

Dans la région métropolitaine de Montréal, dans le secteur privé, on n'a constaté, entre 1979 et 1989, qu'une hausse de un pour cent (de 62 à 63 %) de la part des francophones travaillant 90 % ou plus de leur temps en français.

Notons que cela veut dire que 37 % de la main-d'œuvre francophone du Montréal métropolitain est privée du droit de travailler essentiellement en français, et que cette situation est stagnante depuis dix ans!

Par ailleurs, toujours selon les Indicateurs, 55 % des anglophones de tout le Québec travaillent surtout (50 % du temps ou plus) en

L'intégration des immigrants dans notre peuple francophone reste l'un des plus beaux défis que le Québec ait eu à relever dans son histoire.

anglais, de même que 37 % des allophones (p. 56).

Tout cela porte à s'interroger sur l'impact obtenu par la Loi 101 en matière de langue de travail. Il est vrai que le jugement du 22 mars 1984 de la Cour d'appel sur l'article 41 a vidé de son sens, surtout pour les travailleurs non-syndiqués des petites entreprises, l'un des éléments les plus importants de la loi (cf. p. 11).

De plus, l'obtention par une entreprise d'un certificat de francisation est très loin de vouloir dire, contrairement à une légende tenace, que tout le monde y travaille en français. Bien plus, dans 195 sièges sociaux et 55 centres de recherche, la langue de fonctionnement est essentiellement l'anglais, ce qui n'empêche pas les entreprises concernées d'obtenir leur certificat de francisation, en vertu d'une dérogation prévue aux articles 143 et 144 de la loi; certains peuvent toujours parler ici d'une situation inévitable, mais on ne peut certainement pas parler de francisation.

Dans les autres entreprises, l'extrême indulgence qui imprègne la politique de francisation menée par l'OLF est illustrée par les faits suivants:

- 1- Depuis quinze ans que les programmes de certificats de francisation existent, aucune des quelque 4 200 entreprises de 50 employés et plus qui leur ont été soumises n'en a appelé des exigences de son programme, ce que chacune aurait eu le droit de faire.
- 2- Aucune ne s'est jamais fait retirer son certificat de francisation. La perfection n'étant pas de ce monde, même dans les entreprises, cela donne à réfléchir...

La démarche gouvernementale

Des facteurs lourds comme l'évolution démographique dans l'Île de Montréal, la difficulté

Dans 195 sièges sociaux et 55 centres de recherche, la langue de fonctionnement est essentiellement l'anglais.

de franciser le monde du travail, l'internationalisation de nos activités créent donc une conjoncture nouvelle, marquée par des exigences accrues, si le Québec veut mener à bien sa politique de francisation.

C'est pourtant dans ce contexte plus exigeant que jamais, alors que nous ne disposons que d'un instrument démantelé, que le gouvernement du Québec vient d'entamer une démarche qui risque de conduire à la situation suivante:

- moins d'enfants d'immigrants dans les écoles françaises
- moins de français dans l'administration municipale, hospitalière et des services sociaux
- moins de français dans l'affichage et la signalisation routière.

Nos demandes

Il faut reconstituer l'instrument démantelé et le parfaire. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal sollicite donc l'appui des Québécoises et des Québécois dans le cadre d'une campagne qui poursuit les objectifs suivants:

- 1- **Redonner à tous et à toutes le droit de travailler en français.**
 - a) Que soit réaffirmé dans un nouveau texte de loi l'**obligation de l'employeur de rédiger en français ses communications écrites à tous ses employés**. Pour la bonne intelligence de tous les juges, nous demandons que le texte actuel de l'article 41 soit modifié en précisant que telles communications ne peuvent pas être émises dans une autre langue si elles ne le sont pas en français.
 - b) Qu'à cet égard **la loi soit déclarée d'ordre public**, afin que les non-syndiqués jouissent aussi du droit de travailler en français. Que la Commis-

*Redonner à tous
et à toutes le droit
de travailler en
français.*

sion de protection de la langue française puisse intervenir pour faire respecter l'usage du français dans l'entreprise sans attendre les plaintes tout comme la Commission des normes du travail peut imposer à l'employeur le respect de ses obligations, sans égard à la présence ou à l'absence de plaintes.

- c) Que l'employé ne soit plus tenu de prouver, en cas de litige, qu'il a demandé à travailler en français, mais **qu'il incombe à l'employeur de faire la preuve que l'employé a demandé à travailler dans une autre langue.**
 - d) Que l'OLF soit doté des moyens **d'exercer un suivi auprès des entreprises dotées d'un certificat de francisation.**
 - e) **Que les programmes de francisation soient étendus aux entreprises de 10 employés et plus**, celles où une large part des immigrants obtiennent leur premier emploi.
- 2- Faire du français **la langue officielle des baux et des contrats d'adhésion.** Que nul bail ou contrat d'adhésion ne soit valide s'il n'est pas rédigé dans la langue du Québec.
- 3- Maintenir et accentuer le visage français du Québec par **l'affichage unilingue français** à l'intérieur comme à l'extérieur des commerces et par le maintien **d'une signalisation routière unilingue française.** Les exceptions prévues dans la loi avant l'adoption de la Loi 178 en faveur des établissements ethniques seraient maintenues. L'affichage unilingue est un rappel quotidien de la primauté que le Québec accorde à sa langue; voilà un résultat que l'affichage bilingue n'obtiendrait jamais. **René Lévesque**, qui fut longtemps réticent à

Maintenir et accentuer le visage français du Québec par l'affichage unilingue français à l'intérieur comme à l'extérieur des commerces et par le maintien d'une signalisation routière unilingue française.

l'idée d'imposer l'affichage unilingue français, en avait finalement bien compris la nécessité. Il écrivait aux dirigeants d'Alliance Québec, en novembre 1982: «**À sa manière, chaque affiche bilingue dit à l'immigrant: il y a deux langues ici, le français et l'anglais, on choisit celle qu'on veut. Elle dit à l'anglophone: pas besoin d'apprendre le français, tout est traduit**».

Par ailleurs, un sondage SORECOM (juillet 1985) indique que 71,9 % des francophones et 53,3 % des allophones attribuent à l'affichage unilingue français une tendance «à utiliser moi-même plus de français au travail».

Nous récusons l'idée d'exceptions en faveur des petits commerces car leurs enseignes forment la majorité du paysage des rues commerciales. Nous récusons l'idée d'un «test» de trois ans de l'affichage bilingue; la clause nonobstant nous vaut un pénible débat de société à tous les cinq ans et c'est déjà beaucoup trop. Permettre l'affichage en anglais, même avec une version française obligatoire entraînerait la bilinguisation générale de l'affichage à Montréal et détériorerait la qualité du français en encourageant la publicité conçue en anglais puis traduite.

Pour les mêmes raisons, nous nous opposons au retour à une signalisation routière bilingue. L'argument de la sécurité, après quinze ans de signalisation unilingue française, est faux et vient de gens pour qui tout est toujours plus important que le français.

Nous demandons au gouvernement de réinvoquer la clause «nonobstant» pour maintenir l'affichage unilingue français.

- 4- Assurer à la jeunesse québécoise une éducation en français.

*Assurer à la
jeunesse
québécoise une
éducation en
français.*

- a) S'il est une idée qui avait fait l'unanimité des communautés ethniques, à l'époque où fut votée la Loi 101, c'était bien celle de ne pas créer deux catégories d'immigrants: ce serait un moyen de faire détester l'école française obligatoire et d'augmenter l'immigration en provenances des pays anglophones.

- b) Que l'obligation prévue dans la loi actuelle concernant la fréquentation de l'école primaire et secondaire en français soit étendue au niveau du cégep.

Le cégep correspond à une phase importante de la socialisation des étudiants. Or, on constate que depuis 1986, une part **croissante** des étudiants allophones qui finissent leur secondaire en français opte pour le cégep anglais. Cette part, qui était tombée de 25 % en 1983 à 16 % en 1986, est malheureusement remontée à 21 % en 1989, puis à 24 % en 1990. (À titre de comparaison, le pourcentage des jeunes francophones diplômés du secondaire français qui choisissaient le cégep anglais au cours de ces quatre années tournait autour de 2 %)⁴

- 5- Redonner aux Québécois le droit à des services professionnels en français. (Depuis le jugement rendu sur l'article 30 de la loi, le fardeau d'exiger un rapport en français repose sur le client).
- 6- Faire du français la langue exclusive de fonctionnement de tous les organismes publics et municipalités, à la seule exception de celles ayant une véritable majorité anglophone, et non une majorité non-francophone composite. Que le fonctionnement

Redonner aux Québécois le droit à des services professionnels en français.

Redonner au français le statut véritable de langue officielle du Québec.

4. *Indicateurs*, p. 39.

de ces organismes et municipalités de-
vient unilingue français là où une telle
majorité anglophone n'existe plus.

- 7- Redonner au français le statut véritable de
langue officielle du Québec. Cela suppose
l'abrogation de l'article 133 de la Consti-
tution canadienne, ce que permettra la sou-
veraineté du Québec. En attendant ce jour
heureux et, souhaitons-le, prochain, nous
demandons au gouvernement d'établir l'u-
nilinguisme français dans toutes ses activi-
tés qui ne relèvent pas de l'article 133.
- 8- Proclamer le droit de tous à la connais-
sance du français. Augmenter en consé-
quence les ressources allouées aux COFI
pour permettre aux immigrants et aux non-
francophones un apprentissage efficace du
français et une sensibilisation accrue à la
culture québécoise.

L'avenir du français au Québec et à Montréal

Les partisans du rétablissement de la Charte de
la langue française sont souvent taxés d'alar-
misme. On nous rappelle que le français se
porte à de nombreux égards bien mieux qu'il y
a vingt ou vingt-cinq ans; que, par exemple,
75,5 % des enfants allophones fréquentaient
l'école française en 1990, contre 35,5 % en
1980; que la connaissance du français chez les
anglophones est passée de 35 % en 1971 à 54 %
en 1986; que les immigrants d'arrivée récente
s'orientent davantage vers le français que leurs
prédécesseurs, etc.

Ces progrès et bien d'autres, attribuables sur-
tout à la Loi 101, sont très réels et ils ne man-
quent pas d'impressionner. Mais, à la réflexion,
leur énoncé ne répond nullement aux trois
questions que nous posons au début du présent
texte et qui sont les vraies questions à se poser
quant à l'avenir du français au Québec:

*La situation
actuelle du
français reste loin
d'être
satisfaisante, en
ce qui concerne
par exemple la
langue du travail
ou encore en ce
qui concerne le
degré d'adhésion
au français et à la
culture qu'il
véhicule chez les
jeunes allophones.*

1- Ces progrès, aussi grands soient-ils, sont-ils suffisants?

2- Se poursuivent-ils en ce moment?

3- Sont-ils irréversibles, quoi qu'il arrive de la Loi 101?

En ce qui concerne la première question, nous croyons avoir démontré que la situation actuelle du français reste loin d'être satisfaisante, en ce qui concerne par exemple la langue du travail ou encore en ce qui concerne le degré d'adhésion au français et à la culture qu'il véhicule chez les jeunes allophones qui sont porteurs d'une large part de l'avenir du Québec. Beaucoup d'entre eux vivent dans des quartiers et dans des écoles d'où les jeunes francophones de souche sont presque entièrement absents. Or, notre culture reste fragile et exerce auprès des jeunes allophones moins d'attrait que sa concurrente anglo-américaine. À titre d'exemple, une toute récente enquête du Groupe de recherche sur la jeunesse québécoise, du département de communications de l'Université de Montréal révèle que les jeunes allophones fréquentant l'école française consacrent en moyenne 65 % de leur temps d'écoute à la télévision de langue anglaise. Ce pourcentage est de 34 % chez leurs camarades de langue maternelle française⁵.

Il n'est pas question pour nous, contrairement à ce que certains esprits concluent parfois un peu vite, d'empêcher les allophones d'écouter ou de lire quelque média que ce soit et encore moins de les dissuader de parler leur langue maternelle entre eux. Il s'agit plutôt, premièrement, de créer dans la société québécoise les conditions qui amèneront les allophones à reconnaître que le français, et non l'anglais, est la langue commune au Québec et que c'est ce que veulent les Québécois; or, l'affichage bilingue

Il n'est pas question pour nous, d'empêcher les allophones d'écouter ou de lire quelque média que ce soit et encore moins de les dissuader de parler leur langue maternelle entre eux.

5. *Les adolescents montréalais et la télévision de langue française*, 1992, p. 84.

français-anglais, par exemple, ne permet pas d'atteindre un tel résultat, compte tenu de tous les autres facteurs qui jouent en faveur de l'anglais. Il s'agit deuxièmement, puisqu'il est démontré que les langues dites «ethniques» survivent rarement à plus de deux générations de présence en sol nord-américain, de faire en sorte que, lorsque les descendants d'immigrants délaisseront l'usage de leur langue d'origine, ils le fassent en faveur du français plutôt que de l'anglais parce qu'il sera devenu clair pour eux, depuis longtemps, que le français est la langue du Québec.

Pour ce qui est de l'évolution **actuelle** (c'est-à-dire, par exemple, postérieure à 1986) de la place du français, la plupart des indicateurs des années très récentes ne sont pas disponibles, et pour cause. Néanmoins, on ne peut qu'être préoccupé par la baisse, d'une rapidité sans précédent, de la part des francophones (langue maternelle) dans l'Île de Montréal, depuis 1986 ou par le pourcentage **croissant** des jeunes allophones éduqués en français qui se dirigent ensuite vers le cégep anglais. Ce dernier phénomène est particulièrement inquiétant car il semble indiquer **une régression** de la confiance que mettent ces jeunes dans l'utilité d'une formation acquise en français.

Pour l'instant, le progrès des transferts linguistiques vers le français, chez les allophones, reste extrêmement lent. Les «bonnes nouvelles» qu'on pensait trouver dans les chiffres dévoilés à ce sujet par Statistique Canada, en janvier dernier, se sont avérées être de fausses nouvelles (on avait parlé d'une hausse de 30 % à 37 %, entre 1986 et 1991, de la part des allophones québécois choisissant le français, parmi tous ceux qui délaissent l'usage de leur langue maternelle à la maison en faveur de l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada. Statistique Canada a, par la suite, précisé que la hausse était en fait beaucoup plus modeste⁶.

6. *Le Devoir*, 14-1-93.

Les progrès accomplis par le français, jusqu'en 1986, sont largement attribuables à l'impact pratique et symbolique d'une législation qui a su, tant qu'on en a conservé l'intégrité, exprimer la volonté des Québécois de construire ici une société francophone.

Quant à la troisième question, nous tenons pour certain que les progrès accomplis par le français, jusqu'en 1986, sont largement attribuables à l'impact pratique et symbolique d'une législation qui a su, tant qu'on en a conservé l'intégrité, exprimer la volonté des Québécois de construire ici une société francophone.

Or cette législation, par la tactique du grignotement employée contre elle, a été réduite à ne devenir, à bien des égards, que l'ombre de ce qu'elle devait être. Les nouveaux assauts qu'on prépare contre elle ont au moins le mérite de nous faire prendre conscience de ce que nous avons déjà perdu et de ce que nous avons le droit de retrouver.

Voilà pourquoi la Société croit maintenant le moment propice pour lancer un appel à la réflexion et à la mobilisation de tous ceux et toutes celles qui estiment que, plus que jamais, dans le contexte de la nouvelle démographie montréalaise et de la mondialisation de l'économie, le français au Québec, et à Montréal surtout, il en faut plus, pas moins. □

Le français au Québec, et à Montréal surtout, il en faut plus, pas moins.

J.-François ◀
NADEAU
étudiant à la
maîtrise en
Science
politique,
Université
Laval

Itinéraire de la pensée d'André Laurendeau (1912-1968)

Le 15 mai 1968, au cours d'une conférence de presse, André Laurendeau s'effondre. Il meurt le 1^{er} juin, sans jamais avoir vraiment repris conscience, à l'hôpital général d'Ottawa. André Laurendeau, 56 ans, journaliste, homme politique, dramaturge, romancier et animateur de télévision, était, depuis juillet 1963, coprésident de la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*. C'est jusqu'à l'extrême limite de ses forces qu'il s'est dépensé aux travaux de cette commission. La richesse de son journal, publié en 1990, le montre bien¹.

André
Laurendeau, 56
ans, journaliste,
homme politique,
dramaturge,
romancier et
animateur de
télévision.

André Laurendeau avait lui-même réclamé la tenue de cette commission par l'entremise des pages du *Devoir*, quotidien dont il était le rédacteur en chef. La Révolution tranquille et la montée des mouvements indépendantistes lui avaient commandé l'urgence de passer à l'action afin de trouver une façon d'intégrer ce Québec en changement au sein d'un nouveau

1. André LAURENDEAU, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, VLB, Éditeur/Septentrion, 1990, 385 p.

fédéralisme canadien. Indiquons que Laurendeau, pour des raisons que nous évoquerons plus loin, se refusait à l'hypothèse de l'indépendance du Québec.

Jusqu'à la fin des années 1980, très peu d'attention a été portée à l'analyse de la pensée de Laurendeau. Sa mort prématurée, l'élection de Pierre E. Trudeau à la tête du Parti Libéral du Canada et la montée de la ferveur indépendantiste (1968, c'est l'année où le P.Q. est lancé), contribuèrent à jeter de l'ombre sur sa mémoire. En vingt ans, seul Denis Monière lui a consacré un effort de réflexion vraiment majeur². Mais voilà qu'à partir de 1988 des colloques et des ouvrages sont consacrés coup sur coup à André Laurendeau. L'échec référendaire de 1980, le «beau risque», le désenchantement face à l'idée indépendantiste et le retour de politiques enclins à une conception dualiste du Canada, ont favorisé, selon nous, cette résurgence.

Aujourd'hui, l'idée d'un Canada dualiste pourrait peut-être, sous la poussée des Allairistes, reprendre du service en politique active. L'intérêt d'étudier la pensée de Laurendeau s'accroît considérablement. Le rédacteur en chef du *Devoir* fut en effet l'incarnation la plus moderne et la plus achevée de la pensée dualiste du nationalisme canadien-français. Voilà peut-être ce qui a conduit un Jean Éthier-Blais à poser son regard sur la pensée de Laurendeau dans un article paru dans le numéro de décembre 1992 de *L'Action Nationale*.

Avant tout littéraire, Jean Éthier-Blais est, selon ses propres dires, «mauvais politicologue». Nous lui donnons volontiers raison là-dessus; non point cependant sur l'analyse qu'il livre de la pensée d'André Laurendeau. Il me semble

Le rédacteur en chef du Devoir fut en effet

l'incarnation la plus moderne et la plus achevée de la pensée dualiste du nationalisme canadien-français.

2. Denis MONIÈRE, *André Laurendeau et le destin d'un peuple*, Québec/Amérique, Montréal, 1983, 347 p.

à-propos de remettre un certain nombre de choses en perspective. Dans un premier temps, nous voulons dresser ici un portrait succinct de l'itinéraire intellectuel d'André Laurendeau jusqu'à la coprésidence de la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*. Dans un second temps, nous observerons les différences de conception du Canada qui existaient au sein même de cette fameuse commission. Finalement, nous entendons montrer en quoi l'échec de la pensée de Laurendeau dans cette commission nous permet de mieux comprendre le présent.

I. Itinéraire d'une vie intellectuelle

Qui était André Laurendeau? Esquissons à grands traits les moments importants de sa pensée. Fils unique d'une famille de la petite bourgeoisie montréalaise, Laurendeau est nourri dès son plus jeune âge aux sources du nationalisme ambiant de l'époque: celui d'Henri Bourassa en premier lieu, mais surtout celui de l'abbé Lionel Groulx par la suite. Son père, Arthur Laurendeau, profondément religieux, est un fervent disciple d'Henri Bourassa qui adhérera, au cours des années vingt, aux idées de Lionel Groulx, alors le maître à penser de *L'Action Française* et futur âme de *L'Action Nationale*. Arthur Laurendeau dirigera cette dernière revue pendant quelques années. André Laurendeau, étudiant à l'Université de Montréal, assiste aux cours donnés par le prêtre-historien, auteur de *Notre maître, le passé*.

Le filiforme jeune homme à la santé fragile qu'est Laurendeau développe sa pensée sous les vents d'un nationalisme essentiellement conservateur. Ce nationalisme, appuyé sur une tradition d'Ancien régime, s'oppose à tout héritage issu de la Révolution française. Il prône l'attachement à la foi catholique, à la langue française et à un passé mythique. L'effort de marche en avant vers le libéralisme en 1837-38 est occulté par ce nationalisme. Héritier en par-

Laurendeau est nourri dès son plus jeune âge aux sources du nationalisme ambiant de l'époque.

tie de l'ultramontanisme du siècle précédent, il propage par surcroît une certaine forme d'anti-sémitisme et de xénophobie. L'action de ce nationalisme est surtout réactive. En 1932, à la faveur de la crise économique, Laurendeau fonde, avec d'autres anciens du Collège Sainte-Marie, les *Jeune-Canada*. Par des tracts, des cahiers, des causeries à la radio et des assemblées publiques, ils reprennent, avec toute la fougue de leur jeunesse, les grands thèmes du nationalisme conservateur.

À l'automne de 1935, Laurendeau se rend en Europe pour un voyage d'étude de deux ans. Malgré une correspondance particulièrement abondante, la distance le rend beaucoup moins actif au sein des *Jeune-Canada*. Ce voyage en Europe lui fait rapidement découvrir de nouveaux horizons intellectuels. Laurendeau découvre la gauche catholique. Rencontres avec Emmanuel Mounier, Jacques Maritain, Nicolas Berdiaeff. Il entend entre autres le socialiste Léon Blum, le communiste Marcel Cachin ainsi que l'écrivain André Gide. Laurendeau mène des enquêtes: séjour en Alsace, en Bretagne et en Belgique en vue d'étudier des parallèles avec la situation au Canada français. Il lit beaucoup: Dostoïevsky, Marx, Engels, Aristote, saint Thomas, Nietzsche,... Un fossé se creuse peu à peu entre sa pensée et celle des nationalistes conservateurs du Canada français. Les articles rédigés par Laurendeau à ce moment le soulignent bien. Il faut relire par exemple ses commentaires dans *L'Action Nationale* sur la guerre civile espagnole. Contre presque tout ce qui s'écrit au Québec à ce sujet, Laurendeau émet de sérieuses réserves quant à la valeur du franquisme³. Dans sa correspondance familiale, Laurendeau écrit à plusieurs reprises qu'il est un homme de la gauche, un socialiste autant qu'un nationaliste⁴.

Laurendeau écrit à plusieurs reprises qu'il est un homme de la gauche, un socialiste autant qu'un nationaliste.

3. *Action Nationale*, janvier 1937.

4. Fonds André-Laurendeau, lettre à ses parents, 23 décembre 1936, 2/B,229.

*L'engagement de
Laurendeau
durant la guerre
va nettement dans
le sens d'un
Canada
décentralisé.*

*Frapper le
Québec, cadre
politique du
Canada français,
c'est nous frapper
[les Canadiens
français] au cœur
et à la tête.*

Dès son retour d'Europe, André Laurendeau remplace son père à la direction de *L'Action Nationale*. Son ambition est de moderniser le nationalisme canadien-français. La revue change. Laurendeau brise aussi l'isolationnisme qui caractérisait les nationalistes canadiens-français: il engage le dialogue avec de jeunes intellectuels de la gauche anglophone afin de discuter de la politique étrangère du Canada⁵. Outre notre jeune «retour d'Europe», le groupe est composé de François-Albert Angers, Gérard Filion, Georges E. Cartier, Madeleine Parent, Neil Morrison, Alec Grant, George Laxton et Frank Scott. Tous sont opposés à la guerre qui s'annonce. Ils rédigent en commun un document intitulé «Pour une politique canadienne en cas de guerre prochaine / Toward a Canadian Foreign Policy in the Event of War». C'est Scott qui traduit le document. Il est à noter, comme le fait la biographe de Scott, que le préambule du document reconnaissait le Canada comme formé de deux groupes officiels: pour un dualiste comme Laurendeau, cela laissait beaucoup de raisons d'espérer de ses interlocuteurs anglophones. L'engagement de Laurendeau durant la guerre va nettement dans le sens d'un Canada décentralisé tandis que celui de Scott, bien qu'il soit également opposé à la conscription, penche pour une centralisation des pouvoirs que lui inspire des vues socialistes. La guerre contribue à établir que la conception du fédéralisme canadien de Laurendeau n'était pas en adéquation avec celle de son futur vis-à-vis à la commission BB: F.R. Scott. En 1940, vingt ans avant la Révolution tranquille, Laurendeau utilise déjà le vocable «d'État du Québec»⁶. Le Québec doit être autonome

5. Sandra DJWA, *The Politics of the Imagination: A Life of F. R. Scott*, Douglas & McIntyre, Vancouver/Toronto, 1987, p. 183.

6. André LAURENDEAU, «Alerte aux canadiens français!», *Action Nationale*, novembre 1940.

considérant qu'il est le «château-fort de notre nationalité». Inquiet des conséquences que pourraient provoquer l'empiètement du fédéral, il écrit: «Frapper le Québec, cadre politique du Canada français, c'est nous frapper [les Canadiens français] au cœur et à la tête.»⁷ Laurendeau tient toujours à son rêve d'un Canada dualiste où chacune des deux communautés pourrait pleinement se réaliser dans l'égalité. Cette conception dualiste du Canada motive son action comme secrétaire de la *Ligue de Défense du Canada* puis comme leader du *Bloc Populaire*. Elle repose en grande partie sur une conception de l'histoire des francophones d'Amérique qui, si elle doit certainement à Groulx, s'inspire manifestement beaucoup plus des enseignements sur le Canada qu'il a reçus du professeur André Siegfried en Europe⁸. Laurendeau siégera comme député du Bloc à Québec de 1944 à 1948.

À partir de 1947, André Laurendeau est éditorialiste au quotidien *Le Devoir*. Dans les pages du quotidien fondé par Henri Bourassa et aussi dans celles de *L'Action Nationale*, il mène la lutte contre l'obscurantisme du régime Duplessis. Durant les années 1950, Laurendeau cherche à concilier les visions modernes et libérales, telles qu'on les propose à *Cité libre*, avec une pensée communautariste issue de son engagement nationaliste. Cette pensée-synthèse a plusieurs fois été décrite sous le vocable de néo-nationalisme. Dans un ouvrage récent sur Laurendeau, D.J. Horton utilise quant à lui le vocable de «nationalisme social»⁹.

7. Ibid., p. 185.

8. Voir discours prononcé à la radio en faveur du candidat Aurélien Quintin, le 24 juin 1946. Fonds André-Laurendeau P2/A, 633.

9. Donald J. HORTON, *André Laurendeau: French-Canadian Nationalist 1912-1968*, Oxford University Press, Toronto, 1992, p. 231.

Laurendeau et l'indépendantisme

En 1935, alors que Laurendeau était encore un membre actif des *Jeune-Canada*, il voyait comme un idéal à atteindre la création d'un État national des Canadiens français. Laurendeau reprenait alors à son compte dans son *Notre nationalisme* le rêve d'une «Laurentie» déjà développé par l'enquête de l'*Action française* de Groulx en 1922. Les enseignements d'André Siegfried durant son séjour à Paris contribuèrent fortement à le détacher du «séparatisme». Siegfried soutenait que l'indépendance du Canada était le résultat de deux dépendances: celle envers les États-Unis et celle envers l'Angleterre, qui auraient, à elles deux, la singulière particularité de créer un Canada relativement indépendant¹⁰! Il faut aussi comprendre que le séparatisme canadien-français des années 1930, issu d'une pensée très à droite, ne convenait plus à la pensée plutôt à gauche du Laurendeau d'après 1935¹¹.

Le séparatisme canadien-français des années 1930, ne convenait plus à la pensée plutôt à gauche du Laurendeau d'après 1935.

Le renouveau indépendantiste que connaît le Québec au début des années 1960 – un indépendantisme «québécois» cette fois – s'inspire du mouvement de décolonisation mondial. La «décolonisation» appliquée au cas du Québec semble bien simpliste à l'éditorialiste du *Devoir*. «*La différence entre le maître européen et l'Africain ou l'Asiatique saute aux yeux, et en même temps elle est profonde: qu'il s'agisse de la couleur de la peau, de niveau de vie, de civilisation passée, de la religion. Ces hommes se sont sentis méprisés comme nous ne l'avons jamais été. Ils sont pauvres comme nous ne*

10. André LAURENDEAU, lettre à ses parents, Paris, 15 mai 1936, P2/B,229.

11. Dostaler O'Leary, ancien Jeune-Canada, fait paraître en 1937 un essai séparatiste très inspiré du fascisme de Mussolini: *Séparatisme: doctrine constructive*, Éditions des Jeunesses Patriotes, Montréal, 1937, 215 p.

l'avons jamais été», écrit-il en 1961¹². Cela n'empêche pas Laurendeau de demeurer à l'écoute des indépendantistes. Pour lui aussi plusieurs changements sont absolument nécessaires. Mais c'est renouveler le fédéralisme canadien dans la perspective de l'égalité entre les deux sociétés principales du Canada qui lui semble le projet politique le plus réaliste et le plus souhaitable selon sa perspective canadienne-française. L'indépendantisme de la «décolonisation» et du principe du «droit à l'autodétermination» lui semble un leurre. Conscient de la nécessité d'agir, il propose lui-même la création d'une commission d'enquête. La commission fut créée sous le gouvernement Pearson. Laurendeau acceptera d'en être un des deux présidents: «J'y crois. Je plonge», écrira-t-il.

Observons l'affrontement des deux visions dominantes du fédéralisme canadien qui traversèrent cette commission et qui aboutit à l'échec de celle de Laurendeau.

II. La commission sur le bilinguisme et le biculturalisme

Guy Laforest a déjà entamé une analyse des différences de pensée politique au sein de la commission B.B. entre F. R. Scott et André Laurendeau¹³. Certains documents des archives de la commission nous permettent d'enrichir son analyse.

Rappelons-le, la commission B.B. devait faire rapport auprès du gouvernement fédéral pour

Laurendeau acceptera d'en être un des deux présidents: «J'y crois. Je plonge», écrira-t-il.

12. André LAURENDEAU, «Séparatisme et décolonisation», publié dans P. BOURGAULT, *Écrits polémiques 1960-1981: la politique*, VLB Éditeur, 1982, p. 23.

13. Guy LAFORST, «L'accord du lac Meech: la recherche d'un compromis entre André Laurendeau et F. R. Scott», *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Septentrion, 1992, pp. 81-119.

que le fédéralisme canadien se développe selon l'idéal de l'égalité entre ses deux principales sociétés. Il semble que Laurendeau ait eu le haut du pavé dans les travaux de la commission dès son lancement, en juillet 1963. Mais peu à peu, le personnage de F. R. Scott prend de l'importance. Pris à parti par les indépendantistes, victime de violents maux de tête et de dos, Laurendeau ne semble plus capable, après 1965, de maintenir son ascendant intellectuel sur les travaux de la commission.

Qui était F. R. Scott? Jean Éthier-Blais en fait un instrument d'un Canada anglais carnivore et particulièrement affamé. Il nous décrit Scott comme «l'intellectuel de la grande bourgeoisie, sans doute en ligne droite des Conquérants» et il ajoute que «le seul fait qu'il fut en rapport avec les chefs de la «gauche» soulignait le mépris dans lequel il nous [les Canadiens français] tenait.»

Réduire F. R. Scott à un simple petit Canadien anglais, bourgeois et francophile, «ancré dans sa supériorité native», ce n'est pas rendre justice au personnage qu'il fut. F. R. Scott n'est pas un conquistadore canadien-anglais. Sa pensée est texturée, articulée. Il a traduit Anne Hébert, Saint-Denys Garneau et est lui-même l'auteur d'une œuvre poétique importante. Son attitude intellectuelle n'était pas celle d'une marionnette mais d'un être autonome ayant longuement mûri sa pensée. Doyen de la Faculté de Droit de l'Université McGill, Scott avait eu, par ses nombreux engagements sociaux et sa vaste culture, l'occasion d'étayer solidement sa pensée. Au cours des années 1950, il mena une chaude lutte au duplessisme devant les tribunaux. Dans son genre, Scott fut un homme de grand mérite. Une analyse posée de la pensée de Scott et de Laurendeau, durant les travaux de la commission, permet de tirer des conclusions importantes. Pourquoi s'en priver?

Une analyse posée de la pensée de Scott et de Laurendeau, durant les travaux de la commission, permet de tirer des conclusions importantes.

Deux visions

À un congrès tenu à l'Université Laval en 1961, André Laurendeau semblait avoir une bonne compréhension théorique des deux principales conceptions de la nation présentes au cœur du débat politique canadien¹⁴. Dans sa communication, il avait d'abord mis en relief deux avenues principales: au sens où la nation est une «entité» culturelle et sociologique, le Canada est formé de deux nations; au sens où la nation est une «entité» politique et juridique, le Canada constitue une seule nation. Canadien-français, l'éditorialiste du *Devoir* concevait la première, le dualisme canadien, comme humainement plus forte et plus riche. Pour se traduire en pratique, cette vision impliquait une institutionnalisation du dualisme au Canada et un fédéralisme décentralisé. Conscient que le Canada anglais adopte plutôt une conception politico-juridique de la nation s'opposant à celle du Canada français, Laurendeau espère un dialogue qui mènerait à l'égalité des deux principaux groupes du Canada dans les relations politiques et sociales. La conception qu'a Laurendeau du Canada français le conduit à chercher un interlocuteur valable pour négocier l'égalité entre les deux groupes, sur son terrain intellectuel du dualisme. Quatre ans plus tard, Laurendeau est confronté à la pratique au sein de la commission BB...

Au sein de la commission, le juriste Frank Scott a une pensée politique presque à l'opposé de celle de Laurendeau. Le 11 août 1965, Scott livre sa pensée dans un document confidentiel de la commission intitulé «A View of Canada»¹⁵. Pour Scott, la constitution de 1867 est globalement une réussite. Il n'y a pas de raisons

Au sens où la nation est une «entité» culturelle et sociologique, le Canada est formé de deux nations.

14. André LAURENDEAU, «Le Canada, une nation ou deux?...», *Le Canada, expérience ratée... ou réussie?*, P.U.L., 1962, pp. 71-84.

15. Frank SCOTT, «A View of Canada», 15 p. Fonds Commission Laurendeau-Dunton, P2/C,727.

de modifier à ce moment la constitution si ce n'est que pour y ajouter un «Bill of Rights» à l'américaine. La conception de la justice de Scott le pousse également à favoriser un bilinguisme intégral, d'un océan à l'autre. Le rôle d'Ottawa, particulièrement en matière d'économie, doit être renforcé devant la menace que représentent les États-Unis. Scott interprète le mandat de la commission dans son sens le plus étroit: précisément celui qui ne pouvait que déplaire au Laurendeau en quête de l'égalité et de la reconnaissance complète des deux principales sociétés au Canada... Mais à l'encontre de ce que pense Jean Éthier-Blais, André Laurendeau demeurait foncièrement ouvert face à Scott, et cela malgré les profondes différences de pensées. Il essayait, en véritable intellectuel, de comprendre autant que de convaincre¹⁶.

Le 23 août 1965, Léon Dion adresse à Laurendeau un mémoire confidentiel intitulé «Deux optiques». Il y analyse les différences entre la pensée du coprésident et celle de Scott¹⁷. Dion y montre que Laurendeau est, dans son approche, sociologue et communautarien tandis que Scott adopte un point de vue institutionnaliste et individualiste. Il apparaît ainsi à Dion que «... contrairement [...] à M. Scott, M. Laurendeau n'est pas loin de considérer le gouvernement du Québec comme le seul garant de la culture française au Canada.» L'humanisme de Scott lui interdit d'appliquer le concept de majorité et de minorité à des groupes culturels. Il préfère concevoir les problèmes sociaux du point de vue de l'individu. Partant des positions énoncées ci-haut, Scott avait le désir de limiter le champ d'action de la commission. Un peu

Laurendeau est, dans son approche, sociologue et communautarien tandis que Scott adopte un point de vue institutionnaliste et individualiste.

16. Dans une lettre à F. R. Scott, Laurendeau analyse avec finesse leurs points communs et divergents. Août 1965. Fonds Commission Laurendeau-Dunton, P1/A, 70.

17. Léon DION, «Deux optiques», 23 août 1965. Fonds Laurendeau-Dunton, P2/C, 810.

comme l'avait souhaité, devant la commission à ses débuts, un certain Pierre E. Trudeau¹⁸.

En plusieurs points, la pensée de Scott se rapproche de celle de Pierre E. Trudeau. Sur la conception de la justice, sur le bilinguisme et sur le rôle du gouvernement fédéral, la pensée est presque similaire. Le rédacteur de *Cité libre* avait d'ailleurs suivi attentivement les enseignements de Scott à l'Université McGill...

III. Laurendeau, Trudeau et nous

Comme le fait remarquer Michael Oliver, on a bien souvent opposé René Lévesque à Pierre E. Trudeau ces dernières années. Mais si on veut observer quelle tangente a pris le Canada depuis 1965, on gagne beaucoup plus à opposer Laurendeau à Trudeau¹⁹. Les deux hommes avaient l'un pour l'autre beaucoup de respect, même s'ils étaient parfaitement conscients que leurs conceptions du fédéralisme divergeaient. Laurendeau critiqua longuement «les exagérations d'ordre polémique» de la préface de Trudeau dans *La grève de l'amiante*. Il reprocha également à Trudeau son style «méprisant»²⁰. De son côté, Trudeau était attentif aux écrits de Laurendeau. Laurendeau possédait un «esprit raffiné, un des plus justes que je connaisse», écrivait Trudeau²¹. Dans les péripéties constitutionnelles depuis Meech, jamais Trudeau n'a écorché la mémoire de Laurendeau. Il a occis aussi bien Bourassa, Lévesque et Johnson que

Dans Meech et plus encore dans le rapport Allaire qui s'ensuivit, c'est le dualisme de Laurendeau qui, tant bien que mal, essayait de renaître.

18. Pierre E. TRUDEAU. Fonds Laurendeau-Dunton, P2/C,723.

19. Michael OLIVER, «Laurendeau et Trudeau: leurs opinions sur le Canada», *L'engagement intellectuel: mélanges en l'honneur de Léon Dion*, Presses de l'Université Laval, 1991, pp. 339-368.

20. André LAURENDEAU à Pierre Trudeau (1967), Fonds André Laurendeau, P2/A,2.

21. Pierre E. TRUDEAU, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, «note de bas de page 29», HMH, 1967, p. 181.

Parizeau; jamais nommément Laurendeau. Pourtant dans Meech et plus encore dans le rapport Allaire qui s'ensuivit, c'est le dualisme de Laurendeau qui, tant bien que mal, essayait de renaître.

Le mois de juin 1968 marque une coïncidence historique singulière dans l'histoire du Canada et du Québec: tandis que Laurendeau meurt, Trudeau devient premier ministre. Pierre Elliot Trudeau étouffa la *Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* jusqu'à ce qu'elle rende l'âme en 1971. Déjà en 1968, Léon Dion jugeait que le combat de Laurendeau était perdu²². Avec Trudeau, c'est la vision libérale de F. R. Scott qui triomphe au Canada.

Conclusion

Par la force et la finesse de ses raisonnements, autant que par son engagement intellectuel modèle, André Laurendeau a montré qu'il était vain de s'en remettre à l'espoir du dualisme au Canada pour voir grandir la société québécoise sereinement. Le changement constitutionnel survenu en 1982 marque la mort du dualisme au Canada; l'échec de Meech en donne la confirmation; l'entente constitutionnelle du 28 août 1992, l'assurance ultime. Trudeau et Scott l'ont emporté sur Laurendeau. De bout en bout.

Au début des années 1960, deux choix s'offraient à l'esprit de Laurendeau: l'indépendance ou le dualisme. Aujourd'hui, la «troisième voie» des Allairistes pourrait en fait n'être rien d'autre que la voie du dualisme qu'avait choisis Laurendeau. Miser sur le dualisme aujourd'hui, alors que Laurendeau avait à l'époque infiniment plus de chances de gagner, est-ce habile? Penser réussir malgré l'esprit de

22. LÉON DION, «Brides de souvenirs d'André Laurendeau», *Penser l'éducation: nouveaux dialogues avec André Laurendeau*, Boréal, Montréal, 1989, p. 53.

1982, malgré le spectre de Meech, malgré la déroute de Charlottetown, est-ce sensé? Nous ne le croyons pas.

Est-ce dire que l'indépendance du Québec constitue le seul choix désormais logique? Avec encore ses allures des années 1960, ce mouvement a su s'engluer de telle façon dans des idées comme la «décolonisation» et le «droit à l'autodétermination», idées davantage inspirées par le romantisme que par la modernité, qu'un coup de barre est désormais plus que nécessaire pour lui éviter la fossilisation intellectuelle. Quand se produira-t-il? □

*Un coup de barre
est désormais
plus que
nécessaire pour
lui éviter la
fossilisation
intellectuelle.*

Claude Corbo, lauréat du Prix Richard-Arès

L'Action nationale a créé le prix Richard-Arès pour promouvoir la culture nationale en encourageant l'expression de la pensée. En 1991, Paul-Émile Roy a reçu le prix pour son ouvrage «L'éducation une révolution avortée» publiée aux Éditions du Méridien.

Pour l'année 1992, le jury se composait de Fernand Dumont, Jean Éthier-Blais et Julien Harvey. 43 volumes ont été présentés. À l'unanimité, Claude Corbo a été proclamé le lauréat de l'année pour l'ouvrage «Mon appartenance» publié par VLB éditeur. Ce recueil d'essais est un témoignage d'attachement et d'enracinement indéfectibles à la terre québécoise.

Monsieur Corbo est né à Montréal en 1945 d'un père d'origine italienne et d'une mère québécoise de souche. Il possède un doctorat en philosophie. À 24 ans, il enseigne à l'UQAM l'histoire de la pensée politique et il a occupé depuis diverses fonctions administratives. Depuis 1986, il est recteur de l'UQAM.

Lors de la remise du prix chez VLB éditeur, Jean Éthier-Blais a présenté le lauréat et le provincial Jean Bellefeuille, J.J., l'a remercié pour son «essai sur la condition québécoise».

Allocution de Jean Éthier-Blais

Monsieur le Recteur,

C'est un grand honneur pour moi, à titre de membre du jury du Prix Richard-Arès, de vous

*L'Action
nationale a créé
le prix
Richard-Arès
pour promouvoir
la culture
nationale en
encourageant
l'expression de la
pensée.*

dire pourquoi nous vous avons décerné ce Prix. Il y avait en lice de nombreux livres, dont certains étaient excellents, de haute tenue littéraire, brillant par l'analyse des problèmes contemporains du Québec, livres de toute allé-giance politique, des ouvrages de grands sa-vants qui sont aussi des hommes de cœur. C'est pourtant sur le vôtre que s'est faite l'unanimité. Votre livre est un modèle d'intégrité affective. C'est la description du cheminement d'un en-fant, et puis d'un homme vers l'acquisition d'une nouvelle patrie, un lieu géographique et intellectuel qui lui permette, sans rien renier de ses origines, de s'épanouir pleinement dans sa nouvelle, dans son éternelle identité. Vous avez parlé au nom d'une minorité de Québécois qui, victimes d'une propagande abusive, se taisent et n'osent pas choisir entre le passé et l'avenir. Le Ministère de l'Immigration du Québec de-vrait faire traduire votre livre dans toutes les langues parlées ici et le distribuer urbi et orbi. Mais c'est là un rêve qui s'éloigne trop des accords Robic-Wiener, de leur lettre et de leur esprit. Je dirai même que ce qui s'appelle rêver en couleurs, c'est cela.

Confucius disait qu'un pays était bien gouverné lorsque le langage de ses gouvernants était clair. Votre livre, monsieur le Recteur, donne son vrai sens au mot «immigration», en insis-tant sur l'importance du préfixe de participa-tion qui fait de l'immigration un acte d'accep-tation en profondeur de la civilisation d'accueil par les nouveaux arrivants. Nous vivons au Québec une époque de flottement sémantique, savamment entretenu par les équivoques politi-ques. Votre livre vient à son heure nous réap-prendre le patriotisme. Nos ancêtres ont créé ici une civilisation à laquelle nous tentons d'ajou-ter des éléments, dans tous les domaines, qui ne déshonorent pas notre passé.

C'est cette civilisation, dans une langue univer-selle, que nous offrons à nos nouveaux compa-riotes du monde entier. Comme nous, à l'inté-

Votre livre est un modèle d'intégrité affective. C'est la description du cheminement d'un homme vers l'acquisition d'une nouvelle patrie, sans rien renier de ses origines, de s'épanouir pleinement dans sa nouvelle, dans son éternelle identité.

rieur de notre mode de vie, ils ont des droits. Il est temps qu'ils acceptent aussi d'y avoir des devoirs, dont le premier est de nous accepter tels que nous sommes et de participer à nos côtés, avec nous, dans un esprit de générosité réciproque, à construire le Québec de l'avenir. Dans le domaine littéraire, nous savons que c'est chose possible, qui enrichit notre littérature et la rend encore plus québécoise. Votre livre est un cri du cœur et, si je puis dire, un chant d'amour à notre patrie. Il n'y a que vous qui pouviez l'écrire ainsi, monsieur le Recteur, précisément parce que vous occupez avec éclat une place pré-éminente dans notre société. Il ne me reste qu'à souhaiter que votre exemple soit, dans une langue aussi sûre que la vôtre, suivi par d'innombrables Québécois venus ici, riches de leur passé, trouver avec nous une nouvelle origine, toujours renouvelée.

Extrait de l'allocution de Claude Corbo

La continuité humaine à laquelle le père Arès a consacré sa vie et son œuvre est bien réelle. Cette continuité a connu de très profondes mutations: de Français, les gens d'ici sont devenus Canadiens, puis Canadiens-français, puis Québécois, gagnant en intensité culturelle ce qu'ils semblaient perdre en extension géographique. La mutation s'est manifestée aussi par d'autres ruptures, dont la perspective aurait profondément bouleversé nos ancêtres: la séparation, passablement à l'amiable, de l'Église et de l'État, l'exode irréversible vers les villes, la plongée dans une économie industrielle et de services, la migration hivernale vers le soleil, et tant d'autres changements qui nous apparentent à nos voisins du sud.

Pourtant, au-delà de ces métamorphoses, il subsiste ici, en Amérique, cette société, cette nation même, si distincte, si unique, une communauté humaine pareille à nulle autre par sa

*Cette continuité a
connu de très
profondes
mutations: de
Français, les gens
d'ici sont devenus
Canadiens, puis
Canadiens-français
, puis Québécois,
gagnant en
intensité
culturelle ce
qu'ils semblaient
perdre en
extension
géographique.*

langue française et son parlementarisme britannique, par son code civil d'origine française et son droit criminel d'origine anglaise, par une trajectoire historique et politique peu commune, et par la voix originale de ses créateurs de toutes disciplines. Cette société est capable d'enrichir à sa manière propre le patrimoine commun de l'humanité; elle est capable aussi d'infléchir, ne fût-ce que d'une infime courbure, le trajet de l'aventure humaine. Cette identité québécoise, c'est mon héritage composite de petit-fils de modestes immigrants italiens et de fils d'une mère d'ici; c'est ma volonté de la partager en la rendant accueillante à ceux venus d'ailleurs; c'est mon appartenance indéfectible. Je vous remercie d'en avoir honoré l'expression écrite.

Allocution de Jean Bellefeuille, S.J., Supérieur provincial

Le Prix Richard-Arès a été fondé pour reconnaître, chaque année, un ouvrage, publié au Québec, qui témoigne de l'engagement de l'auteur à éclairer ses concitoyens sur les grandes questions d'intérêt national.

Et quand je vois l'auteur de *Mon appartenance. Essais sur la condition québécoise* reconnaître, dès le départ, son humiliation et sa lassitude devant la violence faite à la Loi 101, par la Cour suprême du Canada, le 15 décembre 1988, alors qu'un peuple vit d'optimisme, de fierté et d'énergie, eh bien! je me dis que le but du prix est atteint, parce que ... Richard Arès aurait signé ces lignes.

Se reconnaissant tricoté aussi de laines étrangères, étant petit-fils d'immigré italien au Québec, M. Corbeau dira son attachement à la langue d'ici, sans laquelle lui et sa culture seraient sourds, muets et aveugles, sans laquelle le Québec ne pourrait poursuivre sa contribution à l'aventure de l'espèce humaine.

Cette société est capable d'enrichir à sa manière propre le patrimoine commun de l'humanité; elle est capable aussi d'infléchir, ne fût-ce que d'une infime courbure, le trajet de l'aventure humaine.

C'est la raison pour laquelle (je le cite) «il faut savoir nous enrichir de ceux et celles qui ont choisi de lier ici leur destin au nôtre», c'est la raison pour laquelle il a librement choisi la voie de l'intégration, «la seule raisonnable, rationnelle et valable qui s'offre aux sociétés d'accueil, comme le Québec, à l'égard des allophones, que l'immigration – toujours nécessaire et toujours justifiée – leur amène». Hostile au multiculturalisme, il ne fait en réalité que montrer ce que nos gouvernements sont en train de découvrir, par la force des choses, c'est-à-dire qu'on ne respecte la culture d'accueil et les cultures d'appoint, qu'on ne prépare la paix sociale, **que par la voie de l'intégration**, qui modifie peu à peu les cultures en contact.

Reconnaissant qu'il sera toujours difficile de conserver l'identité du Québec, c'est vers l'école, à tous ses niveaux, que le recteur de l'UQAM se tourne pour assurer le contact culturel ouvert. Remarquant avec humour que sir Wilfrid Laurier nous a définis, il y a longtemps, comme «des Britanniques parlant français», il admet la haute valeur des institutions que nous avons reçues des Britanniques, et que nous avons adaptées à notre situation.

Après avoir reconnu le lien indispensable entre la culture et l'économie, l'auteur reconnaît **bravement** que l'identité québécoise ne vient pas de notre richesse, mais que tout en étant moins riches que les Américains nous constituons une façon unique de vivre la condition humaine.

Tout ceci constitue vraiment un «essai sur la condition québécoise», un essai que tous: amérindiens, anglophones, allophones, francophones, liront avec intérêt. Et, l'on permettra sans doute au Provincial des Jésuites, de remercier M. Corbo, d'avoir rappelé que la culture québécoise a été transmise à son père, par le Collège Sainte-Marie, et à lui-même par le Collège Jean-de-Brébeuf. □

*Tout en étant
moins riches que
les Américains
nous constituons
une façon unique
de vivre la
condition
humaine.*

Les livres

Livres reçus

- Bélanger, Yves, Nicolke Desbiens et Pierre Fournier, «Les défis économiques du désarmement, vers la reconversion des économies militaires», VLB éditeur, 1992, 189 p.
- Bourque, Jean-Louis, «Demain, la république, Le projet du Québec profond», Les éditions La Liberté, 1992, 222 p.
- Caouette, Charles-E., «Si on parlait d'éducation, Pour un nouveau projet de société», Montréal, VLB éditeur, 1992, 267 p.
- Cloutier, Édouard, Jean-H. Guay et Daniel Latouche, «Le virage, l'évolution de l'opinion publique au Québec depuis 1960 ou comment le Québec est devenu souverainiste», Montréal, Québec/Amérique, 1992, 184 p.
- Corbo, Claude, «Mon appartenance, Essais sur la condition québécoise», Montréal, VLB éditeur, 1992, 121 p.
- Daigle, Gérard et Guy Rocher, «Le Québec en jeu», Montréal, Les presses de l'université de Montréal, 1992, 811 p.
- DeBellefeuille, Pierre, «L'ennemi intime», Montréal, L'Hexagone, 1992, 194 p.
- Dollier de Casson, François, «Histoire du Montréal», Ville LaSalle, Éditions HMH, 1992, 342 p.

- Dufour, Christian, *La rupture tranquille*, Boréal, 1992, 172.
- Ferretti, Andrée et Gaston Miron, «Les grands textes indépendantistes, écrits, discours et manifestes québécois 1774-1992», Montréal, L'Hexagone, 1992, 504 p.
- Fournier, Louis, «Louis Laberge, Le syndicalisme c'est ma vie», Montréal, Québec/Amérique, 1992, 438 p.
- Gadoury, Lorraine, «La Noblesse de Nouvelle-France, Familles et Alliances», LaSalle, Hurtubise HMH, 1992, 208 p.
- Gagnon, Alain-G. al., «Allaire, Bélanger, Campeau et les autres, Les Québécois s'interrogent sur leur avenir», Montréal, Québec/Amérique, 1991, 602 p.
- Gagnon, Alain-G. et François Rocher, «Répliques aux détracteurs de la souveraineté du Québec», Montréal, VLB éditeur, 1992, 509 p.
- Goulet, Denis et André Paradis, «Trois siècles d'histoire médicale au Québec, Chronologie des institutions et des pratiques (1639-1939)», Montréal, VLB éditeur, 1992, 530 p.
- Grand'Maison, Jacques, «Le drame spirituel des adolescents, profils sociaux et religieux», Montréal, Fides, 1992, 245 p.
- Grand'Maison, Jacques, «Vers un nouveau conflit des générations, Profils sociaux et religieux des 20-35 ans», Montréal, Fides, 1992, 400 p.
- Helly, Denise, «L'immigration pour quoi faire», Québec, IQRC, 1992, 230 p.
- Laforest, Guy, «Trudeau et la fin d'un rêve canadien», Sillery, Septentrion, 1992, 267 p.
- Landry, Yves, «Les filles du roi au XVII^e siècle, Orphelines en France pionnières au Canada», Montréal, Leméac, 1992, 436 p.

- Leclerc, Yves, «Le simple bon sens, Comment sortir de la crise constitutionnelle», Montréal, Québec/Amérique, 1992, 108 p.
- Marsolais, Claude-V., «Le référendum confisqué, histoire du référendum québécois du 20 mai 1980», Montréal, VLB éditeur, 1992, 271 p.
- Monière, Denis et al., «L'Année politique au Québec 1991», Montréal, Le Devoir, Québec/Amérique, 1992, 439 p.
- Monière, Denis, «Le combat des chefs», Montréal, Québec/Amérique, 1992, 288 p.
- Monière, Denis, «L'indépendance», Montréal, Québec/Amérique, 1992, 156 p.
- Morin, Jacques-Yvan et Josée Woehrling, Les constitutions du Canada et du Québec du régime français à nos jours, Montréal, Les Éditions Thémis, 1993, 978 p.
- Morin, Michel, «Souveraineté de l'individu», Montréal, Les Herbes Rouges, 1992, 121 p.
- Orban, Edmond, «Fédéralisme, Super état fédéral? Association d'états souverains?», Montréal, Hurtubise HMH, 1992, 172 p.
- Perrault, Pierre, «Pour la suite du monde, récit», Montréal, Hexagone, 1992, 294 p.
- Pinard, Guy, Montréal, son histoire, son architecture, Montréal, 1992, Méridien, 512 p.
- Rocher, François, Bilan québécois du fédéralisme canadien, Montréal, VLB éditeur, 1992, 413 p.
- Royer, Jean, «Dans la maison des littératures, Les vingt ans de la rencontre québécoise internationale des écrivains», Montréal, Hexagone, 1992, 127 p.
- Taylor, Charles, «Rapprocher les solitudes, écrits sur le fédéralisme et le nationalisme au Canada», Ste-Foy, Les presses de l'Université Laval, 1992, 234 p.
- Tessier, Robert et Jean-Guy Vaillancourt, «Gestion de l'environnement, éthique et société», Montréal, Fides, 1992, 312 p.

Compte-rendus

À la défense des petites nations

Alain Finkielkraut, *Comment peut-on être Croate?* Paris, Gallimard, 1992, 151 p.

Les nationalistes québécois prennent souvent pour acquis l'appui de la France à l'éventuelle accession du Québec à l'indépendance. On peut difficilement imaginer qu'en raison de nos liens historiques et de notre langue commune, la France puisse nous laisser tomber au moment crucial de notre reconnaissance internationale. On compte sur la solidarité française pour entraîner le soutien des autres pays de la Communauté européenne. On ne peut croire que le pays qui a été l'instigateur de l'État-nation et le promoteur des valeurs démocratiques puisse adopter des politiques qui ne soient pas cohérentes avec ces principes. Mais ce raisonnement oublie peut-être trop facilement qu'il y a d'autres motifs qui fondent la rationalité des États en matière de politique étrangère.

Le livre de Finkielkraut vient nous rappeler pertinemment que la politique française peut obéir à la raison d'État et se montrer peu empressée de soutenir le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'auteur dénonce l'attitude des médias, de l'intelligentsia et de la classe politique française qui par anti-nationalisme primaire se sont désintéressés des problèmes soulevés par l'accession de la Slovénie et de la Croatie à l'indépendance et qui ont soutenu implicitement la politique impérialiste de la Serbie. Il montre comment les grandes nations qui se désignent elles-mêmes comme des nations historiques tendent à nier aux petits peuples le droit d'exister par eux-mêmes.

L'effondrement des fédérations soviétique, yougoslave et tchékoslovaque a fait apparaître la force du sentiment d'appartenance de petits peuples qui avaient été sacrifiés aux exigences des grandes puissances. Cette effervescence

nationaliste a suscité la mauvaise humeur, la méfiance et le dédain de la très grande majorité des intellectuels français qui ne peuvent admettre dans leur schéma idéologique que l'on puisse préférer la nation à la fédération, la sécession à l'union.

L'auteur reproche à la diplomatie française d'avoir défendu le statu quo ante et d'avoir mis sur le même pied l'agresseur serbe et les nations agressées, cet amalgame justifiant l'inaction de la France contre la guerre de conquête serbe. Pour la première fois depuis 1945, la France s'est faite complice par son indifférence d'une conquête territoriale en Europe même. Il estime que si la pensée française s'est purgée du communisme, elle en a gardé les réflexes intellectuels, «le refus du monde pluriel» (p. 20). C'est au nom, explique-t-il, d'un universalisme abstrait, d'un parti pris idéologique pour les grands ensembles qu'on en vient à penser qu'il y a des peuples qui font l'histoire et qui ont droit à la liberté et d'autres peuples qui sont captifs parce qu'ils sont petits et doivent rester sous le joug d'une nation dominatrice. Aux yeux de ces censeurs libéraux, le désir de liberté des petits peuples est même suspect de barbarie, de régression ethnique, de fascisme et de totalitarisme.

Et lorsque ces petits peuples veulent s'auto-déterminer démocratiquement afin de s'ouvrir au monde et de participer directement à l'universalité, sans être le jouet d'une puissance tutélaire et que cette dernière utilise la force pour effectuer la purification ethnique et accroître son espace national, ces mêmes intellectuels semblent fascinés par le statu quo et préfèrent détourner leur regard ou se donner bonne conscience en classant les protagonistes du conflit dans la catégorie des tribaux, ce qui leur permet de renvoyer les adversaires dos-à-dos et de les rendre également responsables des atrocités commises contre les populations civiles. Fin-kielkraut dénonce ce qu'il appelle le nouvel esprit de Munich où les puissances euro-

péennes ont choisi de fermer les yeux devant le génocide en Bosnie-Herzégovine et de capituler devant l'agression serbe.

C'est au nom des valeurs démocratiques que Finkelkraut prend le parti de défendre le droit à l'indépendance des petites nations parce qu'elles garantissent la diversité qui est elle-même une condition de la liberté:

Mais s'il est vrai que les nations par delà leurs différences climatiques, historiques ou culturelles doivent être soumises aux mêmes règles démocratiques, la démocratie de son côté a besoin d'un corps, d'un sol, d'une cité particulière pour être autre chose que le pouvoir de changer de chaîne ou de choisir entre plusieurs marques de déodorants. (p. 22).

Tant que la nation ne se réduit pas à un particularisme ethnique et que la souveraineté nationale concorde avec la défense des libertés civiles, c'est la nation qui est l'entité politique qui assure les conditions les plus propices à l'exercice d'une citoyenneté authentique. Ceux qui réclament le dépassement du sentiment national préconisent en fait la substitution du consommateur au citoyen (p. 54). Dans le cadre des empires ou des grands ensembles économiques, l'individu n'existe que comme consommateur ou entrepreneur. Sa liberté de citoyen s'en trouve atrophiée car il n'a plus le sentiment d'appartenance qui le pousse à se sentir responsable du bien public et qui suscite l'engagement dans le débat public:

Le modèle de la cité n'étant plus applicable et celui de l'empire n'étant pas démocratique, c'est la nation et, jusqu'à preuve du contraire, la nation seule qui permet la participation de tous à la vie politique. p. 38.

La leçon philosophique de Finkelkraut pourrait se résumer ainsi: rejeter le cadre national c'est préparer des lendemains amers pour la vie démocratique.

Il y a aussi une leçon politique que les nationalistes québécois pourront tirer de la lecture de ce livre. Pour être reconnu comme nouvel État souverain, il ne suffit pas d'avoir une pratique exemplaire de la démocratie, de respecter les droits des minorités, de décider démocratiquement d'accéder à l'indépendance, encore faut-il que la communauté internationale nous soit favorable. Et à cet égard, les États établis préfèrent le statu quo au changement. Pour contrer cette tendance, il faut pouvoir compter sur des alliés fiables sur la scène internationale. À cet égard, il serait peut-être plus prudent de ne pas se bercer d'illusions, de ne pas penser que les solidarités dites naturelles joueront automatiquement et de préparer le terrain en constituant des réseaux de soutien dans les milieux qui font l'opinion.

Denis Monière

Fournier, Louis, *Louis Laberge, Le syndicalisme c'est ma vie*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1992, 444 pages.

Les leaders syndicaux ont joué un rôle considérable dans l'histoire du Québec. Ils ont dû surmonter de nombreux défis à cause de l'anti-syndicalisme de Maurice Duplessis et de Robert Bourassa. C'est dans cette perspective que Louis Fournier nous présente une oeuvre biographique d'un personnage qui a marqué définitivement l'histoire de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec: Louis Laberge.

Fournier nous amène à découvrir la vie de Louis Laberge à travers les grands événements. Dans un premier temps, il explique les différentes étapes qui l'amènent à militer à l'intérieur d'un syndicat ainsi que quelques aspects de sa vie sociale et sentimentale. Ensuite, il énumère les différentes batailles que Laberge a entreprises comme président de la FTQ. De la grève des employés de l'usine d'embouteillage Seven Up en 1968 à la création du Fonds de

solidarité, en passant par le court séjour à la prison d'Orsainville, chaque événement dominant de la vie de Laberge est expliqué avec précision. Enfin, il nous résume la fin de son règne comme président de la centrale syndicale.

Malgré son expérience comme journaliste et écrivain, Louis Fournier démontre un manque flagrant d'objectivité. Je ne veux pas dénigrer l'ensemble du livre car chaque étape de la vie de Louis Laberge – il a été cherché l'information en interviewant une soixantaine de personnes qui, de près ou de loin, ont travaillé avec Laberge – est présentée d'une manière originale et structurée.

Cependant, là où il y a une grande faiblesse, c'est qu'à chaque personnage interviewé, Louis Fournier leur a trouvé un sobriquet ou un synonyme particulier. Ce qui, à mon avis, est tout à fait inutile et déplacé. Ainsi, à chaque fois que Fournier parle de Louis Laberge, il écrit: «Ti-Louis» ou le «vieux lion»; Fernand Daoust devient le «grand Fernand»; Claude Blanchet le «businessman de gauche»; Jean-Guy Frenet l'«intellectuel à la barbe rousse» et c'est ainsi pour l'ensemble des personnages.

On le sait, Fournier a travaillé au Fonds de solidarité comme vice-président des communications. Ce fonds a été mis sur pied par la FTQ. On y voit déjà l'intérêt qu'il porte à cette centrale. Fournier nous présente donc Louis Laberge et la FTQ comme étant les acteurs les plus importants de l'histoire du syndicalisme québécois et même canadien. Le problème est le suivant: en tentant de prouver sa thèse, à savoir le degré d'importance dans l'histoire du Québec de Laberge et de la FTQ, Fournier a préféré dénigrer les autres centrales (CSN et CEQ) ainsi que leurs membres les plus influents.

Louis Laberge devient «un vieux sage du mouvement ouvrier» (p. 360) pendant que Michel

Chartrand est «le grand-prêtre du radicalisme populiste» (p. 182) et que Marcel Pépin et Yvon Charbonneau ne sont guère mieux. Dans une même ligne de pensée, il considère la CSN comme étant une centrale syndicale trop de gauche et que leur mode de négociation, à savoir un syndicalisme de confrontation, est dépassé comparativement à la FTQ qui emploie un syndicalisme de concertation.

Enfin, selon moi, Louis Fournier aurait pu utiliser un langage moins familier, cesser de faire des comparaisons entre les centrales syndicales, mais surtout identifier les grands combats de Louis Laberge et les exploiter. Dans ces conditions, il aurait démontré facilement l'importance dans l'histoire québécoise de Louis Laberge et de la FTQ sans y dénigrer les autres représentants syndicaux qui ont, eux aussi, à leur façon, marqué l'histoire.

Érich Laforest

À travers l'actualité

La Ligue d'action nationale

La Ligue tenait son assemblée annuelle le 12 mars dernier. Robert Laplante, docteur en sociologie, accède à la présidence; Alain Laramee, docteur en communication, occupe le poste de vice-président; Delmas Lévesque, sociologue, agira comme secrétaire; Gérard Turcotte, personnalité éminemment connue et Claude Duguay, professeur aux Hautes Études Commerciales, seront responsables de l'administration.

Mesdames Marie-Noëlle Ducharme et Danielle Gagné ont été élues au Conseil d'administration, remplaçant messieurs Pierre Trépanier et Jean-Claude Dupuis, démis de leurs postes d'administrateurs. Les autres membres du Conseil sont René Blanchard, Jacques Martin et Yvon Groulx. Messieurs François-Albert Angers et Rosaire Morin siègent aussi au Conseil en leur qualité d'anciens présidents. Il est ici valable de noter que quatre membres du Conseil sont âgés de moins de 40 ans. Une cure de rajeunissement! Nos félicitations et nos meilleurs vœux aux élus!

Un drôle de contrat social

Le verre du président du Conseil du Trésor est à moitié vide. L'homme est accablé sous le

poids de l'assistance sociale et du chômage qui coûte près de 10 milliards \$. Pour lui, l'avenir est sans issue. Son objectif quinquennal est de réduire les services pour pouvoir payer les prestations qui augmentent. Quelle perspective! Le pays serait à la dérive. Il serait impossible de passer de l'inactivité à la réelle productivité, c'est-à-dire d'imaginer des projets pour mettre le Québec au travail. Des milliers de produits sont importés que nous pourrions ici produire. Des centaines de services peuvent être développés. La conquête des marchés extérieurs offre encore un potentiel incommensurable.

Et le projet de société? M. Johnson n'y songe pas. Ou si peu. Sa vision se limite à geler les salaires, sans tenir compte des disparités qui affectent plus de la moitié des employés de l'État qui sont moins payés que dans le secteur privé. M. Johnson songe à améliorer la qualité des services offerts par l'État et à augmenter la productivité dans les établissements. Comment le fera-t-il? Quelles seront ses normes de travail? Augmentera-t-il le nombre d'élèves dans une classe au détriment de l'apprentissage? Diminuera-t-il le nombre d'enseignants, de psychologues, d'orienteurs sans évaluer les conséquences sur la scolarité? Songera-t-il à augmenter le nombre de patients par infirmières? Quelle sera sa recette pour faire disparaître la médecine de guerre dans nos urgences? Récompensera-t-il la diminution des services par une augmentation des salaires?

Vous me direz probablement que les questions sont négatives. Mais au fait, pas tellement. L'essentiel est oublié. Le projet de société est inexistant dans l'esprit de ce gouvernement. L'occasion était belle d'exprimer des idées dynamiques, de proposer des actions stimulantes et de concevoir un rôle nouveau que l'État aurait eu à assumer. La réforme inachevée de l'éducation, la réorganisation du travail et l'adaptation des services sociaux et de santé à des conditions nouvelles présentent vraiment des

L'occasion était belle d'exprimer des idées dynamiques, de proposer des actions stimulantes et de concevoir un rôle nouveau que l'État aurait eu à assumer.

C'est une présence sociale au sein de la collectivité québécoise. C'est un capital inaliénable qui appartient à ses membres.

défis autrement emballants que le désengagement progressif du gouvernement dans les activités de la société.

Desjardins

Le mouvement vient de tenir ses grandes assemblées annuelles. Desjardins, c'est 1 325 caisses, 1 400 guichets automatiques, 38 490 employés, 56,5 \$ milliards prêtés aux gens d'ici.

Desjardins, c'est un mouvement qui réussit. C'est une formule qui répond aux besoins des personnes. C'est un regroupement qui contribue au développement du milieu. C'est une présence sociale au sein de la collectivité québécoise. C'est un capital inaliénable qui appartient à ses membres. Desjardins, c'est 4 653 337 Québécoises et Québécois.

Power Corporation

M. Paul Desmarais appartient à une grande famille québécoise. Il est un homme puissant. Il est un financier averti et un homme d'affaires compétent. Il reçoit en ses salons les grands de ce monde. Sa puissance s'exprime entre autres par ses journaux. Les entreprises qu'ils contrôlent possèdent La Presse, Le Nouvelliste, La Tribune, La Voix de l'Est et un grand nombre de journaux hebdomadaires.

L'influence de M. Desmarais vient de grandir. Power investira 180 \$ millions dans le groupe Southam pour hisser à 18,6 % les actions qu'elle détient dans cette société. Il aura un statut de partenaire égal avec le groupe Hollinger de Conrad Black qui détiendra lui aussi 18,6 % des actions de Southam. M. Desmarais disposera de trois sièges au conseil d'administration et il pourra acquérir 23,5 % des actions de Southam ayant droit de vote et toutes les actions acquises en vertu de son droit de premier refus sur les actions détenues par Hollinger.

Quand le patron est propriétaire du journal qui nous emploie, on est contraint, malgré soi, de ne pas partir en guerre contre les opinions du «boss».

Réflexions: quand on travaille pour un patron, on s'efforce de ne pas trop le contrarier, de ne pas lui déplaire. Quand le patron est propriétaire du journal qui nous emploie, on est contraint, malgré soi, de ne pas partir en guerre contre les opinions du «boss». Pour obtenir une promotion, il faut être bon garçon, ne pas indisposer la hiérarchie et demeurer sage. C'est une règle non écrite qui s'applique tous les jours. C'est un peu pour cela qu'il est inquiétant de voir des monopoles s'installer dans la presse. La liberté d'expression en est affectée, quoi qu'on dise.

Gratuité des études collégiales

La ministre de l'Enseignement supérieur, madame Robillard, réfléchit à haute voix. Des fuites calculées laissent entendre que la gratuité des études serait affectée, selon certaines conditions. Et dame rumeur évoque des motifs comptables. Il s'en suit une agitation dans le réseau collégial. L'inquiétude grandit. Un climat de tension s'installe. L'une des valeurs fondamentales de notre système d'éducation serait modifiée. Déjà, la proportion des jeunes qui atteignent le cégep est faible et l'on connaît le taux élevé des étudiants qui quittent leurs études sans diplôme. Il convient aussi de rappeler que la majorité des cégépiens travaillent plus de quinze heures par semaine et qu'ils prennent trois ans plutôt que deux pour compléter leurs études. En conséquence toute augmentation des frais aurait des impacts négatifs sur la scolarité.

Les petits commerçants

Notre gouvernement a cru créer des emplois en autorisant l'ouverture des commerces le dimanche. La mesure a favorisé les grandes entreprises, celles qui occupent de grandes surfaces. Les «grands» en profitent, mais les PME qui appartiennent à des individus ou à des fa-

Il est inquiétant de voir des monopoles s'installer dans la presse. La liberté d'expression en est affectée, quoi qu'on dise.

milles (elles représentent 80 % des commerces) n'ont pas augmenté leurs chiffres d'affaires, alors que les frais d'exploitation supplémentaires dépassent les revenus générés. C'est là le témoignage de commerçants établis en dehors des centres urbains et commerciaux. Sans compter les conséquences sociales d'une règle unique qui affecte le mode de vie des propriétaires des petites entreprises, alors que les grandes corporations fonctionnent par personnes intermédiaires.

Mulroney s'en va-t-en-vacances

«J'ai livré la marchandise» disait M. Mulroney en annonçant sa démission. Il a livré le Canada à l'empire américain avec son libre-échange, sa déréglementation et l'ouverture aux capitaux étrangers. Il a vendu 23 sociétés de la couronne à des amis du parti. En sept ans, il a gouverné de telle façon que la dette du pays est passée de 206 \$ à 450 \$ milliards. Le déficit de l'année représente un trou béant de 69 500 \$ par minute ou de 4,3 \$ millions par heure. Au rythme d'endettement de 100 \$ millions par jour, le Canada connaîtra bientôt une crise monétaire aussi grave que celle vécue par l'Argentine. Et cette crise ne sera pas résorbée par la TPS et par des taux d'intérêts qui augmenteront bientôt.

Hibernia

Hibernia, c'est une histoire à dormir debout. Le projet était lancé avant les dernières élections fédérales. En 1990, la licence de production était émise. Un consortium était formé. Mobil avait acquis 28,1 % des parts; Gulf, 25 %; Pétro-Canada, 25 % et Chevron, 21,8 %. Quatre grandes pétrolières entreprenaient des travaux dans les champs de pétrole au large de Terre-Neuve.

Mais des conditions majeures étaient accordées. Le fédéral s'engageait à assumer 25 % des coûts de production. Le montant prévu à

Le déficit de l'année représente un trou béant de 69 500 \$ par minute ou de 4,3 \$ millions par heure.

cette fin s'élevait à 1,04 \$ milliard. Cette subvention ne suffisait pas. Le gouvernement de M. Mulroney s'était également engagé à offrir des garanties de prêts correspondant à 40 % des frais de construction jusqu'à concurrence de 1,66 \$ milliard. Promesse était faite de ne plus souscrire l'argent des contribuables dans cette aventure. Mais ce qui devait arrivé est survenu et les promesses se sont volatilisées. Le gouvernement de M. Mulroney, à la veille d'une autre élection, vient d'acquérir 8,5 % des actions pour compléter le trou créé par le départ de Gulf, propriété de l'empire Reichmann dont le déclin est sonné.

Ottawa vient donc d'investir 350 \$ millions pour sauver des actifs périssables. En plus, il a financé la nouvelle part acquise par Murphy jusqu'en mars dernier. Par surcroît, il accorde des déductions et des crédits d'impôt à Murphy, Mobil et Chevron, des pétrolières milliardaires, pour réduire leur impôt sur le revenu et il leur prête de l'argent sans intérêt pour leur assurer des avantages au cas où elles ne pourraient pas se prévaloir de ces déductions et crédits. Ainsi Chevron et Mobil pourront recevoir chacune pour 40 \$ millions de prêts sans intérêt du gouvernement fédéral; Murphy, plus chanceux ou plus quêteux, pourra recevoir 52 \$ millions. Voilà des transactions ténébreuses que nous payerons de nos impôts. Hibernia, implanté au cœur d'une zone de pêche et de reproduction du poisson, un jour prochain, sera fermé. Il a été conçu à une époque où l'on prévoyait que le baril de pétrole atteindrait les 70 \$, alors que son prix se situe actuellement à 18 \$ le baril. Tout compte fait, il serait préférable qu'un vent de 125 milles à l'heure soulève une vague de 100 pieds de haut pour engloutir la plate-forme de forage d'Hibernia, sans toutefois entraîner de perte d'équipage. Au moins, les contribuables ne paieraient plus d'impôt pour ce canard boiteux.

Tout compte fait, il serait préférable qu'un vent de 125 milles à l'heure soulève une vague de 100 pieds de haut pour engloutir la plate-forme de forage d'Hibernia, sans toutefois entraîner de perte d'équipage.

La lutte contre les chômeurs

Déjà, j'ai dénoncé le projet C-113. Même si la Loi est passée, je crois devoir réaffirmer ma position. Certes, le ministre Valcourt qui a la tête dure n'entendra pas. Il est sourd. Mais d'autres comprendront que le projet de loi ne répond pas aux besoins des chômeurs qui sont sans emploi. Des milliers de citoyennes et de citoyens seront sans revenu. Leurs conditions de vie se détérioreront. Une majorité de ces personnes privées d'assurance-chômage devront avoir recours à l'aide sociale. Est-ce là le projet de société auquel aspirent les Québécoises et les Québécois? Il y aurait sûrement eu une possibilité d'une loi plus juste, plus équitable pour ces personnes qui sont victimes de la récession et de la fermeture des entreprises. Qu'attendent les politiciens pour relancer l'emploi? À l'heure actuelle, ils organisent le chômage.

L'Hôtel-Dieu de Montréal

Il faut revenir sur ce dossier aussi longtemps que le ministre Marc-André Côté n'aura pas changé d'opinion. Il est valable de rappeler ici que la Coalition pour le maintien de l'Hôtel-Dieu au centre-ville de Montréal a présenté un projet concret. Un plan d'urbanisme appuyait la proposition. Il a été démontré que la rénovation et l'agrandissement de l'Hôtel-Dieu sur son site actuel représente la meilleure solution, même si l'on ne tient compte que de l'aspect financier. Il en coûterait en effet 60 \$ millions de moins que le projet gouvernemental si l'on décidait de bâtir un hôpital à Rivière-des-prairies et de rénover l'Hôtel-Dieu. Par surcroît, trois cents lits seraient obtenus de plus pour Montréal et diminueraient d'autant la pénurie dont tous se plaignent. Sans compter que l'on maintiendrait une institution scientifique de première qualité et que l'on éviterait de vider davantage le centre-ville.

*Qu'attendent les
politiciens pour
relancer
l'emploi? À
l'heure actuelle,
ils organisent le
chômage.*

Urgence-Amos-région

Une revue mensuelle voit les événements passer sans pouvoir intervenir. Elle se doit toutefois de rappeler les faits principaux et elle peut le faire avec le recul que le quotidien ne connaît pas.

À Amos, le 8 janvier, sous un froid de -20, 6 000 personnes sont descendues dans la rue. Les commerces, les entreprises, les écoles avaient fermé leurs portes. Des affiches vertes, couleur de l'espérance et de la vie, s'étaient étalées dans toutes les vitrines. Seuls l'urgence de l'hôpital et le service de l'ambulance étaient maintenus. Pendant la manifestation, les cloches des églises sonnaient à toutes volées. Les ambulanciers et les pompiers activaient leurs sirènes. Deux énormes feux de balles de foin dégageaient de la chaleur. La route de la baie James a été bloquée pendant cinq heures. Une vingtaine de camions et de remorques barraient les routes conduisant vers Rouyn-Noranda, Val d'Or et Montréal.

Une population criait tout haut son indignation. Elle protestait contre la décision du ministère des Transports du Québec de transférer le bureau d'Amos du MTQ à Val d'Or, dans le comté du ministre Savoie. C'était la goutte d'eau qui faisait déborder le verre. Les gens de l'Abitibi, à l'instar des autres régions, en ont ras le bol d'assister impuissants à la fermeture des écoles, des bureaux de poste, des postes de télévision, des divisions administratives des ministères, etc. À Amos, le 8 janvier, on parlait du pillage systématique des ressources forestières, de l'absence d'industries de transformation, de l'exode des jeunes, d'un système de transport inadéquat, d'un réseau routier mal entretenu, d'une concentration continue vers les grands centres, du déclin de l'arrière-pays. Bravo, gens d'Amos! Votre solidarité est un geste qui invitera à la réflexion nos hommes politi-

Votre solidarité est un geste qui invitera à la réflexion nos hommes politiques. Répétez-le aussi souvent et aussi longtemps que Québec ne vous aura pas entendu.

ques. Répétez-le aussi souvent et aussi longtemps que Québec ne vous aura pas entendu.

Le bureau de poste de Saint-Clément

«La dévitalisation des régions, il faut que ça cesse» clamaient les citoyennes et les citoyens de Saint-Clément, en décembre et janvier derniers. La disparition des services (chemin de fer, Radio-Canada, etc.) aboutit à l'exode des personnes qui entraîne la disparition des entreprises. C'est pourquoi les gens de Saint-Clément ont reconduit aux limites de la municipalité les représentants de la Société des postes qui venaient fermer le bureau de poste, le 5 décembre dernier. Ce fut le début de l'occupation de ce lieu qui constitue le centre nerveux du village avec l'église et l'école. Pendant des semaines, la population a aménagé son bureau de poste pour qu'il soit vivable. On y retrouvait une télévision en couleur, un ventilateur, des cafetières, des fours à micro-ondes, un réfrigérateur, etc. Comme la société des postes a fait couper le téléphone, les citoyens ont utilisé des appareils cellulaires, des téléphones sans fil; on a même réussi à relier le bureau de poste au téléphone d'une maison voisine. La résistance des gens de Saint-Clément a été entendue aux quatre coins du Québec. Elle est significative. Dans la non-violence, elle fait appel à la désobéissance civile pour s'opposer à l'exode des services vers les grands centres, afin de conserver un milieu de vie viable et agréable.

Dans la non-violence, elle fait appel à la désobéissance civile pour s'opposer à l'exode des services vers les grands centres, afin de conserver un milieu de vie viable et agréable.

Déplacements vers Ottawa et Toronto

Montréal change lentement. Jour après jour, à la file indienne, le pouvoir économique se déplace vers Ottawa et Toronto. On connaît l'orientation de L'Action nationale. Nous préférons en tout temps encourager les entreprises d'ici. Notre compteur postal est la propriété de Pitney Bowes; il ne peut en être autrement. Le monopole leur a été accordé. Savez-vous que

pour recharger notre compteur, nous devons appeler le 1-800, à Toronto. Pour obtenir une bouteille d'encre nécessaire à la photocopieuse, nous devons signaler 1-800, à Toronto. Pour logger une plainte auprès de Voyageur, nous devons composer le 1-800, à Ottawa.

Ce sont là de petits faits pris individuellement, mais multipliés par le nombre d'usagers, ces petits faits se transforment en pertes d'emplois pour les Québécoises et les Québécois. Personne ne proteste et les déplacements se poursuivent sans bruit. L'économie déménage vers Toronto au nom de la rationalisation.

Ottawa, une capitale anglaise

Dans la capitale, la langue française n'a pas ses lettres de noblesse. Le plan directeur de la ville, les ordres du jour des comités et du conseil et d'autres documents publics sont écrits en anglais seulement. La traduction simultanée n'est pas offerte aux réunions des sous-comités de la Ville. Le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton n'a pas de représentant au conseil d'administration de la bibliothèque municipale. Tels sont les renseignements que nous fournit un lecteur domicilié dans la capitale du Canada anglais. Si vous avez d'autres faits, nos lecteurs seraient heureux d'en prendre connaissance.

Gloucester, une victoire

Gloucester, en banlieue d'Ottawa, compte 103 000 habitants dont 30 % sont de langue française. Le Conseil de ville vient de voter contre la création d'un comité consultatif (bénévole) sur les services en français, sous le prétexte que cette mesure dilapiderait les fonds publics. Le Conseil a aussi refusé d'approuver une proposition qui aurait permis la désignation bilingue d'un certain nombre de postes à l'Hôtel de ville, parce que le projet serait supposé discriminatoire.

Personne ne proteste et les déplacements se poursuivent sans bruit. L'économie déménage vers Toronto au nom de la rationalisation.

Par bonheur, en avril (c'est la période des éliminatoires du hockey, du début des Expos et de la série télévisée Shehaweh avec Marina Orsini), les quatre conseillers anglophones de Gloucester passeront une bonne partie des réunions du conseil municipal avec des écouteurs aux oreilles, parce que le maire Claudette Cain et les conseillers Richard Cantin et René Danis ont décidé de s'adresser en français avec l'installation du service de traduction simultanée, auquel s'objectaient trois conseillers anglophones sous le prétexte qu'il faudra offrir le même service aux Libanais et aux Portugais. Drôle de dualité culturelle!

Un peu d'histoire

Le 7 mai 1837, à Saint-Ours, c'est la première d'une série de grandes assemblées de protestation contre la politique britannique et les résolutions Russell.

Le 7 mai 1936, c'est le début des séances du Comité des comptes publics convoqué à la requête de Maurice Duplessis pour faire la lumière sur l'administration Taschereau. En ce temps-là, les «culottes à Vautrin» ont été jugées un scandale.

Le 15 mai 1809, c'est la prorogation subite de la session par le gouverneur Craig qui reprochait aux députés l'expulsion du député Hart et le «bill» rendant les juges inéligibles.

Le 18 mai 1909, le journaliste Olivar Asselin frappe Alexandre Taschereau à sa sortie de la séance.

Le 20 mai 1937, une loi est adoptée aux fins de faire prévaloir le texte français sur le texte anglais, dans les lois de la province, lorsque ces textes diffèrent.

Le 20 mai 1980, c'est le référendum sur la souveraineté-association: 59,56 % des électeurs votent «non».

Le 25 mai 1909, le journaliste Olivar Asselin est condamné à quinze jours de prison pour avoir frappé Alexandre Taschereau. □

Nos collaborateurs 1993

Robert Auclair	Henri Laberge
Jules Bélanger	Érich Laforest
Liane Bélanger	Marcel Landry
Jean Bellefeuille	Camille Laurin
Louis Bernard	Yvon Leclerc
Jocelyn Berthelot	Gilles Lesage
Juliette L. Bonneville	Doris Lussier
Désirée Bourbonnais	Claude Morin
Guy Bouthillier	Rosaire Morin
Guy Cameron	Jean-François Nadeau
Laurier Caron	Louis O'Neill
Hermel Cyr	Edmond Orban
Pierre de Bellefeuille	Hélène
Gaston Deschênes	Pelletier-Baillargeon
Laurent Deshaies	Paulo Picard
Clermont Dugas	Michel Plourde
Alain Dumas	Gilles Rhéaume
Jean Éthier-Blais	Bruno Roy
Jean-Luc Gouin	Paul-Émile Roy
Pierre Graveline	Sylvain Simard
André Joyal	Jean-Claude Tardif
Pierre-André Julien	Miville-M. Tremblay

La Ligue d'Action Nationale

MEMBRES

*André Beauchamp,
Nicole Boudreau,
Sylvain Boudreauolt,
Guy Bouthillier,
J.-Charles Claveau,
Jean-Claude Dupuis,
Pierre Dupuis,
Lucia Ferretti,
Philippe Gélinas,
Jean Genest,
Léo Jacques,
Marcel Laflamme,
Francine Lalonde,
Pierre Lamy,
Yvon Leclerc,
Jean-Marc Léger,
Denis Monière,
Jacques-Yvan Morin,
Pierre Noreau,
Gilbert Paquette,
Roméo Paquette,
Hélène Pelletier-
Baillargeon,
Gilles Rhéaume,
Jean-Jacques Roy,
Louis-Philippe St-Martin,
Pierre Trépanier*

Président honoraire: François-Albert Angers
Président: Robert Laplante
Vice-président: Alain Laramée
Secrétaire: Delmas Lévesque
Vice-trésorier: Claude Duguay
Trésorier: Gérard Turcotte
Conseillers: René Blanchard,
Marie-Noëlle Ducharme,
Danielle Gagné,
Yvon Groulx,
Jacques Martin
Rosaire Morin

Ex-officio:
Membres honoraires:
Thérèse Baron, Christiane Bérubé, Jacques Boulay,
Hélène Chénier, Jean-Marcel Paquette, Juliette
Rémillard.

Membres émérites:
Louise-C. Brochu, Michel Brochu, Georges Meyers,
Anna-L. Normand.

L'Action Nationale
Les 72 000 pages publiées par la revue depuis 76 ans
constituent une contribution efficace au
développement du Québec.

Prix Richard-Arès et François-Albert Angers
Le prix Arès a pour objectifs de promouvoir la
culture nationale et le prix Angers vise à susciter un
intérêt accru pour la coopération.

Le 80ième anniversaire
Le Comité du 80ième anniversaire de la Ligue
convoque les forces vives du Québec pour réaliser la
cohésion nécessaire à l'élaboration d'un projet de
société.

Fondation Esdras-Minville
Cette société recueille des fonds dont les revenus
financent en partie les activités de la Ligue.

82, rue Sherbrooke ouest, Montréal H2X 1X3
(514) 845-8533 — Télécopieur: (514) 982-9047

Générale QUIMPEX

Importation & distribution
de produits alimentaires de FRANCE

- PASTIS SANS ALCOOL à diluer
- JUS DE RAISIN 100% pur et naturel
(non fait de concentré)
- MOUTARDE à L'ANCIENNE
(recette bourguignonne)

9100, Place de Montgolfier
Montréal H2M 2A1

Tél.: (514) 389-5167

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL

LES ENSEIGNANTS

Mensuel national de l'actualité pédagogiques paraissant 10
fois l'an de septembre à juin

ABONNEMENT INDIVIDUEL

1 an: 25\$ / 2 ANS: 42\$ / 3 ANS: 60\$

1an: 30\$ (abonnement de soutien)

(toutes taxes incluses)

BULLETIN D'ABONNEMENT à retourner à:

PÉRIODICA

C.P. 444, Outremont, Québec, H2V 4R6 — 514-5468

(Écrire ci-dessous, en lettres moulées, s.v.p.)

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone



425, boul. de Maisonneuve ouest,
bureau 1500,
Montréal, H3A 3G5

(514) 288-8711

*Avec les
hommages
de*



**Assurance-vie
Desjardins**



Heures d'affaires
Lundi - mardi: 10 heures à 15 heures
Mercredi - jeudi: 10 heures à 18 heures
Vendredi: 10 heures à 16 heures

**LA CAISSE POPULAIRE
DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL**

1255, rue Berri, Montréal H2L 4C6
FAX: 849-7019 — Tél.: (514) 849-3581



GHISLAIN BEAULIEU, directeur général

**HOMMAGES
de la
SSJB
du Centre du Québec**

**HOMMAGES
de la
SSJB
de Montréal**

*Avec les hommages
du Mouvement national
des Québécoises et Québécois
et de ses sociétés affiliées*

**2207, rue Fullum, Montréal H2K 3P1
(514) 527-9891**



**LES ATELIERS GRAPHIQUES
MARC VEILLEUX INC.**

L'IMPRIMEUR

Production et ventes:

203, Des Pionniers Ouest,
Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0
Tél.: (418) 246-5666

Bureau de Montréal
Tél.: (514) 848-9766

**LE GROUPE
SICO**

Sico - Crown Diamond -
Mulco - NuBrite - Cuprinol -
Sterling - Kyanite



Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 1200
Montréal (Québec) H3B 1S6 Tél.: (514) 879-3900

AUTOSTOCK
INC.

8288, boul. Pie IX, Montréal H1Z 3T6
593-8300 — 593-6405

ALIMENTATION

Industries Lassonde Inc.

Boissons et jus divers

170, 5e Avenue, Rougemont
J0L 1M0 - 514-469-4926

AVOCA

Jutras & Associés

Germain Jutras, L.L.L.
Normand Jutras

Suzanne Paradis - Louis Savoie

449, rue Hériot,
Drummondville, J2B 1B4
819-477-6321 - Téléc.: 474-5691

ALIMENTATION

Alimentex Inc.

HENRI-LOUIS GAGNON,
président-directeur-général

C'est tout naturel

- Aliments de santé
- Livres naturistes
- Extracteurs à jus
- Suppléments alimentaires
- Prescriptions naturopathiques

1188, 1ère Avenue,
Québec G1L 3K8
529-7988
Téléc.: 529-6939

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée

Robert Bourget, président

1065, rue de Bleury,
Montréal H2Z 1N1
861-3491 - Téléc.: 866-7058

GESTIONNAIRES CONSEILS

J.-C. Martin & Ass. Inc.

Jacques-C. Martin, président

105, Thornton,
Montréal H3P 1H7
735-3436 - Téléc.: 843-9491

ASSURANCES

Postras, LaRue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel, bur.: 200
Montréal H1X 3G8
Tél.: 899-5377

INFOGRAPHIE

Composition Monika

Livres et magazines

1293, de la Sapinière,
St-Rédempteur G6K 1A8
418-831-7851 - Téléc.: 418-831-5214

AVOCAT

Philippe Gélinas, c.r.

10, St-Jacques, bureau 812,
Montréal H2Y 1L3
845-3229



Voyages Club Aventure

Robert Plante

1221, rue St-Hubert, suite 101
Montréal (Québec) H2L 3Y8
286-9290 - Téléc.: 289-9776

Les personnes
désirant participer à la campagne



peuvent se procurer
des panneaux balcon, des auto-collants et
d'autre matériel au siège social de la
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal H2X 1X3
(514) 843-8851

On peut aussi devenir membre de la Société ou l'aider
financièrement en complétant le formulaire ci-dessous et en
le retournant à la Société avec un chèque ou mandat-poste.

OUI, JE DEVIENS MEMBRE

SSJBM, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3 — (514) 843-8851

Cotisation

régulière: 10\$ (étudiant/e: 5\$

membre à vie: 200\$ _____ \$

Je fais un don _____ \$

Total _____ \$

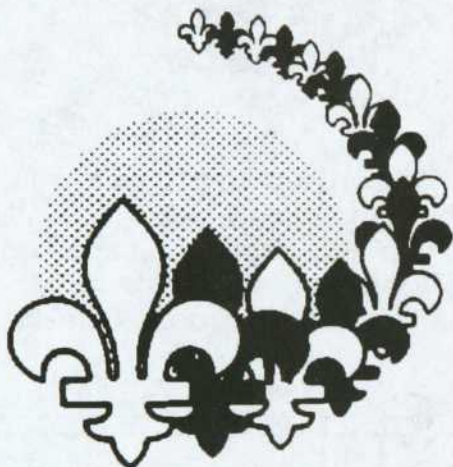
Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____ App.: _____ Ville: _____

Code: _____ Tél.: _____ Date de naissance: _____

Occupation: _____ H F

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC
ÉDITION 1993



LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC

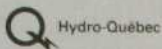


Mouvement national des
Québécoises et Québécois
2207, rue Fullum, Montréal H2K 3P1
Tél.: (514) 527-9891
Télécopieur: (514) 527-9460

**Nous
retournons
à la source.**



Nous réaffirmons
notre objectif
premier: offrir
à la population
québécoise le
meilleur service
au moindre
coût possible.



Hydro-Québec

Le meilleur de nous-mêmes

L'Action

NATIONALE



Envoi de publication
Enregistrement numéro 1162

6.95 \$